REVUE
D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

PUBLIÉE PAR LA

SOCIÉTÉ D'HISTOIRE GÉNÉRALE ET D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SOIXANTE-HUITIÈME ANNÉE

OCTOBRE - DÉCEMBRE 1954

SOMMAIRE

(*Suite du sommaire au verso*)

PARIS
EDITIONS A. PEDONE
Librairie de la Cour d'Appel et de l'Ordre des Avocats
13, Rue Soufflot, 13

1955

SOMMAIRE (*suite*)

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé à M. René Dollot, Ministre Plénipotentiaire, Directeur de la Revue, 26, rue Martignac, Paris, VIIe.

Le montant de la cotisation ou des abonnements (Paris et Départements : 2.500 francs) ; (Etranger : 3.000 francs), doit être adressé aux Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris, 5e. (Chèques Postaux : Paris 72-31).

LE COMTE DE SAINT-AULAIRE

La classe diplomatique de la Société d'Histoire Générale et d'Histoire diplomatique est en deuil de son ancien Président, le Comte de Saint-Aulaire, décédé le 26 septembre 1954 dans sa 89e année. Il était, par l'âge et l'ancienneté, le doyen des Ambassadeurs de France, précédant de peu en cette double qualité Paul Claudel.

Né le 13 août 1866, il appartenait à une vieille famille périgourdine qui se distingua dans les lettres et au service de l'Etat. Deux de ses membres entrèrent à l'Académie Française, le premier, général et poète, en 1706, le second, diplomate et historien, en 1841. Ce dernier fut Ambassadeur à Rome, Vienne et Londres. Leur descendant était fier de sa naissance, mais conscient de ce que « la noblesse consiste à avoir plus de devoirs que de droits » (1). D'autre part, bien que ne ressentant pas de sympathie particulière pour le régime républicain, il lui fut loyal tant qu'il fut en activité.

Sa forte personnalité n'excluait pas l'attachement à des groupes plus étendus. Sa province natale tout d'abord, qui avait donné à la France La Boëtie, Montaigne, Brantôme, Joubert ; lui-même, étudiant sérieux sous les dehors d'un cadet de Gascogne, allait souvent applaudir au Théâtre Français son compatriote Mounet-Sully, quitte à faire halte au retour dans les cafés où Verlaine tenait sa cour (2). La « Maison » du Quai d'Orsay ensuite, qu'il servit pendant trente-trois ans et déclare,

(1) *Confession d'un vieux Diplomate*, p. 343.
(2) *Revue des Deux Mondes*, 1er avril 1955, pp. 442-451.

non sans quelque accent de désespoir amoureux, avoir « passionnément aimée » (1).

Nul ne fit, plus que lui, corps avec « la Carrière ». D'aucuns jugeront peut-être un peu étroite, à nos yeux d'aujourd'hui, la définition qu'il donne de cette « grande famille », soudée par « l'homogénéité du recrutement, de l'éducation et des sentiments » (2). Les querelles de famille ne sont pas les moins vives. Dans la « Confession d'un vieux diplomate », qui nous livre ses souvenirs, il se montre quelquefois incisif, voire même injuste, notamment envers son successeur à Londres. Mais, en général, il parle de ses collaborateurs avec amitié, de leurs femmes avec délicatesse. Il rend pleine justice aux hommes politiques, sauf à celui qui brisa sa carrière. Il pratiqua l'esprit d'équipe, non seulement avec le Général Lyautey, apôtre de cette doctrine, mais avec d'autres chefs militaires, tels les généraux Berthelot et Franchet d'Espérey. Car il eut au plus haut degré le souci de la grandeur française et le sens de l'intérêt national.

Admis au concours en janvier 1892, il accomplit le stage traditionnel au Quai d'Orsay et fut distingué par un jeune Directeur, bientôt après Ministre, Gabriel Hanotaux. Il prit son vol vers la Tunisie où il entendit, pour ne jamais l'oublier ensuite, l'appel de l'Afrique du Nord et fit un long séjour en Amérique du Sud.

Quand il revint en France à la fin de 1901, l'opinion, guidée par le Comité de l'Afrique Française, commençait à entrevoir la possibilité de reprendre, à partir du Maroc, l'expansion brutalement arrêtée à Fachoda. L'un des chefs du mouvement, Paul Bourde, qui l'avait apprécié en Tunisie, le dissuada d'y retourner et détermina, en le recommandant à Théophile Delcassé, son envoi à Tanger où résidaient les missions diplomatiques accréditées auprès du Sultan. Il n'y passa pas moins de sept années qui furent probablement les plus belles de sa vie.

Que ce fût à Tanger, aux côtés de M. Saint-René Taillandier

(1) *Confession*, p. 772.
(2) *Confession*, p. 159.

et de M. Regnault ; à Fez où, chargé de mission en avril-août 1904, il fit accepter par le Sultan l'influence prépondérante que l'accord franco-anglais venait de nous reconnaître sur le Maroc ; puis à Tanger encore dans une lutte serrée avec les agents allemands, Kühlmann, Tattenbach, Rosen, après le débarquement spectaculaire de Guillaume II en mars 1905 et le sacrifice de Delcassé le 6 juin suivant ; enfin pendant la Conférence d'Algésiras, dont le bilan se solda finalement au débit de l'Allemagne, il déploya de brillantes qualités d'intelligence, de souplesse et de ténacité.

L'esprit d'initiative ne lui manquait pas non plus, poussé jusqu'à l'audace. Chargé d'affaires en juillet 1907, lorsque plusieurs ouvriers français furent massacrés par la populace de Casablanca, il estima, dit-il dans sa « Confession », que la situation ne lui permettait pas de rester passif ou, ce qui revenait au même, d'en référer à Paris sans se déshonorer (1). Il prit donc sur lui d'envoyer à Casablanca le stationnaire français de Tanger, le « Galilée ». Celui-ci fit appel au « Du Chayla » qui croisait sur la côte sud. Les compagnies de débarquement que les deux bâtiments mirent aussitôt à terre se grossirent de renforts successifs pour former bientôt le corps expéditionnaire des généraux Drude et d'Amade qui, moins de cinq ans plus tard, devint l'armée du Protectorat.

En décembre 1909, M. de Saint-Aulaire était nommé à Vienne. Pendant un séjour de deux années, il éprouva la parfaite courtoisie du vieil Empereur et constata que son Gouvernement, bien qu'atteint d'une débilité organique qui le mettait à bien des égards dans la dépendance de son puissant allié du Nord, ne suivait pas aveuglément celui-ci dans ses manifestations de mauvaise humeur contre la France. Tout en s'efforçant d'entretenir ces bonnes dispositions, le Conseiller de l'Ambassade fit opposition à l'introduction des emprunts austro-hongrois en Bourse de Paris, craignant qu'une large partie de ces fonds ne prît le chemin de Berlin. Il l'emporta sur son chef moins clairvoyant, M. Crozier, dont il précipita la mise à la retraite.

(1) *Confession*, p. 180.

Après l'établissement du Protectorat français sur le Maroc en 1912, le Gouvernement nomma le général Lyautey Résident général et lui adjoignit M. de Saint-Aulaire avec l'arrière-pensée de créer un juste équilibre entre les pouvoirs civil et militaire. A la surprise générale, et peut-être au secret désappointement de certains, aucun heurt ne se produisit jamais entre les deux hommes. Le diplomate subit dès l'abord le charme et l'autorité du général. Comment n'aurait-il pas suivi avec enthousiasme celui qui, comme lui, « voyait dans le culte de la tradition un des secrets du progrès, dans le passé un point d'appui pour bondir vers l'avenir » ? (1). Délégué du Ministère des Affaires Etrangères à la Résidence générale — tel était son titre officiel — il fut souvent le délégué du Résident général auprès du Gouvernement, du Parlement et de la presse parisienne. A Rabat, il prenait soin de se tenir au second rang, mais son chef ne lui ménageait pas les témoignages de confiance, d'estime, voire d'admiration. « C'est vous, lui disait-il, qui devriez être de l'Académie à ma place ». Les Français du Maroc ne s'y sont pas mépris, qui, aujourd'hui encore, associent le nom de Saint-Aulaire à celui de Lyautey comme l'un des maîtres d'œuvre du glorieux édifice qui devrait être pour tous nos compatriotes sans distinction un sujet d'orgueil national.

M. de Saint-Aulaire avait passé la première moitié de la guerre sur celui des théâtres extérieurs où le prestige et l'autorité de la France s'étaient le plus accrus par suite de l'élimination totale de l'Allemagne. Il vécut la seconde sur celui où ils connurent la chute la plus profonde avant le sursaut de la victoire finale : en Roumanie. Peu de temps après son arrivée à Bucarest, il décida le Roi et le Gouvernement de M. Bratiano à conclure un traité d'alliance, bientôt suivi d'une déclaration de guerre à l'Autriche-Hongrie (28 août 1916), aux côtés de qui se rangèrent aussitôt l'Allemagne, la Bulgarie et la Turquie. L'effort et le prestige de la mission militaire commandée par le général Berthelot ne suffirent pas à contrebalancer la carence du commandement allié à Salonique, singulièrement de son chef le

(1) *Confession*, p. 269.

général Sarrail, ni l'inertie, pour ne pas dire plus, de l'armée tsariste dont les chefs considéraient la Roumanie comme un obstacle sur la route de Constantinople, encore moins la désorganisation qui paralysait l'acheminement à travers la Russie des armements venus de France. Dès le début de décembre, la capitale, la Valachie toute entière et la Dobroudja durent être abandonnées à l'ennemi. Le Gouvernement réfugié à Jassy et l'armée ramenée en Moldavie connurent un hiver que le froid, la famine et le typhus rendirent cruel. M. de Saint-Aulaire a parlé avec une émotion qui confine à l'exaltation de ces jours d'épreuve, du Foi Ferdinand, Hohenzollern cornélien, de la Reine Marie, admirable de courage et de beauté dans son rôle d'ambulancière. La hauteur morale à laquelle ils s'élevaient, et la nation à leur suite, contrastant avec l'« abjection » russe, lui a fait dire qu'un raffinement de discipline et de noblesse faisait de ce lambeau de Moldavie « un îlot d'honneur dans un océan de boue » (1).

Les dispositions meilleures de l'Etat-Major russe après la révolution permirent un redressement militaire dont le général Berthelot fut l'âme. Une vigoureuse offensive déclenchée fin juillet remporta d'abord des succès notables, mais l'ordre donné par Kerensky de suspendre les hostilités ne tarda pas à provoquer l'effondrement général du front. Placé dans l'alternative de sacrifier les dernières ressources du pays dans une lutte sans espoir ou de cesser le combat en réservant l'avenir, le Roi et Ministre choisirent le second terme. Les représentants alliés, dont le Ministre de France était l'inspirateur, ne les en dissuadèrent pas. Après l'armistice du 13 décembre ils adressèrent au Roi une lettre identique déclarant que la Roumanie ayant combattu héroïquement jusqu'à l'extrême limite du possible, l'armistice ne saurait porter atteinte aux engagements des Alliés envers elle. Clemenceau, qui venait de prendre le pouvoir pour mener la guerre à outrance, prit fort mal cette initiative et en rendit responsable Saint-Aulaire que seule l'intervention du Roi d'Angleterre sauva de la révocation. Les

(1) *Confession*, p. 434.

Alliés n'en renouvelèrent pas moins, généreusement et habilement, leurs promesses quand le Gouvernement roumain fut contraint, le 7 mai 1918, à une paix de capitulation dont M. Marghiloman accepta de prendre la responsabilité.

Libérée en octobre par l'offensive foudroyante des armées de Franchet d'Esperey et Berthelot, la Roumanie rentra en guerre et, bientôt après, fut admise dans les conseils des puissances victorieuses. Comme toutes les Puissances dites à intérêts limités, elle reçut à la Conférence de la Paix plus d'une blessure d'amour-propre. Ses revendications territoriales furent, grâce aux efforts de la Délégation française, largement satisfaites. Mais elle rencontra la méfiance des Cinq Grands quand elle entreprit de chasser de Hongrie le dictateur communiste Bela Kuhn et leur vif mécontentement quand elle eut passé outre à leurs injonctions. La Légation de France, qui avait, à vrai dire, manifesté peu de zèle dans l'exécution de ses instructions, encourut à nouveau la mauvaise humeur de Clemenceau. Heureusement pour elle, le mentor que le Conseil Suprême délégua pour assurer l'obédience des Représentants alliés à ses décisions, Sir George Clarke, le futur Ambassadeur à Paris, mondain et sceptique, ne fit pas de zèle.

M. de Saint-Aulaire quitta peu après, avec les honneurs de la guerre et de la paix, le poste qui fut l'apogée de sa carrière. Quand il écrivit dans « Confession » : « L'histoire n'est pas un répertoire de fatalités et la force des choses est souvent l'alibi de la faiblesse des hommes » (1), sans doute pensait-il avoir prouvé d'exemple personnel à Bucarest, comme autrefois à Tanger, que la volonté des individus réussit parfois à modifier le cours des événements.

L'Ambassade de Madrid ne fut pour lui qu'un intermède, trop bref à son gré comme à celui du Roi Alphonse XIII qui l'avait accueilli avec beaucoup de cordialité. S'il n'eut guère l'occasion de vérifier sur le terrain de la grande politique les dispositions très sincèrement amicales du Souverain envers la France, il savait répondre à ses vœux en cherchant à développer les

(1) *Confession*, p. 483.

affinités des deux nations dans le domaine culturel. La fondation de la Casa Velazquez date de sa mission.

En décembre 1920, le benjamin des Ambassadeurs de France, âgé de 54 ans, succédait à leur doyen Paul Cambon, presque octogénaire. Il devait être associé pendant cinq ans à la période la plus difficile des relations franco-anglaises. Il lui eût fallu, pour la traverser sans incidents, une sérénité qui n'était pas dans son tempérament, et un peu de cette insularité, gage de popularité à Londres, que seule peut conférer un séjour prolongé.

Sans doute son intelligence lui acquit-elle de précieux concours dans les milieux de la politique, des lettres et de la grande presse — qu'il suffise de citer les noms de Lord Derby et du duc de Northumberland, de Chesterton et de Rudyard Kipling, de Hilaire Belloc et de Wickham Steed — pour soutenir son idée favorite d'une alliance entre les deux pays destinée à remplacer la garantie donnée au Traité de Versailles par l'Angleterre et répudiée par elle à l'exemple des Etats-Unis. Mais l'appareillage constamment défectueux des Gouvernements empêcha tout progrès dans cette voie. Du côté français, complexe de l'égalité dans la pratique de l'alliance, du côté anglais, hantise de l'hégémonie française sur le continent.

A Londres, le Premier Ministre Lloyd George ne croyait pas à l'intangibilité des Traités, du Traité de Versailles moins que de tout autre, et se déclarait ouvertement pour un rapprochement avec l'Allemagne qu'il encourageait ainsi à l'inexécution de ses obligations. Le juriste Millerand, au Quai d'Orsay, puis à l'Elysée, prenait une position contraire, soutenu par le Parlement et l'opinion. Aristide Briand, Ministre des Affaires Etrangères pendant l'année 1921, inclinait à la conciliation, mais fut désavoué après la Conférence de Cannes en janvier 1922 et remplacé par Raymond Poincaré, autre juriste rigide. Celui-ci tint tête à Lloyd George et le poussa dans des excès de germanophilie qui contribuèrent largement à le faire répudier par les Conservateurs et mettre à l'écart après leur succès aux élections de novembre 1922.

Cependant le Secrétaire pour les Affaires Etrangères, Lord Curzon, cantonné dans les affaires d'Orient par les empiètements du Premier Ministre et mal consolé de la part trop large à son avis que les Traités de Paix avaient fait à la France dans les pays du Levant, prétendait exiger d'elle un concours sans réserve en faveur de la Grèce. M. Briand, justement inquiet de la mégalomanie du Roi Constantin, dont le Maréchal Foch avait dès 1919 prédit au Conseil Suprême les redoutables conséquences, autorisa M. Franklin-Bouillon à négocier avec Ankara, puis à traiter après le désastre militaire grec et nos revers en Cilicie. Ce fut au tour de Lord Curzon de nous reprocher la violation de la parole donnée, de prononcer les mots de désertion et de trahison. Il s'attira de M. Poincaré des ripostes dont la vigueur fit perdre au noble Lord le contrôle de soi dans ses entretiens tant avec le Président du Conseil qu'avec l'Ambassadeur. Il échut en définitive au Gouvernement français de sauver la mise pour les deux pays en évitant la guerre avec la Turquie et en permettant la révision générale, à Lausanne, l'année suivante, des Traités intéressant cette Puissance, devenue depuis l'un des plus sûrs garants de l'ordre dans ces régions.

A Lloyd George succédèrent Bonar Law, démissionnaire pour raisons de santé en mai 1923, puis Baldwin. L'un et l'autre étaient convaincus de la dette d'honneur que l'Angleterre avait contractée envers la France et désireux d'arriver à un accord avec elle en lui donnant des garanties qui la dispenseraient d'user de contrainte à l'égard de l'Allemagne. Mais Poincaré méconnaissait le sage conseil donné par Paul Cambon à Saint-Aulaire : « Avec les Anglais, négociez toujours, ne plaidez jamais » (1). Il tergiversa jusqu'au moment où la formation à Berlin en fin 1922 d'un Gouvernement nationaliste de résistance aux clauses financières du Traité de Versailles rendit impossible une solution amiable. Il prit des gages, occupant la Ruhr conjointement avec la Belgique et d'accord avec l'Italie sans que l'Angleterre, qui refusa de s'associer à l'opération, se départît néanmoins d'une neutralité bienveillante. L'opération réussit

(1) *Confession*, pp. 537-38.

pleinement. Avant la fin de l'été, le Gouvernement du Reich, dont Stresemann avait pris la tête, abandonna la résistance passive et demanda les conditions du vainqueur.

C'eût été le moment pour la France de traiter avec l'Allemagne, de concert avec l'Angleterre et les Etats-Unis, en prenant la direction du jeu qui ne lui aurait été contestée par personne. Or, Poincaré, frappé d'une mystérieuse inhibition, resta sourd aux adjurations qui lui parvinrent de l'Elysée et de ses principaux représentants à l'étranger. M. de Saint-Aulaire, ne voulant pas s'exposer à la mésaventure de M. de Margerie qui avait vu mettre à ses frais personnels un télégramme officiel trop pressant, vint à Paris soutenir le même point de vue. Il ne put obtenir audience du Président du Conseil qui le fit inviter à regagner son poste dans les vingt-quatre heures.

Convaincu d'impuissance par l'impossibilité de se mettre d'accord avec la France, le Cabinet conservateur fut dans l'obligation morale de démissionner. Il fit place au Cabinet travailliste de Ramsay MacDonald dont les dispositions ne nous étaient pas favorables.

En mai 1924, M. Poincaré perdit la bataille électorale, entraînant dans sa chute le Président de la République. Personne ne pouvait douter que M. de Saint-Aulaire dût être sacrifié à brève échéance par le nouveau maître du Quai d'Orsay, M. Edouard Herriot. Malgré les conseils de ses amis, il refusa cependant de donner sa démission. Laissé à l'écart de la Conférence de Londres où fut réglé le problème allemand, il se trouva placé dans une situation chaque jour plus fausse. Il tint bon jusqu'au bout, répondant aux avanies par la désinvolture puis par l'insolence. Tant et si bien qu'il fut rappelé assez brusquement de Londres en décembre, non sans avoir eu la double satisfaction morale de déjeuner dans l'intimité cordiale des Souverains et d'assister à la déroute électorale des Travaillistes.

Il eût été sans doute, à ne considérer que son intérêt personnel, mieux inspiré de ne pas livrer à son propre Gouvernement ce combat d'arrière-garde. Mais les diplomates qui, à l'étranger, ont manifesté la plus grande combativité pour dé-

fendre la cause nationale sont généralement ceux qui se résignent le plus malaisément à la disgrâce qu'ils ressentent comme une injustice, voire une ingratitude. Ceux aussi qui perdent le plus vite pied dans les remous de la politique intérieure. Or M. de Saint-Aulaire s'y trouva entraîné, ne fût-ce que par sa collaboration au « Figaro » où, sous la signature d'« Ulysse », il critiqua sans indulgence la diplomatie des successeurs de Poincaré et fit, en même temps que le procès des hommes, celui des institutions. Il s'attira des rancunes tenaces qui le poursuivirent jusque sur le terrain des affaires où il ne fut pas toujours heureux.

Si brillantes que fussent ses chroniques, elles étaient trop imbues de polémique pour emporter la conviction. Ses livres « La Mythologie de la Paix » (1930) et « Genève contre la paix » (1936) sont de la même veine. Par contre, il s'affirme historien de classe dans son « Richelieu » (1932) et son « Talleyrand » (1936) où, sans recourir aux documents inédits, il fait revivre, dans une forte synthèse, des hommes d'Etat qui ont forgé l'armature permanente de la diplomatie nationale. Le « Mazarin », de 1946, se relie au « Richelieu ».

M. de Saint-Aulaire était homme du monde et de cercle. Si le conférencier éblouissait un peu ses auditeurs par le scintillement de traits se succédant à intervalles rapprochés, le causeur, qui savait écouter, avait beaucoup de charme. Et, comme il était très accueillant aux jeunes, il était un des pôles d'attraction de l'« Union ». On a déjà tenté, ici-même (1), de dire ce que lui doit la *Revue d'Histoire Diplomatique* dont il exerça la présidence jusqu'au moment où sa santé l'immobilisa dans son château de La Malartrie, en Dordogne. Avec la précieuse collaboration d'Henri de Manneville, d'Emile Dard et de René Dollot, administrateurs attentifs non moins qu'écrivains de talent, il réussit à la maintenir pendant la guerre et l'occupation ennemie même après que l'Union se fût mise en sommeil pour sauvegarder son indépendance. Démissionnaire en 1946, il continua d'encourager son ancienne équipe.

(1) *Revue d'Histoire Diplomatique*, mai-août 1946, pp. 130 à 132.

Dans sa retraite provinciale il écrivit ses deux meilleurs livres auxquels la richesse des souvenirs personnels prête une vie intense qui circule parmi les portraits de belle facture et dans l'abondance des formules saisissantes : « François-Joseph » (1945) et « Confession d'un vieux diplomate » (1954). Ce dernier ouvrage, où la présente notice a puisé très largement, peut, dans les deux premiers tiers au moins, être considéré comme un modèle du genre.

Conservant jusqu'au dernier jour toute son activité d'esprit, le Comte de Saint-Aulaire donnait une réplique spirituelle aux visiteurs qui franchissaient le seuil de son hospitalière demeure et témoignait beaucoup de gentillesse aux enfants que, pour lui être agréable, on faisait venir à lui.

Le Destin ne lui a pas permis de s'élever, avec Paul et Jules Cambon, Barrère et Jusserand, aux plus hauts sommets de l'Olympe diplomatique. Sa figure se détache cependant, très droite, en pleine lumière. Il a laissé une tradition qui mérite souvent d'être suivie dans l'admiration et des exemples qui, même lorsqu'ils appellent des réserves, n'en valent pas moins d'être médités.

René DE SAINT-QUENTIN.

EN PARCOURANT LA "ROUTE DU FER"

Les Français qui vont, de plus en plus nombreux, visiter les pays scandinaves, sont généralement attirés par les découpures sauvages des fjords de Norvège, par les miroirements des lacs suédois, par le chapelet des îles si beau à égrener en été, par les mille reflets d'un Stockholm paré de ses eaux, de ses verdures et de ses fleurs, par les châteaux évocateurs d'histoire, Drottningholm, Gripsholm, Skokloster... La curiosité qu'éveille chez eux le soleil de minuit les fait parfois monter dans l'avion qui, en quelques heures, le leur montrera de près. Mais assez rares sont ceux qui prennent la peine et le temps de parcourir la longue route, pourtant si riche d'enseignements, qui, de la capitale suédoise, par Gävle, Söderhamn, Hudiksvall, Sundsvall, Solleftea, Vännäs, Boden — embranchement de la ligne de Lulea — et Kiruna, les mènerait, s'ils le voulaient, à Narvik, en Norvège.

Et pourtant cette route, dans sa dernière partie, porte un nom connu, qui a été évoqué dans bien des « communiqués » de 1940 : la « Route du Fer ».

A dix-neuf heures de Stockholm, le train ralentit en passant devant une curieuse ligne de poteaux blancs qui se perd à l'infini des deux côtés de la voie parmi une végétation rase que dominent des petits sapins et des bouleaux. Une pancarte vous renseigne : *Cercle Arctique*... On s'attend à une gare, à une visite douanière au moment de passer cette bizarre frontière, mais non ! le convoi continue, la gare est plus loin. Une

autre inscription vous y apprend que vous êtes à 1.413 kilomètres de Stockholm et à 506 mètres d'altitude. Un Lapon, portant le classique costume jaune et bleu, coiffé du bonnet à gros pompon, gagne la sortie ; il paraît le seul échantillon laissé sur place car, en septembre, les hommes lapons sont encore dans les montagnes avec leurs troupeaux de rennes. Nous sommes à Kiruna, le siège de la plus importante mine de fer de la Suède, du puissant « groupe Grängesberg », dont les exploitations lapones constituent le principal fleuron : le minerai extrait des exploitations de Kiruna et de Malmberget représente, en effet, 80 à 90 % de la production totale de la société et 70 % environ de tout le minerai suédois.

Kiruna et Malmberget (appelé aussi Gällivare) sont la propriété de la « Luossavaara-Kiirunavaara A.B. » (L.K.A.B.) — les noms lapons ont un grand luxe de voyelles —, dont les actions sont par moitié entre les mains de l'Etat suédois et de « Trafik Grängesberg-Oxelösund » (T.G.O.).

La T.G.O., dont le capital est de plus de 178 millions de couronnes (12 milliards de francs), possède aussi les mines de Grängesberg et de Strassa, à l'ouest de Stockholm, le chemin de fer reliant ces mines à Oxelösund, au sud de la capitale, les installations de ce port pour le chargement et le déchargement du minerai, une flotte de commerce, des stations de force électrique, une fabrique de dynamite.

La L.K.A.B., dont le capital est d'environ 110 millions de couronnes (7 milliards et demi de francs), possède les installations des ports de Narvick et de Lulea (1).

Ce court aperçu nous met en présence du schéma de l'exploitation des mines de fer : le minerai de Kiruna et de Malmberget, tout proche, sera embarqué à Lulea et Narvik, deux ports l'un suédois, l'autre norvégien, mais dont le second offre l'immense avantage de ne jamais être fermé par les glaces.

Plus de 9 millions de tonnes de minerai, dont 6 1/2 pour Kiruna, sont extraites annuellement des mines lapones et ce minerai est l'un des plus riches du monde en teneur de fer

(1) Ces renseignements sont tirés d'un guide édité par le groupe Grängesberg en 1950.

(environ 68 %). La plus grande partie de cette production est destinée à l'étranger : pendant la période de 1900 à 1949, le groupe Grängesberg a exporté 253 millions de tonnes et l'Allemagne était, avec l'Angleterre, son principal client, important de Suède, en temps de paix, plus du tiers de ses besoins.

Après avoir trouvé dans l'hôtel de la société, oasis aux massifs fleuris, une réconfortante hospitalité, j'ai pu visiter en détail, sous la conduite de l'Ingénieur principal, les immenses exploitations qu'il contrôle. Le temps était beau et frais — il avait gelé pour la première fois la nuit précédente — et un soleil d'automne éclairait le paysage, où tremblaient les bouleaux. Mais septembre est le mois béni... Quelques semaines plus tard, Kiruna s'ensevelira dans l'hiver : huit mois de neige et une température qui descendra jusqu'à — 40°, la nuit perpétuelle par laquelle le travail s'effectuera, 24 heures sur 24, à la lumière électrique. Puis le soleil reparaîtra, mais le printemps sera pire que l'hiver avec son terrible dégel et un vent déchaîné. Aux nuits sans jour succéderont les jours sans nuit, mais les moustiques envahiront la région. On peut se représenter à quel point le travail est dur aux mines de Kiruna et on comprend que les ouvriers y soient mieux payés que partout ailleurs en Suède (2.500 francs en 1952 pour une journée de huit heures). Je les vois circuler dans des vêtements relativement légers ; en nous croisant, ils portent deux doigts à la visière de leur casquette : « C'est une habitude qu'ils prennent pendant l'hiver, me dit mon guide, car, à cette époque-là, il ne peut être question d'enlever son bonnet de fourrure... ».

Je ferai grâce aux lecteurs du détail des installations et ateliers où perforeuses, excavations, broyeuses fonctionnaient à plein, traitant les 25.000 tonnes journellement extraites, à côté des ateliers où se pratiquaient les difficiles analyses qui permettront à la direction des mines de servir leurs clients conformément à leurs désirs... L'Allemagne recherche, paraît-il, un pourcentage très élevé de phosphore dans le minerai, car on s'y sert du phosphore pour l'agriculture ; l'Angleterre, par contre, n'en veut point. Et puis il y a les travaux qui préparent l'avenir : les installations de Kiruna sont en train de s'enfoncer

dans la terre car le filon en plein air, actuellement exploité, sera épuisé dans peu d'années et il faut préparer les galeries souterraines pour aller le rechercher plus bas, à de grandes profondeurs, en prévoyant une augmentation de production. 800 ouvriers travaillent sur la mine, mais, en comptant les installations annexes, c'est 2.300 ouvriers qu'emploie la société. L'ancien village lapon est devenu une ville de 12.000 habitants qui s'étend dans une longue vallée au bord d'un lac avec, à l'horizon de l'immense plaine, à 80 kilomètres, des montagnes de plus de 2.000 mètres : Kaskasaf et Kebnakaise que l'on n'aperçoit que par temps très clair. L'ingénieur m'avait dit que les 9/10 des wagons chargés à Kiruna allaient à Narvik (1/10 seulement à Lulea). Il me tardait de les suivre sur la « route du fer », mais je ne pouvais quitter la Laponie sans aller voir les Lapons dans l'un de leurs villages les plus typiques, Jukkasjärvi, encerclé par une rivière et un lac, comme il convient à des peuplades sur qui règne la magie des eaux.

Une école, un musée, une Eglise.

L'école est attrayante avec ses classes, ses chambrées, ses réfectoires, ses cuisines d'une propreté scrupuleuse. Une soixantaine d'enfants des deux sexes y logent ; vêtus de costumes bleu et jaune, ils paraissent éveillés et détendus ; attentifs en classe, ils se livrent plus tard, l'heure de la récréation ayant sonné, à une corrida endiablée sur quelques maigres vaches paissant dans la cour.

Le musée présente des huttes de toutes formes et des maquettes intéressantes d'habitats, il expose des instruments de musique à côté d'outils utilisés pour la chasse, la pêche, la culture et dont certains sont fort anciens.

L'Eglise a été, comme, hélas ! la plupart des vieux édifices existant en Suède, copieusement restaurée et repeinte ; elle est rouge avec des portes bleues. Elle contient deux documents intéressants, dont l'un au moins est célèbre. Une planchette, signée de Regnard et de ses deux compagnons « de Fercourt » et « de Corberon » est datée de 1681. Elle dit à peu près ceci : Après avoir parcouru l'Europe et l'Afrique, après avoir bu des eaux du Gange, après avoir visité toute la terre, nous sommes

venus nous installer au bord extrême de la civilisation. L'autre document est un manuscrit rédigé, en français également, par le Marquis Doria en 1818, où ce noble italien proclame qu'après avoir perdu successivement ses deux femmes, il est venu à Jukkasjärvi pour y « chercher des distractions à sa douleur ». On se demande quelles distractions il a bien pu y trouver ...mais il doit y avoir un envoûtement du grand nord qu'un voyageur de passage ne perçoit qu'incomplètement. Regnard et ses compagnons ont éprouvé, après tous leurs voyages, une certaine volupté à s'établir à Jukkasfärdi, le Marquis Doria y est venu chercher un adoucissement à ses chagrins... et un ingénieur, pourtant originaire du sud de la Suède, m'a confié qu'il avait refusé un avancement pour ne pas quitter Kiruna.

***

Et le train reprend sa montée vers le nord, s'arrêtant maintenant à toutes les stations comme s'il était essoufflé par sa longue course. Elles ne sont pas sans charme, ces stations, et celle de Torneträsk domine un lac que la lumière du soir argente avec, comme toile de fond, de grandes montagnes bleues. L'atmosphère est incroyablement pure et toute cette poésie de la nature encourage les velléités amoureuses de mon voisin de compartiment qui, ne s'encombrant d'aucune pudeur, serre de plus en plus près son aimable compagne... Fort heureusement, la proximité de la frontière norvégienne le ramène à des vues pratiques ; il ouvre sa valise, en sort une bouteille d'« aquavit » qu'il débouche pour avaler une gorgée de son contenu : le flacon étant entamé, il ne paiera de droit que pour un demi-litre à des douaniers particulièrement vigilants.

Sur la voie descendante, des files de wagonnets se succèdent : ils vont chercher leur ration de 1.500 tonnes à Kiruna ; une vingtaine de ces convois circule par jour dans chaque sens.

La frontière norvégienne passée, la voie ferrée descend vers le fjord de Narvik qui s'enfonce d'une vingtaine de kilomètres dans les terres ; si des tunnels de planche la protègent des

avalanches, il y a aussi de vrais tunnels creusés dans la montagne qui jouèrent un rôle important en 1940, puisque c'est grâce à leur abri que les troupes allemandes ont pu tenir jusqu'au bout contre les attaques des nôtres. La marine hitlérienne n'eut pas une semblable protection et, bien au-dessous de nous, sur les rives du fjord, on distingue nettement deux destroyers coulés lors de l'attaque anglaise du 13 avril 1940 : d'en haut, ils ressemblent à des barques échouées.

Comme nous l'avons dit, la puissance du groupe Grängesberg déborde de la Suède et s'étend sur Narvik. Là encore, un hôtel confortable accueille les invités de la Compagnie qui peuvent s'y reposer après avoir parcouru les imposantes installations portuaires. De loin, celles-ci paraissent dominées par une colline noire : elle est formée de la réserve d'un demi-million de tonnes de minerai de fer, au-dessus de laquelle circulent des wagonnets qui basculent les derniers arrivages, ou qui amènent le minerai aux ateliers de broyage, ou qui le dirigent vers les bateaux. Une vie intense règne sur ces voies entrecroisées qui aboutissent à un quai supérieur dominant le port. A ces ouvertures font suite de hautes cheminées communiquant directement avec les soutes des cargos en cours de chargement : un déclic, le wagonnet bascule et le minerai dégringole avec un bruit d'avalanche. Un peu plus loin, un système plus moderne a été adopté, permettant le chargement simultané de deux bateaux : un trottoir roulant — il est de marque française — prend le minerai, en dépose une partie dans des récipients spéciaux pour l'analyse, amène le reste dans les cargos. Ces cargos portent la marque d'Anvers, de Baltimore, de Montréal ou des ports de l'Allemagne de l'Ouest. En 1952 l'Allemagne avait déjà recommencé à importer 25 % du minerai arrivant à Narvik ; elle en importait 60 % avant la guerre et cela explique l'acharnement avec lequel les alliés cherchèrent, en 1940, à couper la « route du fer ».

Je devais, au retour, aller à Lulea voir des installations du même genre, mais beaucoup moins importantes puisque les exportations sont arrêtées pendant les mois d'hiver, ce qui ralentit considérablement l'activité des chantiers. Le principal

fleuron de Lulea est l'usine de fer de la « Norrboten Järnwerk » avec ses trois hauts fourneaux électriques pour la fabrication de « saumons de fer », représentant un total de 90.000 tonnes par an, son « blast furnace » ultramoderne d'une capacité de production de 250.000 tonnes par an. D'autres vastes constructions étaient en cours et devaient permettre la fabrication de rails et de fils d'acier. « Lorsque tout sera terminé, me dit modestement mon accompagnateur, ce ne sera tout de même pas aussi important que les usines Krùpp... ». Pour rendre hommage à l'une des plus belles réalisations suédoises, je me suis détourné de ma « route ». Avant d'y revenir, mon altruisme me pousse à donner à mes compatriotes un sage conseil : le jour où ils iront visiter l'usine de fer de Lulea, qu'ils se munissent de lunettes noires car on y voit des fleuves de feu... Eblouis par ces coulées incandescentes de fer, ils pourraient ne pas remarquer les profondes rigoles de ciment qui les contournent... et cela au grand dommage de leurs jambes...



Ma visite à Narvik avait un but de documentation, mais elle était aussi un pèlerinage. Ministre de France en Norvège en 1940, j'avais suivi au jour le jour avec un intérêt passionné les opérations militaires qui s'étaient déroulées dans cette région et qui avaient demandé aux forces alliées de terre et de mer de rares qualités d'endurance et un magnifique esprit de sacrifice. Sur les rives du Rombacks fjord, une stèle les rappelle dans la simplicité de sa pierre fruste qui, sous une croix, porte cette inscription : « La France à ses fils et à leurs frères d'armes tombés glorieusement en Norvège. Narvik 1940 ». Elle se dresse sur la plage d'Orneset, où eut lieu le débarquement de nos troupes le 28 mai 1940 et où le Chef d'Etat-Major du Général Béthouart, le Commandant Paris, fut tué.

A peu de distance de là, le cimetière a un enclos réservé aux tombes françaises. 150 cercueils y sont enterrés. Lorsque j'y fus, ce cimetière n'était pas encore aménagé : il l'est maintenant grâce aux soins des administrations et sociétés compé-

tentes, à la sollicitude de notre Ambassade, à l'activité de notre agent consulaire et à la compréhension des autorités de la ville : le champ des morts a pris enfin une apparence en harmonie avec la piété de notre souvenir. L'été dernier, un pèlerinage français comprenant des familles et des camarades de nos combattants s'y est rendu avec le chef, dont le nom reste lié à ces rivages, pour y apporter un hommage auquel les Norvégiens se sont associés.

Combien ce paysage, ces lieux du souvenir étaient évocateurs pour moi... Je n'ai pas l'intention de refaire ici, même brièvement, l'historique de la guerre de Norvège ; du reste cette histoire a été écrite et il suffit de se rapporter au bel ouvrage de Jacques Mordal pour comprendre les précédents, les péripéties et les conclusions de la « campagne de Narvik » qui constitue le point culminant de la brève épopée du nord (1). Le livre du marin est complété par celui de l'un des officiers du corps expéditionnaire : M. J. Torris, Secrétaire d'Ambassade et Lieutenant de chasseurs, qui ne devait, hélas ! pas voir la libération de la France et la victoire, nous a fait partager d'une manière saisissante la vie qui fut celle des troupes françaises opérant dans des régions au climat inhospitalier : écrit en pleine guerre, il contient quelques erreurs de détail sur des points qu'un combattant pouvait difficilement connaître, mais il reste un témoignage émouvant des souffrances et de l'héroïsme du corps français (2). Mais je voudrais du moins, ayant cherché à donner une idée de l'importance de la « route du fer », rappeler brièvement, parmi les opérations de guerre, celles qui furent plus spécialement conçues dans le but de la couper ou de la neutraliser.

J'ai raconté ailleurs comment, me trouvant à Ottawa, je reçus un télégramme du Président du Conseil, Ministre des Affaires Etrangères, me priant d'aller prendre sans délai la direction de notre Légation en Norvège (3). En traversant Paris,

(1) Jacques Mordal, « La campagne de Narvik », Editions Self, 1949.
(2) M. J. Torris, « Narvik », Librairie A. Fayard, 1942.
(3) « L'équipée d'une Légation de France. Norvège, 1940 », Librairie Plon, 1945.

j'appris qu'il s'agissait pour moi de préparer le transit par territoire norvégien de troupes destinées à seconder la Finlande dans sa lutte contre l'U.R.S.S. Si, au nom de la neutralité à laquelle il croyait encore au début de mars, le Gouvernement norvégien ne pouvait nous accorder formellement l'autorisation que nous allions lui demander, du moins étions-nous fondés à espérer que sa protestation serait de pure forme et que les facilités nécessaires nous seraient finalement accordées. Mon collègue à Stockholm devait agir parallèlement auprès du Gouvernement suédois. Il était bien évident que le haut commandement interallié avait une arrière-pensée qu'un coup d'œil sur la carte suffisait à dévoiler : en tendant la main à la Finlande, en traversant les territoires norvégien et suédois, il aurait automatiquement la possibilité de fermer la route du fer. Mais il advint que, le 13 mars, les hostilités cessaient entre la Russie et la Finlande... M. J. Torris raconte comment la brigade de haute montagne, groupée et équipée dans la région de Belley, fut soudainement dissoute. Ma mission, de son côté, risquait de prendre fin, à peine commencée. En ce qui concernait la « route du fer », la fin de la guerre russo-finlandaise dont on ne pouvait, par ailleurs, que se réjouir, marquait la première occasion manquée...

Trois semaines plus tard, le 8 avril, à cinq heures du matin, mon collègue britannique et moi avisions le Gouvernement norvégien que des champs de mines venaient d'être posés en plusieurs points de la côte. Cette opération, susceptible de gêner la navigation allemande dans les fjords, n'aurait cependant pas suffi à empêcher la sortie par la Norvège du minerai de fer suédois ; elle présageait évidemment des opérations plus importantes sur lesquelles le secret était gardé. Mais ce fut une deuxième tentative manquée, car les Allemands nous devancèrent...

Le 9 avril, en effet, l'attaque contre la Norvège était déclenchée ; tandis que des vaisseaux de guerre et des transports de troupes entraient dans le fjord d'Oslo, d'autres bâtiments déchargeaient leurs cargaisons humaines dans les différents ports de la côte norvégienne et la région de Narvik était l'objet d'une

offensive allemande particulièrement soignée, menée par une dizaine de bâtiments qu'accompagnaient des transports, sur lesquels les 2.000 chasseurs de montagne du Général Dietl avaient pris place.

Conformément à ses traditions séculaires, la « Home fleet » partait à l'attaque avec un mordant remarquable ; dès le 8 avril, elle était entrée en contact avec l'ennemi et le « Glowwörm » avait été coulé, elle échouait dans sa tentative sur Bergen, mais le Capitaine de vaisseau Walburton Lee, avec une flottille de cinq torpilleurs, pénétrait dans le fjord de Narvik le 10 avril : il fonça sur la flotte allemande très supérieure en nombre que commandait le Kommodore Bonte. Les deux chefs furent tués dans la bataille. « La baie de Narvik, écrit Jacques Nordal, offrait un incroyable spectacle de désolation. Ce n'étaient partout qu'épaves brûlantes ou fumantes, nappes de mazout en feu dans lesquelles pointaient des têtes de naufragés. De ci, de là émergeait un mât ou une étrave... Cette prompte réaction navale à Narvik... réconfortait le moral norvégien, relevait, dans le monde, le prestige des nations occidentales... Mais l'affaire n'était pas conclue pour autant. D'urgence il lui fallait une suite ».

La suite eut lieu trois jours plus tard. L'attaque anglaise menée le 13 avril par le « Warspite », des croiseurs et des torpilleurs mit hors de combat en quelques heures huit contre-torpilleurs et un sous-marin allemands... mais la victoire ne put être exploitée. Bien plus, 1.200 marins allemands environ, rescapés de la bataille, vinrent avec le matériel qui put être récupéré, renforcer considérablement les troupes du Général Dietl. Le débouché de la « route du fer » était maintenant solidement tenu sur terre par l'ennemi, et cela malgré, — on pourrait presque dire : à cause — de la magnifique victoire navale britannique. Troisième occasion manquée...

Il faudra plus d'un mois maintenant avant qu'une ultime tentative soit faite pour libérer Narvik... Elle le sera par des troupes françaises, et sur l'initiative du commandement français. C'est, en effet, le Général Béthouart qui réussit à persuader l'Amiral Sir Cork and Orrery que nos bataillons de chasseurs,

débarqués à soixante kilomètres de leur objectif et engagés depuis le 30 avril à Gratangen et à Skjommes dans des conditions matérielles impossibles, ne réussiraient à percer sur Narvik qu'après une progression très lente et épuisante : Narvik devait être pris par mer et il fallait, auparavant, débarquer à Bjervik.

Bjervik (13 mai), Narvik (28 mai), furent les deux seuls succès terrestres de la guerre de Norvège ; au surplus, ils furent les deux premiers débarquements effectués de vive force sur un territoire occupé par l'ennemi : les leçons que le commandement en retira ne furent pas perdues de sorte que nos chasseurs et nos légionnaires de Norvège apparaissent comme des précurseurs, ce qui les apparente plus étroitement aux soldats des Maréchaux Juin, de Lattre et Leclerc.

⁂

L'opération de Narvik avait été exécutée alors que l'ordre d'évacuation générale était déjà arrivé ; le délai de quelques jours demandé par le Général Béthouart pour rejeter en territoire suédois les derniers éléments du Général Dietl ne fut pas accordé. La dernière chance de nous rendre maîtres du débouché de la route du fer était perdue.

Allait-il demeurer jusqu'à la fin de la guerre entre les mains des Allemands ? Il me reste à parler d'une négociations diplomatique qui, si elle avait réussi, en aurait assuré le contrôle par un pays neutre, ce qui au point de vue de l'acheminement du minerai, n'aurait d'ailleurs pas changé grand'chose.

Aux environs du 16 mai, me trouvant à Kvesmenes, au terme de la longue retraite dans le Gùdbrandsdal menée au rythme de l'avance allemande et d'une évacuation mouvementée sur le croiseur « Glasgow » qui nous avait menés de Molde à Tromsö, j'appris que le Gouvernement norvégien avait été saisi, par l'entremise du Secrétaire général du Ministère des Affaires Etrangères résidant à Stockholm, d'ouvertures officieuses du Ministre des Affaires Etrangères suédois. M. Günther avait dé-

claré à M. Bull qu'un arrangement ne constituant ni une paix, ni même un armistice pourrait peut-être être conclu entre Allemands et Norvégiens sous la forme de la simple fixation d'une ligne de démarcation entre la zone occupée par les Allemands et celle encore tenue par les Norvégiens. Les troupes alliées se retireraient de la région de Narvik qui serait occupée par des troupes suédoises. Le Gouvernement norvégien avait mis ses alliés au courant de ces ouvertures dont l'origine restait obscure. On attendait, pour y répondre, le retour imminent du Ministre des Affaires Etrangères, M. Koht, qui était resté sur le « Glasgow » le 1er mai et avait été plaider à Londres et à Paris la cause de la Norvège. En rendant compte des ouvertures venant de Stockholm, j'avais ajouté que si, comme tout le faisait prévoir, le Gouvernement norvégien n'y donnait pas suite, il était en droit de compter sur le maintien du concours franco-britannique et sur la mise en œuvre des moyens nécessaires pour lui permettre de garder le contrôle des territoires restant encore en sa possession.

Lorsque, le 1er juin, M. Koht fut mis au courant de l'ordre d'évacuation, il chercha tout naturellement à reprendre la conversation interrompue et il alla s'en entretenir avec M. Günther à Lulea. N'était-ce pas pour le Roi et le Gouvernement la dernière chance d'éviter l'occupation d'une partie de la Norvège du nord ? Mais les Allemands, sans doute déjà au courant de la décision, pour eux inespérée, qu'avait prise le haut commandement interallié, n'avaient plus d'intérêt à faire aboutir la combinaison un instant envisagée et M. Koht resta vainement à Tromsö pour attendre une réponse qui ne vint pas : il rejoignit Londres, où le Roi était arrivé le 10 juin au soir après une traversée assez risquée sur le croiseur « Devonshire ».

La « route du fer » restait à la disposition de l'Allemagne.

***

J'évoquais ces souvenirs, vieux alors d'une douzaine d'années, en reprenant le chemin de Stockholm.

Le long du fjord, le monument français et le cimetière sombraient mélancoliquement dans la nuit ,les navires allemands échoués ne se distinguaient plus, les ombres envahissaient un des « hauts lieux » où tant d'efforts, tant de sacrifices auraient mérité d'être mieux récompensés. Ils le furent momentanément par des victoires auxquelles les survivants restent fiers d'avoir participé, ils le furent, nous l'avons dit, par l'exemple donné là aux combattants alliés de 1944, ils le restent par l'inscription au Memorial glorieux de l'Histoire du nom de Narvik.

R. DE DAMPIERRE.

UN CONSEIL DE DISCIPLINE

AU

MINISTÈRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES EN 1808

Le rapport, que l'on trouvera ci-après reproduit et qui porte, sous les signatures de Rayneval, Hauterive et Mornard, la date du 20 janvier 1808, a été rédigé en exécution de l'article 8 de l'arrêté des Consuls du 3 floréal an VIII (23 avril 1800), lequel était ainsi conçu :

« Tout Agent rappelé par arrêté portant injonction de rendre compte de sa conduite, sera tenu de poursuivre sa justification devant une Commission composée de cinq membres choisis par le Premier Consul. Cette Commission fera, sur cette justification, un rapport qui sera présenté par le Ministre au Premier Consul, et ce n'est qu'à la suite d'un tel rapport qu'un Agent pourra être destitué et privé de tous ses grades. »

Le rapport du 20 janvier 1808 constitue donc un des premiers cas d'application de notre législation moderne sur les conseils de discipline.

Les deux agents qu'il met en cause, l'un directement, l'autre indirectement, sont le chevalier Artaud de Montor, secrétaire de légation à Florence, et son chef le comte d'Aubusson, ministre de Napoléon auprès de Marie-Louise, fille du Roi d'Espagne Charles IV et Reine d'Etrurie.

Le chevalier Artaud de Montor était un ancien émigré. Rentré en France en 1798, il avait obtenu en 1801, grâce à la protection de Talleyrand, la place de secrétaire d'ambassade à Rome qu'il avait cédée à Chateaubriand au mois de juillet 1803. C'est le

6 juin 1806 qu'il avait été désigné comme secrétaire de légation à Florence. Artaud connaissait à merveille l'Italie, les Italiens, et les lettres italiennes, sur lesquels il devait publier plus tard des travaux aujourd'hui encore appréciés. Esprit caustique, naturellement porté à la raillerie, il était aussi peu fait que possible pour s'entendre avec son nouveau ministre, le comte Hector d'Aubusson de la Feuillade.

Celui-ci descendait de ce maréchal de la Feuillade, également connu pour son incapacité militaire et pour sa dévotion éperdue à l'égard de Louis XIV. Colonel en 1791 et aide de camp du maréchal duc de Mailly, d'Aubusson n'avait pas tardé à se rallier aux idées révolutionnaires et ensuite, naturellement, à l'Empire, ce qui lui avait valu la place de chambellan ordinaire dans la maison de l'Impératrice (*Almanach impérial,* an XIII, p. 59), puis, le 19 avril 1806, la succession, comme ministre à Florence, du marquis de Beauharnais, nommé lui-même ambassadeur en Espagne.

Brutal, présomptueux, inexpérimenté, il n'avait pas tardé à se faire détester de la Reine d'Etrurie par ses intrigues auprès de la sœur de Napoléon, Elisa Bacciochi, grande duchesse de Lucques et de Piombino, qui jalousait sa voisine et déjà rêvait de la supplanter.

Le rapport de la commission d'enquête de 1808 dépasse de beaucoup l'intérêt du fait divers — d'ailleurs assez amusant — qu'il permet d'évoquer. On y reconnaît le ton, le tour et les idées d'Hauterive, ancien chef de la première division politique, qui venait d'être appelé à la direction des archives et qui s'est plu à rappeler, à cette occasion, avec beaucoup de tact et d'esprit, les indispensables tempéraments que les conditions spéciales de l'existence dans les postes diplomatiques conseillent d'apporter aux règles ordinaires de la discipline entre supérieurs et subordonnés.

Quand à l'Empereur, qui n'avait pas hésité à révoquer Artaud de Montor, il fut si satisfait du rapport de la Commission de discipline qu'il en ordonna l'impression et la distribution à ses principales ambassades et légations, ce qui eut pour résultat de rendre publiques les incartades du comte Hector d'Au-

busson de la Feuillade et de le ridiculiser auprès de ses collègues. Faible et relative compensation de la sanction rigoureuse prise à l'égard de son trop entreprenant secrétaire !

Artaud lui-même, malgré la part qu'avait prise Hauterive à sa destitution n'en conserva pas moins, pendant tout le reste de sa carrière, un respectueux attachement à son ancien juge auquel il consacra, en 1839, une notice élogieuse intitulée : « Histoire de la vie et des travaux du Comte d'Hauterive ».

Amédée Outrey.

RAPPORT A SON EXCELLENCE LE MINISTRE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

Monseigneur,

La Commission que votre Excellence a chargée d'examiner les accusations portées contre M. *Artaud,* secrétaire de légation à Florence, par le Ministre de Sa Majesté, a lu avec attention la correspondance de ce Ministre et le mémoire justificatif de l'accusé. Elle a ensuite, conformément à vos ordres, admis M. *Artaud* à donner verbalement toutes les explications qu'il pouvait croire utiles à sa défense. Elle a l'honneur de vous soumettre son opinion sur les griefs et sur la justification.

La Commission a d'abord cru devoir restreindre dans des bornes convenables la discussion qui lui était soumise. Les griefs, en effet, qui composent l'accusation, considérés dans toute leur étendue, présentent un tel caractère de culpabilité, que la compétence d'une simple commission serait insuffisante, s'il fallait s'arrêter à tous les détails et apporter dans l'examen d'un grand nombre de points un soin proportionné à la gravité des présomptions qui en ressortent : mais le ton d'aigreur qui

règne dans toute cette correspondance, l'amertume des reproches, et la violence de la plupart des inculpations, avertissent que le ressentiment et la haine les ont dictées ; et comme la discussion contradictoire de toutes ces plaintes imposerait à l'accusateur l'obligation de les établir sur des preuves constantes, c'est agir dans son intérêt autant que dans celui de l'accusé, que d'écarter toutes les inculpations vagues et exagérées, d'un examen qui doit s'arrêter seulement à des choses directement relatives au service de Sa Majesté, et à des accusations susceptibles d'être établies sur des faits.

M. *Artaud,* dans la conférence qui lui a été accordée, a aussi dénoncé M. *d'Aubusson ;* et il a mis dans ses imputations la même animosité qui éclate dans la correspondance de son accusateur. La Commission dira bientôt pourquoi elle n'a pas cru devoir imposer silence à M. *Artaud* sur ce point, qui était tout à fait étranger à l'objet de la conférence qui lui était accordée. Il lui suffit maintenant de remarquer que M. *Artaud* a eu tort de croire qu'à ses yeux les fautes relatives de M. *d'Aubusson* pouvaient atténuer le blâme des siennes. Elle a, en effet, jugé que les dénonciations de M. *Artaud* contre son Ministre étaient tout-à-fait indifférentes à sa défense personnelle ; et si elle ne les a pas considérées comme un tort de plus qu'il fallait ajouter à ceux sur lesquels il avait à se justifier, c'est qu'elle ne les a pris que pour de simples récriminations, naturellement inspirées à un accusé par le danger et les difficultés de la situation dans laquelle il se trouve.

Il n'existe, dans toute cette discussion, que deux faits susceptibles d'un examen contradictoire : le premier est la faveur accordée à M. *Artaud,* par le Gouvernement d'Espagne, de porter la croix surnuméraire de l'ordre de Saint-Charles ; le second est une visite ou une suite de visites faites à la Reine par M. *Artaud,* sans l'agrément du Ministre de Sa Majesté, et à une époque où cet agrément ne pouvait lui être accordé.

Le premier fait n'entre pas dans le nombre des griefs portés par M. *d'Aubusson.* La Commission a cependant cru devoir le discuter, parce que, dans cette circonstance, la conduite de M. *Artaud* lui a paru peu régulière, et qu'il lui a semblé utile, en

exposant des faits qui peuvent se reproduire, d'établir sur ce point les principes qui doivent servir de règle, et qui effectivement ont été de tout temps en vigueur dans le ministère.

La croix de l'ordre de Saint-Charles a été donnée à M. *Artaud,* à la sollicitation de la Reine d'Etrurie. Il est à peu près constaté par la correspondance de M. *d'Aubusson* et par les déclarations de M. *Artaud,* que l'intervention de la Reine a été, dans cette circonstance, sollicitée et obtenue par M. *d'Aubusson* lui-même, qui, à l'époque où cette démarche a été faite, désirait vivement recevoir pour lui la grande décoration de l'ordre d'Espagne, et celle de surnuméraire pour son secrétaire de légation.

Les causes qui, dans l'issue de cette sollicitation, ont séparé l'intérêt de ces deux agents, et ont fait que l'un d'eux seul a obtenu la faveur sollicitée, sont inutiles à examiner ; il suffit de savoir que M. *Artaud* a participé directement aux sollicitations, en écrivant à M. *de Beauharnais* (de l'aveu, il est vrai, de M. *d'Aubusson*), et pour seconder l'effet de ses demandes. Cette démarche de M. *Artaud* est irrégulière en tout point, et la part que M. *d'Aubusson* y a prise ne saurait en atténuer le tort, de telles sollicitations ne pouvant être autorisées que par l'aveu ou plutôt par l'ordre formel du chef même du ministère (1).

En principe, dont il n'est jamais permis de s'écarter, les agents du Gouvernement ne doivent solliciter de grâce que de leur propre Souverain ; et quand ils en obtiennent d'un Gouvernement étranger, ils ne doivent ni les envisager ni les présenter comme le témoignage d'un sentiment de reconnaissance ou de bienveillance qui leur soit personnel. L'usage a établi que des marques de considération pouvaient être offertes et reçues ; mais il n'a jamais été mis en doute s'il était convenable et légitime de les rechercher. L'usage a voulu en même temps que ces procédés, qui toujours, quels qu'ils soient, doivent avoir un caractère officiel, eussent lieu dans de certaines cir-

(1) Au surplus, à l'époque, la règle générale était encore qu'aucun Français ne pouvait accepter de décoration étrangère sans y être spécialement autorisé par le Gouvernement. C'est au Grand Chancelier de la Légion d'honneur que devaient être adressées les demandes d'autorisation et c'est lui qui transmettait les autorisations aux intéressés (*Annuaire impérial* de 1808, page 144).

constances et à l'occasion de certains événements publics ou domestiques ; et par là il est suffisamment établi qu'ils sont indépendants des sentiments personnels qu'un agent politique peut inspirer au-dehors : car, dans les circonstances données, un agent que l'accomplissement rigoureux de ses devoirs aurait contraint de se rendre peu agréable à la puissance près de laquelle il est envoyé, obtiendrait cependant d'elle les marques de considération qui sont déterminées par l'usage ; et comme d'ailleurs, dans la plupart des procédés de cette nature, tout est réciproque, quant au temps, au mode et au prix des choses données, la délicatesse la plus susceptible est mise hors de toute atteinte ; et un agent ainsi récompensé peut croire avec toute confiance, que ce qu'il reçoit d'un Gouvernement étranger est véritablement une grâce et un bienfait de son propre Souverain.

Cette règle s'applique également, et par les mêmes motifs, aux décorations, et généralement à toutes les marques de considération qui peuvent être données à un sujet de Sa Majesté par les Gouvernements étrangers ; et le même principe sert pour la sollicitation et l'acceptation des unes et des autres. Il faut le dire, ce principe a été entièrement méconnu par M. *d'Aubusson* et par M. *Artaud ;* et la seule considération qui atténue ici leur tort, est qu'ils ont évidemment agi en ignorance du principe : la naïveté des déclarations qu'ils ont faites dans leur correspondance en est la preuve, et elle est en même temps la meilleure excuse qui puisse être alléguée en leur faveur.

Nous passons à la discussion du second fait.

En septembre dernier, après une vive altercation, M. *d'Aubusson* crut devoir rompre toute communication avec M. *Artaud ;* il le sépara de lui sans retour ; il l'éloigna de sa maison, et lui laissa seulement la faculté de venir au secrétariat vaquer aux fonctions qu'il croyait n'être pas suffisamment autorisé à lui interdire. Depuis cet éclat, M. *d'Aubusson* crut avoir acquis la preuve que M. *Artaud* entretenait des communications secrètes et suivies avec la cour d'Etrurie, et qu'il avait même fait une suite de visites à la Reine.

M. *Artaud,* dans son mémoire et dans sa défense verbale,

avoue une visite à la Reine ; il déclare qu'elle a été patente et publique, et il dénie toute autre espèce de communication.

Voici ce qu'il allègue pour excuser cette visite :

Le général *Miollis* devait arriver à Florence, et M. *Artaud* savait que ce général se proposait de voir la Reine sans se faire présenter par M. *d'Aubusson ;* il savait encore que la Reine était extrêmement indisposée contre ce ministre : il croyait pouvoir tenter avec succès dans cette circonstance, comme il déclare l'avoir fait dans plusieurs autres, de calmer l'esprit de la Reine et de la réconcilier avec la légation de Sa Majesté ; et ce fut dans cette intention qu'il se rendit à l'invitation que la Reine lui fit de venir la voir. C'est dans cette partie de la défense de M. *Artaud*, que la Commission a cru pouvoir lui permettre de dire les torts officiels qu'il avait à imputer à M. *d'Aubusson ;* car l'explication qu'il avait à donner de toutes les occasions où il prétendait avoir été assez heureux pour ramener la cour à des dispositions plus favorables, entraînait nécessairement une sorte de développement historique entièrement relatif à M. *d'Aubusson*.

Dans toute cette complication évidemment préparée d'accusation et d'apologie, la Commission n'a rien vu qui fût capable de justifier la visite irrégulière que M. *Artaud* s'est permis de faire à la Reine ; et ces explications, loin d'en diminuer le tort, n'ont fait que l'aggraver à ses yeux : car, dans un intérêt aussi grave que celui de la mésintelligence de la cour et de la légation, l'intervention spontanée d'un subordonné en disgrâce est d'abord un trait impardonnable de suffisance et de témérité ; et ensuite l'espérance du succès dans une telle entreprise, et la citation de toutes les circonstances semblables qui se sont antérieurement offertes, est l'aveu d'un crédit et d'une influence qu'il faudrait peut-être se justifier d'avoir obtenu, avant de pouvoir se vanter de l'avoir employé à un objet utile.

Telle est l'opinion que la Commission s'est formée des deux faits qu'elle vient de discuter, et de l'ensemble de cette singulière altercation. Elle ne croit pas avoir de jugement à porter sur la conduite de M. *d'Aubusson :* cependant elle ne dissimulera

pas à votre Excellence que, si M. *Artaud* lui paraît avoir manqué de sagesse et s'être sur-tout mis en opposition ouverte avec la règle la plus importante de ses devoirs dans les derniers rapports qu'il s'est permis d'avoir avec la cour d'Etrurie, M. *d'Aubusson* a également manqué à tout ce qu'il se devait à lui-même, en faisant éclater le scandale d'une altercation entre un chef et son subordonné par celui d'une séparation publique, et en abandonnant à lui-même un jeune homme qui avait sur-tout besoin de frein et de direction dans une circonstance où le ressentiment et l'amour-propre offensé ne pouvaient lui donner que de mauvais conseils.

En général, et M. d'Aubusson et M. Artaud n'ont pas mieux connu l'un que l'autre le principe régulateur des rapports officiels et sociaux qui existaient entre eux.

M. *d'Aubusson* paraît sans cesse occupé, dans ses lettres, du besoin de connaître l'étendue de son autorité et celle des devoirs des personnes qui lui sont subordonnées : il devait savoir que, s'il existe une règle à cet égard, jamais on n'a senti le besoin d'en faire l'objet d'un texte littéral et réglementaire ; et que, lorsqu'une direction quelconque est confiée à un homme de jugement, ce n'est pas dans un code, mais dans sa volonté, qu'il sait trouver les motifs et la juste mesure du pouvoir qu'il doit exercer pour arriver au parfait accomplissement de tous ses devoirs. L'Empereur doit être servi, ses ordres doivent être exécutés, les instructions du ministère doivent être suivies : telles sont les règles, et elles sont immuables et absolues, de l'autorité des ministres, et de l'obéissance de leurs subordonnés.

Dans la carrière civile, comme dans la carrière militaire, l'autorité s'établit et s'exerce par les mêmes motifs et sur les mêmes lois ; mais il ne faut pas que dans la première on emprunte le mode d'obéissance et les formes du commandement qui sont propres à la seconde. M. d'Aubusson a demandé, dans ses lettres, s'il avait le droit d'interdire à un secrétaire de légation, et de le mettre aux arrêts. Cette question est vide de sens, et suppose une entière ignorance, et surtout une grande inexpérience des moyens de se faire obéir.

Dans l'état militaire, l'autorité se gradue sur une échelle qui

se divise en un grand nombre de degrés ; là un seul homme commande à une multitude d'hommes dont l'esprit n'est pas cultivé, et qui ne pourraient hésiter, sans un extrême danger, sur l'obéissance prompte et absolue qu'ils doivent aux ordres qui leur sont donnés. Il a donc fallu que le droit de commander y fût facile à exercer ; et voilà pourquoi on y a rendu le commandement précis et simple, péremptoire et absolu ; et voilà pourquoi encore le plus léger défaut dans le mode et la mesure de l'obéissance y est signalé comme délit, et puni par des peines inévitables, quelquefois remarquables par leur extrême sévérité.

Dans la carrière civile, au contraire, un homme commande à un petit nombre d'hommes, et souvent, comme dans le cas actuel, à un seul homme : le commandement doit sans doute être absolu ; mais on s'en rapporte au discernement de celui qui exerce le pouvoir, pour le choix des moyens les plus propres à assurer son exercice. Ces moyens sont divers et nombreux ; les plus sûrs sont ceux que l'expérience des affaires, la rectitude du jugement et l'usage du monde indiquent à un homme de caractère qui a reçu une bonne éducation : rien ne peut suppléer à ces moyens, comme aussi rien ne résiste à leur usage; et le supérieur qui en connaît la valeur et qui sait les mettre en œuvre, ne demandera jamais jusqu'où s'étend le droit qu'il a de commander, comment il doit prévenir la résistance, et s'il a le droit de la punir.

M. *Artaud,* dans son mémoire et dans sa défense, a paru sans cesse occupé du soin de se prévaloir de ses services, de son influence en Toscane, et de la confiance qu'il avait précédemment obtenue des Ministres de Sa Majesté, avant de se voir placé sous les ordres de M. *d'Aubusson.*

M. *Artaud* a entièrement méconnu, sur tous ces points, la véritable règle de ses devoirs. La Commission croit pouvoir se permettre de rappeler ici quel est, à l'égard de cet objet, le principe établi dans le ministère, puisque c'est sur ce principe qu'elle a dû fonder son opinion.

L'institution des secrétaires de légation n'a qu'un but essentiellement utile ; c'est celui de former, pendant la gérance

d'un Ministre en titre, un agent capable de le suppléer en cas d'absence, et propre sur-tout à maintenir et perpétuer l'esprit de la légation dans la suite non interrompue des Ministres qui se succèdent dans la même résidence. D'après ce principe, il est évident que la première qualité d'un secrétaire de légation, est cette flexibilité de caractère qui rend la subordination facile, qui fait que cette subordination n'est pas une affaire de choix ni d'affection, et qui maintient le subordonné dans une disposition invariable de déférence et de respect, quels que soient d'ailleurs ses sentiments personnels à l'égard du chef auquel l'intérêt du service de Sa Majesté lui prescrit de se soumettre.

M. *Artaud* a eu le tort de ne pas remplir ce but essentiel des fonctions qui lui étaient confiées ; et ce tort ne peut être excusé par aucune considération tirée de la conduite de son supérieur à son égard. L'autorité sans doute impose des devoirs à celui qui l'exerce ; elle exige de lui des qualités sans lesquelles elle est exposée à rencontrer sans cesse des obstacles capables d'arrêter ou de dérégler sa marche : mais il est du devoir des subordonnés de ne voir dans l'autorité que la règle immuable de leur obéissance. M. *Artaud* ne doit pas dire, quoiqu'il lui soit en vérité bien facile de le prouver, que le chef de la légation à laquelle il était attaché, ne savait pas commander ; car le reproche, tout fondé qu'il serait, impliquerait nécessairement, comme conséquence, l'aveu non moins fondé de sa part, qu'il ne sait pas obéir.

La Commission ne remplirait que la plus pénible partie de ses devoirs, si, en exprimant son opinion sur les griefs qui ont été soumis à son examen, elle n'ajoutait pas que les torts qu'il a été affligeant pour elle de reconnaître, ne lui ont pas paru porter la moindre atteinte aux sentiments de zèle et de dévouement pour la personne de Sa Majesté, qui éclatent même jusque dans les plaintes les plus amères de l'accusateur et dans les récriminations les plus vives de l'accusé. Elle ne fait cependant pas de cette observation un titre en faveur de celui-ci, pour influer sur la décision qui sera portée à son égard ; et le seul motif qu'elle croit pouvoir se permettre de faire valoir pour

autoriser le vœu qu'elle forme, la demande même qu'elle ose faire qu'il soit jugé avec indulgence, est la disposition vivement manifestée par lui de réparer les torts qu'il a reconnus, par une conduite plus circonspecte et plus régulière, et les témoignages qui ont été antérieurement rendus en sa faveur par des Ministres recommandables, sous lesquels M. *Artaud* a eu l'honneur de remplir des fonctions dans des circonstances importantes au service de Sa Majesté.

Nous vous prions, Monseigneur, de vouloir bien agréer l'assurance des sentiments de respect avec lesquels nous avons l'honneur d'être

DE VOTRE EXCELLENCE

Les très humbles et très obéissants serviteurs.

DE RAYNEVAL, HAUTERIVE, L. MORNARD.

Paris, le 20 janvier 1808 (1).

(1) La correspondance de Toscane, pour les années 1806 et 1807, est pleine de détails instructifs et pittoresques sur les rapports entre Aubusson de la Feuillade et Artaud de Montor. Le document essentiel est la lettre de d'Aubusson au Ministre des Relations extérieures (n° 122) du 15 septembre 1807 (*A.E. Corr. Pol. Toscane 159 A f° 330*). On y joindra le « *Précis des explications verbales données par M. Artaud à la Commission* », qui se trouve dans le dossier personnel d'Artaud (*Personnel, 52, v° Montor f° 336*).

Sur le royaume d'Etrurie on consultera : P. Marmottan, « *Le Royaume d'Etrurie* » Paris, Ollendorff, 1896. Prince Sixte de Bourbon, « *La Reine d'Etrurie* », Paris, Calmann-Lévy, 1928. Ferdinand Boyer, « *Les derniers jours du royaume d'Etrurie* », dans la *Revue d'Histoire Diplomatique*, avril-juin 1954, pp. 109-120.

Artaud de Montor était l'arrière-grand-oncle de M. Jean du Sault, Ambassadeur de France, qui possède une partie de ses papiers et souvenirs, et notamment les manuscrits de ses ouvrages, son portrait au crayon par Wicart, membre de la Villa Médicis, et un buste en marbre de la Reine d'Etrurie, qui lui avait été offert par la souveraine pendant son séjour à Florence.

MIRANDA
DELPHINE DE CUSTINE
ET
LA PAIX DE BALE

L'historien Parra-Perez a révélé la liaison du Général Francisco de Miranda avec la célèbre Marquise de Custine bien avant que l'on ait retrouvé les importantes archives que le précurseur de l'indépendance de l'Amérique méridionale avait constituées, antérieurement à la découverte par moi d'une série de lettres de Miranda à sa maîtresse. Il m'est apparu qu'au delà des relations sentimentales, celle-ci s'était identifiée à la politique de l'homme qui fut nommé « l'épée de la Gironde ». De plus, il était intéressant de mettre en évidence les activités politiques de Miranda dans cette période de la « faction des limites » où la Paix d'Espagne est négociée et nous rapprocherons quelques faits et quelques textes, laissant le soin aux historiens de cette période révolutionnaire de poursuivre encore ces curieuses recherches. Intéressée, non d'indépendance américaine, mais de dictature en France, Delphine n'est pas seulement la maîtresse de Miranda, elle est aussi sa confidente et j'ose dire, pendant une courte période probablement, son agent secret. Elle apprend avec lui cette diplomatie qui plus tard sera essentielle à ce nouvel ami : Fouché. Lors de son départ pour la Suisse, les amants ont convenu de ne pas s'écrire ou de ne parler que d'affaires personnelles, cela, ils le feront avec excès.

Cette correspondance réservée pourrait laisser supposer que

Delphine est inactive, or la complaisante Madame de Willemagne, son amie et dame de compagnie, nous détrompe :

« Elle me paraît très empressée de revenir près de nous et fatiguée de l'espèce de représentation où il faut être continuellement à Bâle. » (1)

Malgré leurs conventions qui se trahissent par le fait que deux amants vivant de politique et dans la politique, l'un menacé dans sa vie même, n'en écrivent pas, elle le prévient cependant :

« On parle dans ce pays de la Paix avec l'Espagne, ainsi que d'une suspension d'armes avec l'Autriche. On dit aussi Paris fort calme. Tout cela me paraît admirable si c'est vrai. Dites moi *seulement* si vous êtes content, c'est tout ce qu'il me faut, vous savez que *vous êtes ma boussole en fait de politique.* » (2)

Cinq jours après, dans une longue missive :

« Je vous fais mes bien sincères compliments pour la Paix avec l'Espagne et sur la grande victoire de Vendée, je vous demanderai *seulement* pour ma propre satisfaction de me dire *si vous êtes content* et alors, je le serai aussi. » (4 août 1795) (3).

On prépare quelque chose ; pour sa part elle a reçu des instructions suffisantes, mais l'arrivée à Bâle retardée et la tournure des événements à Paris ont changé la conjoncture. Aussi, dès que le fait est manifeste, contrairement à la convention :

« j'oublie que vous ne voulez pas que je vous écrive » (4),

elle avise Miranda, et quand elle doit lui dire « je me trouve arrêtée pour les chevaux », inquiète de lui, elle précise :

« dites moi bien tout ce qui vous regarde, ne me laissez rien ignorer, vous savez si je suis digne de la confiance que, jusqu'à présent, vous m'avez témoignée. » (5)

Depuis quelque temps Miranda trame et médite avec le Général Servan une rentrée sur la scène politique, savamment préparée. Quelques publications sont destinées à le montrer

(1) Archives de Miranda, R.F., T. XVIII, f. 219.
(2) Madame de Custine à Miranda, cité par Para-Perez, « Miranda et Mme de Custine », p. 206 (Ed. Grasset).
(3) Madame de Custine à Miranda, *idem.*
(4) Archives de Miranda, R.F., T. XVIII, f. 163.
(5) Archives de Miranda, *idem.*

homme de gouvernement, politique et diplomate et non seulement militaire. Sa brochure « *Opinion du Général Miranda sur la situation actuelle de la France et sur les remèdes convenables à ses maux* » fait suite au fameux billet du 3 avril 1795 :

« Nous avons passé ce matin au Comité Militaire pour vous témoigner l'intérêt et l'attachement que nous prenons *à la chose publique et au bonheur du peuple français*, nous voulions vous prier de faire part de ces sentiments au Comité, d'après votre sagesse et votre prudence en l'assurant *qu'on nous trouvera toujours prêts* à faire tout ce qui dépendra de nous pour défendre la cause de la Liberté et du Salut Public. »

SERVAN et MIRANDA (1).

Les événements vont maintenant très vite ; Pichegru a été nommé général de la Garde Parisienne le 1er avril ; le 3, la commission chargée de rédiger la constitution est formée d'amis de Miranda, c'est la date même du postulat ci-dessus et enfin, le 20 mai, Boissy d'Anglas trouve de mauvais goût le presse-papier que lui dédie le peuple, cette tête de Ferraud déposée sur son bureau, à l'Assemblée.

Il était temps que Delphine aille s'enquérir du « nœud de Bâle ».

L'échiquier est en place, la partie va se jouer à Paris, à Bayonne où à Bâle et dans tout autre lieu qui serait nécessaire.

Bern Meyer, membre du grand Conseil, depuis Lucerne, tient le Général vénézuélien au courant des faits importants et le 27 mai 1795, il l'avait avisé :

« Hardenberg est parti de Bâle pour Berlin après avoir eu une entrevue à Huningue avec Pichegru, Merlin de Thionville et Barthélémy. Sa mission me paraît être de la dernière importance et pourra avoir pour but la pacification générale de l'Europe. Nous ne tarderons pas a avoir sous peu des éclaircissements à cet égard. Je souhaite qu'on travaillât *d'après votre plan.* » (2)

La brochure citée plus haute a précédé le départ de Servan qui arrive à Bayonne le 7 juillet, cela pour négocier une paix avec l'Espagne. Il a des directives du Comité mais il est aussi porteur des instructions de Miranda, celles qui feront dire à Barthélémy dans ses Mémoires, plus tard :

(1) Archives de Miranda, R.F., T. XVI, f. 22.
(2) Archives de Miranda, R.F., T. XVI, f. 51.

« Les révolutionnaires universels, les propagateurs du système des républiques critiqueront ce traité (celui qu'il avait signé à Bâle). On trouvera qu'on n'exigeait de l'Espagne, ni vaisseaux, ni argent, ni indemnités, *ni provinces à républicaniser.* » (1)

Servan à Bayonne était désemparé et dans une lettre importante adressée à Miranda, en date du 31 juillet 1795, il se plaint de ne pas reçu de nouvelles et précises directives :

« ne savez-vous pas le cas que je fais de vos idées et le besoin que j'en ai. » (2).

Il présume que l'accord de Bâle n'est pas définitif.

Une pièce se joue qui ressemble à un vaudeville.

Delphine devait quitter Paris dès le 5 juin et disposait pour cela de deux voitures, soit celle de Miranda, soit celle de Servan. Le 26 juillet elle est encore arrêtée à Blamour « pour les chevaux » et Barthélémy avisera Miranda :

« la citoyenne Custine n'est pas arrivée, vous ne devez pas douter de l'empressement et du zèle avec lesquels je tâcherai d'aller au devant *de tout ce qui pourra lui être agréable.* » (3)

Il était donc préparé à cette visite et devait se douter qu'elle n'était pas faite sans intention.

Servan de son côté est toujours déconcerté par le silence de Miranda ; il attend tout de lui, même des miracles car, le 23 juillet il avise son ami :

« Nous avons reçu hier un courrier avec une dépêche du citoyen Barthélémy par laquelle il apprend aux représentants près les armées des Pyrénées, *que la paix entre la France et l'Espagne a été signée à Bâle* le 4 Thermidor... et comment ? sur quelles bases ? d'*après quelles connaissances ?* » (4)

et le 31 il espère encore :

« Me voici à Bayonne, mon Cher Général, très étonné de n'y avoir pas encore reçu de votre part le moindre signe de vie, aucune réflexion, *aucune nouvelle de ce qui se passe autour de vous, aucun conseil sur ma mission...* » (5)

Servan n'a guère pressé ses entretiens avec Miranda, le repré-

(1) Mémoires de Barthélémy.
(2) Archives de Miranda, R.F., T. XVII, f. 86.
(3) Archives de Miranda, R.F., T. XVII, f. 141.
(4) Archives de Miranda, R.F., T. XVII, f. 88.
(5) Archives de Miranda, R.F., T. XVII, f. 86.

sentant de l'Espagne ; il est en effet au courant du voyage de Delphine :

« je ne vous dis rien de Madame de Custine ; M. Vernin m'apprend qu'elle est partie de Paris, il en a reçu des nouvelles aujourd'hui. » (1)

Enfin la lettre du 7 août est plus révélatrice, plus déçue aussi :

« au reste, le citoyen Barthélémy *a étranglé notre traité avec l'Espagne...* » (2)

La pauvre Delphine était-elle arrivée trop tard ?

L'Espagne aura été habile ; d'abord Yriarte fut tâter le terrain une première fois à Bâle, il est choisi en sa qualité d'ami personnel de Barthélémy qui, depuis Vienne, l'estime et le tient pour « un intime ». Las ! les instructions du Comité sont trop dures et c'est le voyage de Servan ! Cette fois Godoy désignera un spécialiste de la temporisation pour le rencontrer, et qui a fait ses preuves en 1789 dans l'affaire des piastres. Servan, nanti des instructions et, à tout le moins, des idées de Miranda ne sera pas très souple non plus et c'est donc Yriarte qui retournera vers son cher collègue. La cession de la partie espagnole de Saint-Domingue est habile également, car elle affirme pour la France le caractère de puissance coloniale et peut-être, un jour, retrouvera-t-on la main sanglante de Fouché dans cette affaire qui touche directement ses intérêts personnels.

La Révolution, cette fois encore, se trouvera en contradiction avec son idéologie déclarée de liberté pour tous, comme elle l'est par le rattachement de la Belgique qui place la nation championne de la liberté des peuples en véritable usurpatrice.

C'est le point faible des « *opinions* » de Miranda qui est le héraut de l'indépendance des colonies d'Amérique et réclame Saint-Domingue toute entière pour les Français (3).

Les envoyés de Miranda n'étaient pas à la hauteur. Pourquoi ce dernier laissait-il le pauvre Servan sans instructions, si ce n'est parce qu'il devait jouer simultanément de la carte Barthé-

(1) Archives de Miranda, *idem.*
(2) Archives de Miranda, R.F., T. XVII, f. 91.
(3) « Opinions du Général Miranda sur la situation actuelle de la France » (opuscule publié à Paris, 1795).

lémy auprès duquel sa maîtresse était son envoyée et du complot parisien. Le 17 juillet, Servan avait précisé sa position d'émissaire de Miranda plutôt que du Comité, et nous avons cette lettre probante :

« Vous m'aviez fait part de tout ce que vous croyiez de plus important et surtout promis, dès mon arrivée à Bayonne, en entrant avec moi dans les détails les plus circonstanciés. Je viens vous en rappeler la promesse. » (1)

et cela se rapporte à la paix d'Espagne :

« J'ai écrit aujourd'hui une longue lettre au représentant Lesage d'Eure-et-Loir ; je lui demande de causer avec vous, veuillez avoir cette complaisance et le *presser d'agir sur les différents points dont je lui ai parlé.* Ils me paraissent tous de la plus haute importance, vous voudrez bien *les développer et discuter davantage.* » (2)

et ceci a trait au complot politique.

De son côté la jolie marquise était bien au courant, elle écrit à son amant :

« Servan aura fait un belle Ambassade... *c'était bien la peine,* c'est un tour perfide qu'on lui a fait là, il me semble. » (3)

Comment croire que le seul souci de prudence ait été à l'origine du voyage en Suisse ! Miranda l'a provoqué, l'a financé, et Delphine en constatant que les événements n'ont pas suivi le cours espéré tente alors sa chance avec Barthélémy, devient tendre, coquette à souhait, et le diplomate complètement conquis, sans doute ne l'épousera pas mais protègera ses intérêts matériels.

En bref nous dirons que Delphine n'ignorait pas que Miranda aidé par Servan préparait une action politique et l'envoyait en Suisse, tant pour l'écarter d'un danger que chargée d'une mission auprès de Barthélémy. Elle pouvait écrire à cette époque :

« Je ne peux pas être sans inquiétude sur votre position *présente.* » (4)

(1) Archives de Miranda, R.F., T. XVII, f. 85.
(2) Archives de Miranda, *idem.*
(3) Archives de Miranda, R.F., T. XVIII, f. 165.
(4) Mme de Custine à Miranda, cité par Para Perez, « Miranda et Mme de Custine », p. 200.

Miranda joue une partie terriblement dangereuse, non seulement parce qu'elle vise la Convention, mais parce qu'il se sert d'éléments dont le but immédiat est commun et dont les visées lointaines sont bien différentes ; de plus, avec l'absence de Servan, il est le seul militaire de renom, du groupe. Ses appuis les plus sincères, Lesage d'Eure-et-Loir, Boissy d'Anglas et Lanjuinais, sont royalistes et Miranda ne veut pas du rétablissement de la Monarchie.

Le rôle de Tallien dans le groupe de chez Formalaguèz ne se comprendra que le 11 vendémiaire. Qui est ce Formalaguèz dont Thibaudeau déclare :

« Cet homme-là me paraissait une énigme que je n'ai jamais bien pu m'expliquer. Il se mêlait je crois, de banque ; je ne sais s'il n'était pas Espagnol, et lié d'affaires avec Lafond Ladébat. Il avait un logement modeste à un troisième étage ; son ameublement et sa table annonçaient seulement de l'aisance ; il était ouvert et accueillant ; il n'était pas très fort sur les matières politiques, il n'avait aucune influence dans les discussions et n'y prenait que la part nécessaire pour ne pas y paraître étranger ou indifférent ; *il paraissait n'avoir d'autre but que de réunir les hommes les plus influents de la convention, pour se concilier et s'entendre.* »

et plus loin, candide, le futur Comte de l'Empire Antoine-Clair Thibaudeau, qui vient d'avoir trente ans, ajoute :

« Il venait aussi à ces dîners des personnages qui n'étaient pas représentants, entre autres les généraux Servan et Miranda, ce dernier espagnol et aventurier, et son compatriote Marchena, écrivain politique qui courait aussi les aventures. » (1)

Quand Tallien dénoncera ce groupe bizarre, il traitera Formalaguèz « d'espion » sans dire toutefois à la solde de qui.

Revenons à la période antérieure, celle où Miranda a éloigné Delphine par prudence et pour mission. Le laconisme réel des lettres échangées ne semble même pas suffisant au Général qui finalement écrira encore le 26 novembre 1795, alors que les choses sont légèrement apaisées :

« Comme le secret des lettres n'a pas existé depuis cette époque et que, *de vous avoir écrit eût été peut-être un motif qu'on s'occupât de vous,* je n'ai pas voulu vous écrire *directement* ayant recommandé

(1) Mémoires de Thibaudeau.

au jeune Custine de le faire, je vous dirai davantage dans une autre occasion. » (1)

Inlassablement Miranda a déjà échafaudé, avec l'Acte de Paris, sa nouvelle politique d'Angleterre. Entre temps, quand Delphine est rentrée à Paris, ils avaient convenu sans doute de ne pas signer leur connivence et le synchronisme du voyage en Suisse ; elle lui fait alors porter ce billet daté du 26 décembre 1795 :

« Je vous conjure donc de me donner les moyens de *vous voir*, pourvu cependant *que cela ne vous compromette pas...* » (2)

Les lettres, retrouvées par l'auteur de ces lignes, de Miranda à Delphine, ont démontré que le sentiment est resté très vif entre eux ; il ne faut donc pas expliquer par un éloignement sentimental ce qui n'est qu'une position d'extrême prudence, alors que l'amant, après séparation, était sans doute impatient lui aussi de retrouver encore une charmante maîtresse :

« Soyez persuadée que personne ne désire plus que moi, ni sera plus content de vous voir, maigre ou grasse, aimable ou capricieuse, *que moi.* » (3)

Si l'on examine les quelques missives antérieures au voyage en Suisse, l'on trouve Miranda un peu moins prudent et parlant alors de questions politiques :

« les Jacobins prennent de plus en plus le dessus... » (4)

et cela faisant naturellement suite à des entretiens où l'amour n'était pas ennemi de la politique.

Ramenons les faits à une simple logique enfantine sachant l'importance pour l'action de Miranda des clauses de la paix avec l'Espagne, ce qu'il confirmera en arrivant en Angleterre déclarant au Ministre Pitt :

« que les articles 2 et 15 du traité condamnaient les colons hispano-américains à un esclavage perpétuel. » (5)

(1) Miranda à Mme de Custine, coll. Pardo de Leygonier.
(2) Archives de Miranda, R.F., T. XVIII, f. 197.
(3) Miranda à Mme de Custine, coll. Pardo de Leygonier.
(4) Parra Perez, « Miranda et Mme de Custine », p. 310.
(5) Parra Perez, « Miranda et Mme de Custine », p. 310.

Nous retiendrons en passant que, si le complot de Vendémiaire avait réussi, la Paix d'Espagne aurait pu n'être pas ratifiée ; or, pour Miranda qui en parle peu, la question espagnole prime tout. Elle est nécessairement la principale de ses préoccupations et il luttera d'abord pour que le traité reconnaisse l'indépendance des colonies espagnoles, ensuite pour que celui-ci ne soit pas ratifié ; enfin, quand la déclaration de guerre de l'Espagne à l'Angleterre apparaît comme la logique des conventions de Bâle, il déclare :

« L'alliance monstrueuse survenue depuis 1797 entre l'Espagne et la France... » (1)

et il est prêt à reprendre les négociations avec Pitt.

Jusqu'à ce moment Miranda avait encore lutté en France, mais, comme l'écrit l'éminent historien Parra-Pérez :

« Dès la ratification à Paris, le 12 septembre 1796, du traité franco-espagnol, Miranda songeait à changer ses batteries sur cette question de l'Indépendance de son pays natal. » (2)

Revenant à Mme de Custine, comment pourrions-nous imaginer que, se rendant auprès de Barthélémy, elle n'allait rien tenter au nom de son amant, elle qui plus tard sera l'instrument de Fouché ? Or l'ancien oratorien était l'adversaire de l'émancipation des colonies, et, partant, de Miranda parce que celle-ci s'opposait aux intérêts de ses compatriotes nantais sans qu'il soit besoin d'invoquer de considérations plus personnelles. De ce fait, il devait se heurter à Brissot. A cet égard, la lettre de celui-ci à Dumouriez du 28 septembre 1792 mérite la plus grande attention car, dans l'esprit des Girondins, l'affaire de Saint-Domingue demeure liée à la libération des colonies espagnoles :

« Il faut faire cette Révolution et dans l'Espagne européenne et dans l'Espagne américaine. *Tout doit coïncider.* Le sort de cette dernière révolution dépend d'un homme, vous le connaissez, vous l'estimez, vous l'aimez, c'est Miranda.

Dernièrement les Ministres cherchèrent par qui ils remplaceraient Desparbès à Saint-Domingue : un trait de lumière m'a frappé, j'ai

(1) Parra Perez, « Miranda et Mme de Custine », p. 309.
(2) Parra Perez, « Miranda et Mme de Custine », p. 309.

dit : « Nommez Miranda »... Miranda, d'abord aura bientôt apaisé les misérables querelles des colonies, il aura bientôt mis à la raison *ces blancs* si turbulents et il deviendra l'idole des gens de *couleur.* » (1)

Cela ne devait pas être agréable à Fouché et il n'est nullement interdit de penser qu'il était, dès cette époque et de ce seul fait, déjà l'adversaire du révolté qui, depuis 1783 préconise l'indépendance des Indes occidentales.

Disons en terminant que tant qu'elle a joué la carte Miranda, Delphine s'est identifiée à la politique du Précurseur. Laissant à d'autres le soin d'approfondir ces problèmes, nous avons voulu seulement indiquer ici le rôle du vénézuélien dans les négociations de paix entre la Révolution expirante et le gouvernement de Madrid. Nous avons vu que, si ses projets de libération des colonies pouvaient souvent s'identifier avec les intérêts français, ce n'était pas son principal souci. A Bayonne comme à Nerwinden, Miranda ne s'intéresse à la France que dans la mesure où elle est et demeure « la Révolution française ».

G.F. Pardo de Leygonier.

(1) Archives de Miranda, R.F., T. III, f. 135/137.

LE ROYAUME DE NAPLES ET L'EXPÉDITION D'ALGER (1830)

Les origines de la conquête de l'Algérie ont fait naître une abondante littérature historique, mais on n'a pas jusqu'ici élucidé les négociations diplomatiques entre le Gouvernement de Charles X et les différents Etats italiens qui se partageaient alors la Péninsule. En Italie même, l'officieux N. Bianchi n'a glané aucun fait se rapportant à cette question (1).

L'étude des correspondances échangées entre les Cabinets de Paris et de Naples à la veille de l'expédition d'Alger apporte quelques aperçus suggestifs sur les vues générales qui inspirèrent la politique africaine de Polignac et sur les positions prises par la Cour des Deux-Siciles à l'égard de la « dernière conquête du Roi ».

En raison de sa situation géographique, le royaume de Naples suivait, avec le plus grand intérêt, les diverses phases du conflit qui, depuis 1827, s'était traduit par une rupture des relations normales entre le Roi de France et le Dey d'Alger. Comme tous les Gouvernements de la Péninsule italienne, celui des Deux-Siciles et ses sujets se plaignaient de l'audace des pirates barbaresques contre ses navires marchands, des humiliantes redevances qu'ils devaient payer au maître de l'Algérie

(1) N. Bianchi, *Storia documentata*, t. I et III, Turin, 1865-67. En 1930, dans la Revue italienne *Oriento Moderno*, Mme Laura Veccia Vaglieri a exploité les archives du Vatican pour préciser l'attitude de la diplomatie pontificale au sujet de l'expédition d'Alger.

pour garantir une illusoire sécurité à ses navigateurs. Cependant, certains négociants napolitains tiraient parfois d'appréciables bénéfices de leur commerce avec les Etats barbaresques ; aussi étaient-ils désireux de voir lever le blocus français paralysant leur trafic avec les ports de la Régence.

Au moment où l'échec des ultimes négociations, entamées par le capitaine de vaisseau de La Bretonnière (2 août 1829) rendait probable une expédition punitive française, les relations, entre Bourbons de France et de Naples, étaient fort cordiales en raison des liens de parenté unissant François Ier et Charles X et de l'absence de tout conflit d'intérêts entre leurs sujets. C'est à peine si quelques nuages légers troublaient ce ciel serein au printemps de 1929 : voyage mystérieux du Roi de Sardaigne, Charles Félix, à Naples que l'on rapprochait, à Paris, d'une tentative d'exhérédation du prince de Carignan et trop grande intimité entre les Bourbons et les Habsbourg au gré des Ministres de Charles X. A Paris, le comte Portalis qui, dans le Ministère Martignac, dirigeait le département des Affaires Etrangères, était intervenu pour le rétablissement de la paix entre le Roi de Naples et le Bey de Tripoli ; mais, à Alger, il se plaignait de l'attitude du Consul général des Deux-Siciles, Magliuolo, chargé de distribuer des secours aux prisonniers internés dans cette ville. Contrairement à son collègue piémontais, Dattili de la Tour, qui s'attachait avec zèle et loyauté à soulager les misères des sujets français que la guerre avait fait tomber sous la domination algérienne, Magliuolo s'ingérait d'une façon inopportune, sinon suspecte, dans le conflit entre Charles X et le Dey Hussein. D'après des informations parvenues à la connaissance du Cardinal Albani, Secrétaire d'Etat de Pie VIII, Magliuolo était de connivence avec les pirates qui lui remettaient une part de leur butin !

Dès le 30 janvier 1829, le duc de Blacas, Ambassadeur du Roi de France à Naples, se plaignait à Paris des agissements de ce Consul : « Sur quoi se fonde M. Mogliuolo pour faire croire aux facilités d'un arrangement entre la France et le Dey d'Alger si d'autres ouvertures lui étaient faites que par les officiers de l'escadre avec lesquels il ne traite jamais de bon

gré ». Le comte de Portalis ne cacha pas sa mauvaise humeur contre cet importun intermédiaire bénévole, insistant, dans ses instructions du 22 février 1829, sur « l'application que M. Magliuolo avait toujours mise à nous nuire près du Dey, à l'encourager dans son obstination et à répandre contre nous des bruits si malveillants qu'ils sont mensongers. De récentes informations ne me laissent aucun doute à cet égard » (1). Le 1[er] avril 1829, le Ministre des Affaires Etrangères de Charles X se plaignit officiellement des agissements du Consul général des Deux-Siciles. Il écrivit au duc de Blacas : « Cet agent nous est signalé comme employant contre nous toutes les ressources de l'intrigue et de la malveillance. Il a entravé le plus qu'il a pu les négociations qui ont eu lieu pour le rétablissement de la paix et c'est lui principalement dont les suggestions ont contribué à entretenir le Dey dans ses sentiments d'orgueil et d'opiniâtreté à l'égard de la France ». En conséquence, le duc de Blacas fut invité à s'élever contre « une conduite si contraire à l'esprit des relations établies entre les Cours de France et de Naples » et à insister pour que « le Sieur Magliuolo fût sévèrement réprimandé par son Gouvernement ». « J'aime à croire, concluait Portalis, que M. de Medici (le Ministre des Affaires Etrangères de François I[er] de Naples) se fera un devoir de témoigner au Sieur Magliuolo le juste mécontentement de Sa Majesté Sicilienne et lui défendra de se mêler directement ou indirectement de nos affaires à Alger » (2). Ce qui avait motivé l'aigreur du Ministre français contre l'agent consulaire napolitain, c'était le ton de ses rapports au sujet de la situation des quarante-quatre Français prisonniers du Dey. La fausseté desdits textes avait été démontrée à Portalis par les lettres de Dattili de la Tour, Consul général de Sardaigne à Alger, chargé de veiller au bien-être de ces sujets de Charles X. Le 13 avril 1829, Medici, mis au courant de la conduite de Magliuolo, offrit sur le champ, au duc de Blacas, le rappel de ce consul. Comme on n'en demandait pas tant à Paris, on se borna à informer l'intéressé que son rappel

(1) Archives du Quai d'Orsay, Fonds Naples, vol. 153.
(2) A.Q.O., Fonds Naples, vol. 153.

suivrait immédiatement une nouvelle plainte (1). Trois jours plus tard, le duc de Blacas apprit qu'on avait écrit à Magliuolo dans le sens désiré par Portalis. « Le Ministre se déclara satisfait de la semonce contre la conduite « si répréhensible de M. Magliuolo, mais ajoute que si celui-ci n'en tenait pas compte, il n'hésiterait pas à demander son rappel » (2).

Le 29 avril 1829, le duc de Blacas avait quitté Naples, laissant la gérance de l'ambassade au vicomte de Lapasse, Chargé d'affaires (3). Ce dernier allait avoir la lourde charge de traiter avec le Gouvernement des Deux-Siciles toutes les questions posées par l'expédition française contre Alger.

Le 4 février 1830, Polignac, successeur du comte Portalis, adressa une très longue note au vicomte de Lapasse pour préciser les buts que se proposait le Gouvernement de Charles X dans son entreprise contre les Etats barbaresques. Un texte à peu près semblable avait été envoyé aux Ambassadeurs de France à Vienne, Berlin, St-Pétersbourg et Londres. Tous les chefs de missions accrédités près les différentes Cours italiennes reçurent cette circulaire à la rédaction de laquelle quelques variantes avaient été introduites selon qu'il s'agissait du Saint-Siège, des royaumes de Sardaigne ou de Naples et du Grand-Duché de Toscane.

Cet important document récapitulait les griefs du Gouvernement de Charles X contre la Régence d'Alger à laquelle il reprochait une « suite de mauvais procédés, de violations de traités qui ont abouti à une rupture ouverte ». Il rappelait que « le Gouvernement du Roi espérait une réparation convenable et que, poussant la longanimité aussi loin que le comportait sa dignité, il avait borné, pendant plus de deux ans, les hostilités à un simple blocus des ports algériens » (4), mais il soulignait que ces ménagements n'avaient fait qu'exalter davantage l'orgueil du Dey. « Il a pris notre condescendance pour de la fai-

(1) Blacas à Portalis, le 13 avril 1829 (*d°*).
(2) Instructions ministérielles du 7 mai 1829 (*d°*).
(3) V. François Michel, « Un Diplomate alchimiste au XIX[e] siècle : Le Vicomte de Lapasse », *Revue d'Histoire Diplomatique*, 1946, pp. 106-112.
(4) Blocus établi par les forces navales françaises devant les ports d'Alger, de Bône, de Bougie et d'Oran.

blesse, il est demeuré sourd à tous les avis et, après avoir témoigné le désir d'entrer en négociations avec le commandant de notre escadre, il a fait tirer sur le vaisseau parlementaire ». En raison de l'impossibilité de s'entendre à l'amiable avec un pareil Gouvernement « il ne restait plus à Sa Majesté qu'à faire usage des forces que la Providence avait mises entre ses mains, pour assurer la dignité de sa couronne et les intérêts de son peuple ». Selon la note officielle, la cause permanente du conflit tenait à la nature même d'un régime dont les adeptes étaient recrutés dans tout ce que l'Orient offrait de plus dépravé (*sic*). Donc, « Sa Majesté s'était convaincue que ces Gouvernements (1) fondés sur la violence et la piraterie, se jouant des devoirs les plus sacrés, étaient en hostilité continuelle avec les droits et les intérêts de tous les Etats européens et qu'ils ne pourraient jamais offrir aucune garantie solide dans l'avenir.

« Ces conditions, M. le Vicomte, ont fait penser à Sa Majesté qu'un de ces châtiments qu'Alger a reçus à diverses reprises des Puissances par l'effet d'une simple expédition maritime ne pouvait amener, comme on l'a vu si souvent, qu'une satisfaction illusoire suivie bientôt après de la violation des engagements contractés et de nouveaux excès de la part du Dey.

« Le Roi, négligeant donc l'idée de se borner à assurer sa vengeance particulière par une punition passagère et momentanée, penserait à détruire définitivement dans Alger le principal repaire de la piraterie et à contribuer à délivrer l'Europe des maux que lui fait subir l'existence désordonnée d'Etats qui n'offrent aucune garantie aux autres peuples, lorsque Sa Majesté a reçu, de la part du Vice-Roi d'Egypte, une proposition qu'elle a trouvée trop d'accord avec ses idées pour qu'elle pût la rejeter.

« Méhemet Ali faisait offrir à Sa Majesté d'opérer la destruction des repaires barbaresques, d'y substituer une organisation régulière à l'état de chaos actuel, d'en prendre lui-même l'administration sous la souveraineté de la Porte et de rendre ces contrées, autrefois si riches et si florissantes et aujourd'hui

(1) Les Beys de Tunis et de Tripoli sont aussi visés par la note française.

si misérables et si inhospitalières, à la culture et à la civilisation, à la libre communication des peuples.

« Le Roi s'est senti d'autant plus porté à agréer cette idée du Vice-Roi d'Egypte que le Dey de Tripoli venait, par une suite inouïe de calomnies et de mauvais procédés, de forcer le Consul de France à abandonner son poste. Mais Sa Majesté a pensé qu'il lui convenait de se réserver, à elle-même, la punition d'Alger et qu'elle pouvait laisser aux forces égyptiennes les conquêtes plus faciles, à la fois et plus rapprochées de l'Egypte ; elle a en même temps, fait offrir à Méhémet Ali le concours de ses forces navales contre la Régence de Tripoli.

« Le Roi a donc agréé la proposition du Vice-Roi d'Egypte, il a donné l'ordre à son Consul général de s'entendre avec Méhémet Ali sur le genre d'assistance dont ce Prince pourrait avoir besoin, ce qui a établi une négociation qui se suit en ce moment et dont l'issue seule pourrait rendre définitif un projet qui se trouve soumis à bien des incertitudes et des chances.

« Le Roi n'a cependant pas voulu différer à instruire ses alliés de ces circonstances afin que Méhémet Ali trouve, dans le vœu général qui va s'élever en Europe, un nouvel encouragement à poursuivre l'exécution d'un projet dont toutes les puissances sont appelées à recueillir les avantages. Sa Majesté a d'ailleurs pensé qu'il était de la nature amicale et intime des relations qui existent si heureusement entre tous les Etats chrétiens de leur donner avis du motif des armements qui vont se faire à Toulon et de l'expédition qui se prépare à Alexandrie. Le but seul de l'entreprise suffit pour assurer Sa Majesté de la vive approbation et de la reconnaissance de toutes les puissances chrétiennes. La destruction de la piraterie doit faire la base de l'arrangement qui se négocie à Alexandrie. Le Vice-Roi s'engage aussi à abolir à jamais, dans ces provinces qu'il va gouverner, l'esclavage des chrétiens. Il garantit de la manière la plus solennelle la conservation des droits et des privilèges dont les nations étrangères jouissent sur la côte d'Alger, tout en établissant, de concert avec la France, le principe que, sauf les droits antérieurement acquis et existants, toutes les nations y seront traitées surle pied de la plus parfaite égalité. Par l'effet

seul de l'expédition qu'il ferait, l'Europe serait à jamais affranchie de tous les tributs et redevances quelconques auxquels elle est encore assujettie envers les puissances barbaresques. Le Vice-Roi s'est aussi empressé d'annoncer qu'il prendrait les précautions les plus fortes et les plus multiples pour prévenir les préjudices que pourraient souffrir les consuls ou sujets des puissances chrétiennes à l'occasion de cette expédition, et qu'il en rendrait responsables les Etats et villes de Tripoli et de Tunis. Enfin, il a assuré les droits de la Porte en s'engageant à réduire sous la souveraineté immédiate du Sultan ces pays qui ne lui rendent aujourd'hui qu'une souveraineté tout à fait illusoire et à lui payer, pour leur administration, un tribut proportionnel à celui qu'il paye déjà pour l'Egypte. Ce tribut, d'après ses propres calculs, sera assez considérable pour couvrir une partie de la contribution de guerre que la Porte doit livrer à la Russie. C'est sur ce principe que le Roi a consenti d'écouter les propositions du Vice-Roi d'Egypte. Si la négociation ouverte en ce moment à Alexandrie réussit, si la divine Providence favorise l'expédition qui en sera la suite, la piraterie et l'esclavage des chrétiens disparaîtront de tout le littoral de la Méditerranée et cette mer, centre du monde civilisé, offrira de nouveau au commerce de toutes les nations, la sécurité, les secours, l'assistance amie et protectrice que l'existence des trois Etats barbares bannit encore de son rivage méridional (1).

« Le Roi se félicite d'être appelé à prendre en mains, dans cette circonstance, la défense des intérêts de tous les peuples civilisés ; il aime à confondre le sentiment de sa propre injure dans celui du bien-être de tous les peuples et, en vous autorisant à communiquer confidentiellement à la Cour de Naples le contenu de cette dépêche, il ne doute pas de l'accueil que la connaissance d'un pareil projet recevra de tous les Gouvernements et plus particulièrement de celui des Deux-Siciles ».

Un post-scriptum joint à cette communication, si précieuse pour la connaissance des négociations internationales qui précédèrent l'envoi de la flotte et du corps expéditionnaire fran-

(1) Le passage sur la sûreté en Méditerranée ne figure que sur les circulaires adressées à Vienne et aux capitales italiennes.

çais sur les côtes de l'Algérie, ajoutait : « Si l'entreprise dirigée dans le but de détruire la piraterie est avantageuse pour la chrétienté, les Etats d'Italie sont plus particulièrement encore destinés à en ressentir le bienfait. Situés sur une partie des côtes de la Méditerranée juste en face des Régences, ils sont plus directement et plus fréquemment exposés aux brutalités des Barbaresques qui ne se bornent pas à troubler leur navigation et vont encore porter le ravage et la désolation sur leur territoire. La France, mieux protégée par sa puissance et par ses moyens d'action, n'a pas également à redouter le même danger et une politique égoïste et intéressée pourrait peut-être même lui donner le conseil de laisser subsister un état de choses qui affranchirait sa marine marchande d'une concurrence redoutable. Il sera toujours loin du caractère de Sa Majesté d'écouter de semblables conseils, mais nous devons nous attendre que les Gouvernements italiens apprécieront dignement notre conquête et, quand ce projet viendra à être connu, qu'ils feront ressortir, par tous les organes de publicité dont ils disposent, tout ce que la politique du Roi montre ici de noble et de désintéressé. La gloire, que la France en doit retirer, et la conscience du service, qu'elle aura rendu à tous les peuples, seront le prix des sacrifices qu'elle se dispose à faire comme une cause qu'elle regarde comme étant celle de l'humanité entière » (1).

Le Ministre des Affaires Etrangères de Naples à qui cette note était destinée, Medici, mourut avant d'avoir pu en prendre connaissance ; selon M. de Lapasse, il était doué « de grandes et aimables qualités qui le faisaient estimer et chérir de tous ceux qui l'avaient connu » (2).

Le 23 février 1830, le Chargé d'affaires fit part au Gouvernement des Deux-Siciles des intentions de Charles X relativement au sort futur des Etats barbaresques et de l'expédition projetée contre Alger. D'après lui, cette communication fut reçue « avec des expressions de reconnaissance » qu'il crut sincères et on l'assura que tous les vœux des Ministres du Roi de Naples accompagneraient les armes françaises. On lui promit

(1) A.Q.O., F. Naples, vol. 154.
(2) Lapasse à Polignac, le 10 février 1830 (*d°*).

même : « qu'aussitôt que nous le désirerions, on manifesterait hautement ces sentiments et que l'on insérerait dans le *Journal officiel des Deux-Siciles* tous les articles dans ce sens » dont Lapasse jugerait la publication agréable ou Gouvernement du Roi de France, ou utile au but de l'expédition projetée (1).

Prévoyant l'ouverture prochaine des hostilités, le gérant de l'ambassade de France, d'accord avec certains Ministres de François Ier, suggéra à Paris que l'on eût recours aux ports de Syracuse et de Messine, aux ressources en vivres à bon marché qu'offrait la Sicile et aux navires que l'on pourrait affréter à Naples pour le transport des troupes françaises et de leurs approvisionnements. Cependant, pour cette nolisation de bateaux de commerce, il prévoyait quelques difficultés de pavillon vu la neutralité officielle du Gouvernement des Deux-Siciles, et d'assez longues tractations en raison de l'absence du Roi qui s'était rendu en Espagne et en France, voir ses deux filles la Reine Marie-Christine (femme de Ferdinand VII) et la Duchesse de Berry.

Lapasse accompagna ses suggestions de remarques fort pertinentes sur l'intérêt que présentait, pour le système politique de la France, le recours à la coopération des puissances maritimes de second ordre sur lesquelles l'ancienne Monarchie était autrefois accoutumée à s'appuyer. Il mit en relief l'intérêt que présenterait l'alliance avec quelques Etats italiens et l'établissement pour l'avenir de relations intimes avec ces nations surtout en raison des rapports de la France avec l'Angleterre et les autres Cours. Observant l'état des esprits dans le royaume de Naples, il signala à Paris que, si tous les vœux étaient pour le succès de la France, il était certain néanmoins qu'on n'agirait avec elle qu'après s'être bien assuré qu'on n'offenserait ni l'Autriche ni l'Angleterre (2).

Le 6 mars, on précisa encore à Paris les vues de Charles X sur l'entreprise d'Afrique. La Porte semblait satisfaite du vaste plan du Pacha d'Egypte dont les bases avaient été agréées par le Roi de France. A Constantinople, le Sultan estimait que l'éta-

(1) Lapasse à Polignac, le 23 février 1830 (*d°*).
(2) Lapasse à Polignac, le 23 février 1830 (*d°*).

blissement d'un Pacha de Barbarie sous sa suzeraineté augmenterait ses revenus et compenserait les concessions qui lui étaient demandées en faveur des Grecs ; il lui serait ainsi plus facile d'exécuter les clauses onéreuses du traité signé à Andrinople le 6 juillet 1829.

Le « Rêve des Régences », caressé par Méhémet Ali, devait s'évanouir de même que le projet imaginé par Polignac de punir Alger sans faire la guerre, c'est-à-dire en se bornant à accorder au Vice-Roi d'Egypte le concours de la flotte française.

Pour saisir le sens de la circulaire du 4 février 1830, et ses allusions à une politique commune franco-égyptienne en Afrique du Nord, il est nécessaire d'ouvrir une parenthèse et de rappeler le processus des négociations entre le Gouvernement de Charles X et Méhémet Ali. Le prince Sixte de Bourbon, dans le tome I de son étude pénétrante sur les origines et les débuts de l'expédition d'Alger, en a donné un aperçu très général (1), dont les détails appellent quelques mises au point. Le dépouillement de l'abondante collection de documents conservés aux archives du Quai d'Orsay permet de suivre les phases de la double négociation avec la Porte et le Vice-Roi d'Egypte au sujet des Régences d'Afrique du Nord (2). Il ne semble pas inutile d'en rappeler les étapes.

L'article XI des Capitulations donnant à la France le droit d'agir contre les Barbaresques sans que la Porte pût se considérer comme attaquée, M. Drovetti, Consul de France à Alexandrie, en septembre 1829, après la consommation de la rupture définitive entre Paris et Alger, avait pensé que le Sultan, seigneur suzerain du Dey Hussein, se déciderait à punir son vassal en chargeant le Vice-Roi de conduire en son nom une exécution militaire contre ce rebelle. Dès l'arrivée des troupes égyptiennes à Tripoli, pensait Drovetti, le Dey épouvanté offrirait au Roi de France toutes les satisfactions qu'il était en droit de désirer. En conséquence, le comte Guilleminot, Ambassadeur de Charles X à Constantinople, avait demandé, le 12 octobre 1829, à la

(1) Prince Sixte de Bourbon, *La dernière conquête du Roi, Alger, 1830*, Paris, 1930, 262 p.
(2) Correspondance consulaire, Egypte, vol. I, 1830.

Porte, un firman autorisant Méhémet Ali à agir en Barbarie pour replacer cette contrée sous l'autorité de la Turquie... Le capitaine d'Etat-Major Huder, en garnison à Strasbourg, avait été envoyé à Alexandrie pour régler les modalités de l'intervention égyptienne. Pour prix de celle-ci, le Vice-Roi réclamait la livraison de quatre vaisseaux de guerre de haut bord, une avance de 20 millions et l'appui diplomatique de la France, moyennant quoi il se déclarait prêt à agir immédiatement (16 novembre 1829). Mais, peu après, à Constantinople, le Reis Effendi se récusa et le Divan songea à se faire médiateur de la querelle entre Paris et Alger et il délégua à cet effet le général Taher Pacha pour faire entendre la voix de la raison au Dey. Malgré la carence de la Turquie, le 3 janvier 1830, Polignac adressa à Charles X un rapport très favorable à l'intervention de l'Egypte dont le Vice-Roi n'attendait qu'un signal du Roi de France pour « rendre la paix, à la culture et à la liberté, les riches régions qui gémissaient sous le commandement aveugle et brutal des Régences barbaresques ». Charles X nota au bas de ce document : « approuvé » et y apposa sa signature. Immédiatement fut rédigé un projet de convention franco-égyptienne en seize articles prévoyant un prêt remboursable de 20 millions à Méhémet Ali (1), une subvention de huit millions à titre de subside afin d'acheter ou de faire construire quatre vaisseaux de ligne et l'engagement, de la part du Vice-Roi, de mettre fin, dans les régions conquises, à l'esclavage, à la piraterie, de rapatrier en Asie les milices turques du Dey, de raser les fortifications d'Alger sur le front de mer, d'indemniser les sujets français et romains auxquels la guerre aurait fait éprouver des pertes et de garantir les droits acquis en Afrique du Nord par les diverses puissances européennes.

Des obstacles imprévus firent échouer le projet d'intervention égyptienne. Si la Russie l'envisagea très favorablemnet et si la Prusse s'y rallia après quelques hésitations, l'Autriche, par la voix de Metternich, souleva des objections en raison des dan-

(1) A savoir : 10 millions au moment où l'armée égyptienne commencerait à se mettre en mouvement, 5 lorsqu'elle occuperait Tripoli, et 5 lors de son entrée à Tunis.

gers qu'il risquait de faire courir à l'Empire ottoman et des embarras qu'il causerait à l'Europe. L'Angleterre accueillit fort aigrement le dessein de la France et Lord Aberdeen désapprouva formellement l'alliance « illégale » avec un vassal du Sultan à qui l'on allait permettre d'occuper Tripoli et Tunis pour venger une injure du Dey d'Alger (21-28 janvier 1830). Très probablement le Cabinet de Londres dut faire pression sur Méhémet Ali, en lui signifiant qu'il verrait « avec regret sa coalition avec la France dans toute entreprise qui pourrait tendre à diminuer l'influence du Grand Seigneur (Le Sultan) » (1).

C'est pourquoi à Paris, le 31 janvier 1830, on élabora un nouveau plan. Désormais, la France agirait seule à Alger pour venger l'honneur de son pavillon et Méhémet Ali se bornerait à occuper la Libye et la Tunisie moyennant une avance de 10 millions et la promesse de la coopération de l'escadre de Toulon à l'attaque contre Tripoli. Un attaché de légation, M. de Langsdorf, fut envoyé à Alexandrie pour soumettre au Vice-Roi d'Egypte cette seconde convention. Par l'intermédiaire de son fils Ibrahim, Méhémet Ali refusa son adhésion (février-mars 1930), craignant qu'une alliance patente avec la France ne lui aliénât les sympathies des Musulmans et surtout celles de la nation turque sur laquelle il comptait bien régner un jour. Dans son esprit, la première proposition de la France était musulmane, tandis que la seconde était combinée.

Le 10 avril 1830, Polignac devait informer le représentant de la France à Naples de l'échec de l'alliance égyptienne, ce qui eut pour résultat d'amener le Directeur général des Affaires Etrangères du royaume des Deux-Siciles, Girardo, à proposer à M. de Lapasse des conférences aux deux membres du Cabinet napolitain pour étudier le sort futur d'Alger, suggestion qui fut écartée d'emblée par le diplomate français (2).

Le Gouvernement napolitain profita de la perspective des dangers qui menaçaient l'imprudent Dey Hussein pour retarder l'envoi, dans les eaux d'Alger, du bâtiment devant trans-

(1) Le texte de cette dépêche fut connu par le duc de Laval, Ambassadeur de France à Londres.

(2) Lapasse à Polignac, le 15 avril 1830 (A.Q.O., F. Naples, vol. 154).

porter les 250.000 francs, montant du tribut qu'il payait à la Régence. En dépit des représentations de la Maison Rothschild, chargée d'avancer la redevance exigée par les Barbaresques, les Ministres du Roi des Deux-Siciles invoquèrent le blocus comme obstacle de force majeure. M. de Lapasse consulté laissa opportunément entendre que les espèces métalliques pouvaient être considérées comme contrebande de guerre, quoique n'étant pas ordinairement spécifiées dans les traités de droit international, et qu'elles pouvaient solder des achats de munitions (1). Quant aux armateurs du royaume de Naples, ils s'occupèrent avec un vif intérêt de l'expédition d'Alger, leurs correspondants à Marseille les invitant à envoyer, sur les côtes de Provence, tous les bâtiments marchands disponibles afin d'y être nolisés, comme transports par le Préfet maritime de Toulon. L'expédition de Morée, deux ans auparavant, leur avait en effet procuré de substantiels bénéfices. Les autorités supérieures fermèrent les yeux sur ces offres de service à condition que le pavillon des navires loués fût changé. Dès le 6 février 1830, le baron d'Haussez, Ministre de la Marine, avait écrit aux Consuls de France à Gênes, Livourne, Civita et Naples de s'enquérir au sujet des ressources de ces ports en vaisseaux de commerce pouvant être affrétés. En même temps, il avait chargé le Préfet maritime de Toulon d'envoyer dans ces quatre ports des officiers supérieurs de la Marine pour s'entendre avec ces Consuls. Une circulaire de Polignac précisa ce que l'on attendait d'eux dans les ports italiens « qui par leur position géographique, pouvaient rendre le plus de services ». Je vous recommande très particulièrement, dit-on dans ce document, d'employer votre zèle à contribuer, autant que vous le pouvez, dans la sphère de vos attributions, au succès de l'expédition qui se prépare à Toulon... vous vous attacherez à connaître, dans le plus grand détail, les ressources de tout genre que peut offrir le port dans lequel vous résidez et, si vous pouvez par vos conseils, engager les armateurs, des capitaines, des patrons de navires et marins à venir à Marseille offrir leurs services au Gouvernement du Roi, vous n'hésiterez pas à les inciter à se diriger le plus promptement possible vers

(1) Lapasse à Polignac, le 23 février 1830 (*d°*).

nos ports où il est présumable qu'ils trouveront un emploi favorable (1). En outre, Polignac avait fait demander spécialement aux autorités navales des Deux-Siciles qu'elles accueillissent dans les ports du royaume tous les bateaux français que les chances de la mer ou de la guerre contraindraient à venir y relâcher. Le Premier Ministre de Charles X avait également abordé la possibilité de passer des marchés avec le Ministère de la Guerre napolitain et les négociants des Deux-Siciles pour des achats de munitions et de vivres (2). Le 25 mars 1830, le brick français *La Flèche* vint mouiller en rade de Naples, après avoir fait escale à Livourne. Il transportait le capitaine de frégate Tempsié, spécialement délégué par le Préfet maritime de Toulon, pour s'assurer de l'Etat des navires pouvant être nolisés et se mettre en rapports avec le Consul général de France.

Le vicomte de Lapasse s'efforça de surmonter les obstacles que lui opposaient quelques Ministres de François Ier, plus dévoués aux intérêts de l'Autriche et de l'Angleterre qu'à ceux de la France (3). Le prince de Cassaro, gérant du département des Affaires Etrangères, était l'homme lige de Metternich et il ne voulait pas qu'à Vienne on prît ombrage d'une confiance trop intime entre les Cours de Naples et de Paris. A ses côtés, le Ministre de la Guerre, Scaletta, et celui de l'Intérieur, Amati, recommandaient que l'on tergiversât devant les demandes exprimées par Polignac parce que, inquiets sur les dispositions de l'Angleterre. Lors d'un premier conseil des Ministres tenu à cet effet, pour éclairer le duc de Calabre, héritier du trône, qui exerçait le pouvoir exécutif en l'absence de son père, ils firent ajourner toute réponse précise en prétextant que la position prise à Turin par le Ministre des Affaires Etrangères, La Tour, interdisait temporairement aux bâtiments de commerce

(1) Le texte intégral de cette circulaire de mars 1830 figure dans le Fonds Turin, vol. 295, 1830, des A.Q.O.

(2) Instructions ministérielles du 13 mars 1830 (A.Q.O., F. Naples, vol. 153).

(3) « Naples s'inquiète des dispositions de l'Angleterre ». « L'Autriche sert secrètement d'auxiliaire au Cabinet de Londres dans l'affaire d'Alger », devait écrire de Vienne le comte de Rayneval, Ambassadeur de France (A.Q.O., Fonds Vienne, vol. 412, 1830, dépêches des 16 juin et 4 juillet 1830).

des Etats sardes de se laisser noliser pour transport des troupes françaises en Afrique (1). Lapasse, sans se laisser décourager, insista auprès des membres du Cabinet favorables aux vues de Paris et obtint qu'un nouveau conseil fût réuni. Le 27 mars, on lui fit savoir que « Sa Majesté le Roi de Naples, sensible à l'obligeante attention qu'on avait eue de lui faire connaître les sentiments généreux qui animaient Charles X », faisait savoir que « les ordres nécessaires seraient transmis à toutes les autorités afin que les agents français trouvent toutes les facilités possibles dans l'intérêt du service de Sa Majesté Très Chrétienne ». Seules quelques restrictions subsistaient quant au nombre des bâtiments de ligne qui seraient admis dans les ports des Deux-Siciles : trois au maximum (2), et quant à la vente des poudres et projectiles (3). D'ailleurs, le duc de Calabre ne pouvait guère prendre d'initiatives en l'absence de son père. Tous les navires nolisés partirent pour Marseille en vertu de contrats conclus à des prix assez raisonnables ; le Directeur général des Affaires étrangères, Girardi, qui avait fort amicalement secondé les désirs exprimés par Lapasse dans l'affaire des vaisseaux de commerce, offrit de faire parvenir, par le télégraphe aérien unissant Syracuse et Naples, les nouvelles importantes provenant d'Afrique qui parviendraient au Consul des Deux-Siciles de Malte. Ces nouvelles seraient communiquées sur place à M. de Lapasse et transmises ensuite au Préfet maritime de Toulon afin qu'il les acheminât sur Paris (4). Cette gracieuse avance valut à Girardi les remerciements du prince de Polignac (5).

(1) Polignac, surpris par cette mesure inattendue du Gouvernement sarde, en avait réclamé la révocation les 8 et 19 mars 1830. Après d'assez longues négociations dans lesquelles intervint l'Amirauté de Gênes, l'interdiction de noliser fut mitigée. La Tour pensait que toute l'Angleterre, hormis Wellington, était contraire à l'expédition d'Alger, d'où sa politique louvoyante.

(2) Au temps de la guerre de l'Indépendance grecque, les amiraux russes et anglais s'étaient soumis à cette restriction ; les Anglais divisaient leur masse de bâtiments de haut bord pour les répartir entre plusieurs ports du sud de l'Italie.

(3) Vente déjà refusée à l'escadre russe de la Méditerranée, au nom de la neutralité, lors des opérations menées par l'amiral Heyden contre les Turcs en 1827.

(4) Lapasse à Polignac, le 29 avril 1830 (A.Q.O., F. Naples, vol. 154).

(5) Polignac à Lapasse, le 6 mai 1830 (*d°*).

Le 17 mai 1830, le Roi et la Reine de Naples furent les hôtes de Charles X à Saint-Cloud, ils devaient demeurer en France jusqu'au 30 juin. Ce long séjour leur permit de s'associer cordialement à la joie que les premiers succès de l'armée d'Afrique suscitaient en France.

Si l'on en croit les rapports du vicomte de Lapasse, les vœux du public s'accordaient dans les Deux-Siciles avec ceux du Gouvernement pour désirer le succès de l'entreprise française. Cette opinion est corroborée par les dépêches consulaires ; le 7 juillet 1830, M. Vaulicourt, consul de France à Messine, analysait ainsi l'opinion sicilienne : « L'expédition d'Afrique excite un vif intérêt. Le sentiment général est en faveur de la France, car son succès, c'est la sécurité assurée pour la navigation dans la Méditerranée. On suit sur la carte les opérations, on croit que la France se maintiendra à Alger et on ne voit pas d'autre moyen d'extirper la piraterie ».

Une lettre du comte de Bourmont, datée de la Casauba (*sic*) d'Alger, le 9 juillet 1830, apprit à l'Ambassadeur de France à Naples la reddition de cette ville et le désir manifesté par le Dey Hussein de se rendre à Naples, après avoir hésité entre Malte et Livourne, pour choisir l'endroit où il se retirerait. Le comte de Bourmont faisait également savoir, par cette missive, qu'il avait accordé au vaincu l'autorisation sollicitée et que la frégate *Jeanne-d'Arc* le transporterait en Italie.

La nouvelle de la prise d'Alger fut célébrée à Naples et dans la plupart des villes de la Péninsule comme un véritable triomphe national (1). Girardi écrivit personnellement au représentant de la France pour lui manifester « sa joie la plus vive » (2) ; tous les Ministres adressèrent leurs félicitations au

(1) A Rome, M. de La Ferronnays, Ambassadeur de France, constatait le 14 juillet 1830 « que la joie avait été profonde » (A.Q.O., Fonds Rome, vol. 967).

De Turin, M. de Chasteau avait écrit, le 13 juillet 1830 : « On aurait cru se trouver en France par l'empressement que l'on a mis à faire connaître au public la prise d'Alger » (*d*°, Fonds Turin, vol. 295).

Mêmes constatations de M. de La Noue à Florence : « Les bonnes nouvelles de l'armée d'Afrique ont été reçues aves des applaudissements à peu près unanimes » (Dép. du 8 juillet 1830) ; « La nouvelle de la prise d'Alger a été accueillie ici, je pourrais presque dire avec enthousiasme » (Dépêche du 24 juillet 1830) — (A.Q.O., Fonds Toscane, vol. 168).

(2) Lapasse à Polignac, 20 juillet 1830 (A.Q.O., Fonds Naples, vol. 154).

vicomte de Lapasse. Ce dernier constata avec une satisfaction mêlée de surprise, cette « allégresse universelle » qu'il s'expliqua par la joie d'être délivré du fléau de la piraterie et aussi par « un sentiment d'intérêt et de bienveillance pour la France qui germe encore au fond des cœurs italiens ». Dans l'euphorie du succès de sa mission, il concluait ainsi : « Dans toutes les entreprises nobles et justes, nous aurons toujours pour nous les vœux de l'Ausonie » (1).

Le 26 juillet 1830, une ultime instruction de Polignac annonça à M. de Lapasse la décision prise par Hussein de se rendre à Naples. « Je ne doute pas de votre zèle à recueillir et à me transmettre tout ce qui serait de nature à intéresser le Gouvernement du Roi relativement au Dey et à son séjour à Naples », conclut le dernier Ministre de Charles X.

Ignorant encore la chute de la monarchie légitime à Paris, l'envoyé du Roi de France près les Bourbons de Naples s'attacha à souligner le dépit que laissaient assez ouvertement percer le Ministre d'Angleterre et ses compatriotes fixés dans la capitale des Deux-Siciles (2), puis il informa Polignac qu'il croyait encore en charge, du retour du couple royal dans ses Etats (3).

Le 2 août, la frégate *Jeanne-d'Arc* jeta l'ancre dans le port de Naples. Elle comptait comme passagers, outre le Dey Hussein, ses cinquante-huit femmes, son Agha (Ministre de la Guerre) et des janissaires. Le vicomte de Lapasse promit à Paris qu'il veillerait à ce que cette petite colonie d'exilés volontaires ne prît pas contact avec des Tripolitains, des Tunisiens ou autres Turcs ! (*sic*), et à ce que les intrigants ne s'en approchassent pas. Celui qui se croyait encore, faute de nouvelles, le représentant de Charles X, entreprit une démarche personnelle auprès du Roi François Ier afin que l'hospitalité fût accordée aux passagers du navire français. Après avoir quelque peu hésité, le Souverain des Deux-Siciles fit droit à cette requête, mais en ajoutant à son acquiescement cette réserve : « Je ne

(1) Lapasse à Polignac, le 20 juillet 1830 (A.Q.O., Fondsa Naples, vol. 154).
(2) Dépêche du 29 juillet 1830 (*d*°).
(3) Dépêche du 1er août 1830 (*d*°).

veux pas que cette colonie musulmane puisse être l'occasion d'aucun scandale et j'entends qu'elle soit soumise aux lois du pays » (1).

M. de Lapasse se chargea de rendre à Hussein quelques services personnels, sollicitant par exemple de l'Intendance du port de Naples que la quarantaine imposée aux arrivants fût abrégée, vu la maladie dont souffrait un enfant du Dey déchu. Cette demande fut facilement satisfaite et, le 3 août, Hussein débarqua et se présenta à l'ambassade de France où il fut reçu avec tous les égards dus à son rang. L'ex-souverain d'Alger déclara au vicomte de Lapasse qu'il entendait se mettre sous la protection de la France et qu'il se prosternait aux pieds du trône de l'Empereur des Français (*sic*) (2), tandis que le Consul général se chargeait de lui trouver une résidence.

Libre de ses mouvements, Hussein se fit présenter au prince de Cassano, Ministre des Affaires Etrangères des Deux-Siciles, et à M. de La Ferronnays, Ambassadeur de France à Rome, alors en congé à Naples. Les démarches du Dey n'étaient pas tout à fait désintéressées, car il entendait que la France lui assurât une généreuse pension alimentaire et en ce cas, il eût volontiers quitté l'Italie. Hussein avait deviné que des recommandations confidentielles, données au commandant de la frégate *Jeanne-d'Arc,* lui prescrivaient de ne rien négliger pour le cas où il aurait manifesté le désir de se rendre en France. « Le rusé barbare avait percé ces instructions et il en inférait qu'on attachait quelque prix à posséder sa personne », constata M. de Lapasse (3). Effectivement, le Dey demanda à ce dernier de rédiger pour le Roi de France, une supplique « *se recommandant à sa générosité et à sa clémence* » et il signa cette lettre avec empressement. Tandis qu'on le traduisait en langue turque, il apprit la révolution de juillet et la chute de Charles X, événements connus à Naples le 23 août 1830 ; Hussein en conçut une joie mal dissimulée et il changea d'attitude. Il fit savoir qu'il ne voulait plus avoir de rapports avec les Français et qu'il

(1) Dépêche du 2 août 1830 (*d°*).
(2) Dépêche du 9 août 1830 (*d°*).
(3) Dépêche du 25 août 1830 (*d°*).

se mettait sous la protection du Consul d'Angleterre. Lapasse surpris « répondit convenablement à cette insolence et ne s'occupa plus de ce barbare » (1).

Quelques rapports adressés par Lapasse, désormais successeur officiel du duc de Blacas, au Maréchal Maison, Ministre des Affaires Etrangères au début de la Monarchie de Juillet, nous permettent de suivre l'odyssée d'Hussein à Naples. Il tomba entre les mains d'un juif de Livourne bien décidé à trouver le moyen « de disposer dans peu de temps » des trésors du souverain exilé.

Le 7 septembre 1830, le Maréchal Maison fit remarquer qu'il ne serait pas inutile d'exercer une sorte de surveillance sur la conduite de ce personnage, bien que sa position passée dût le condamner à l'oubli, « s'il venait à former le projet d'un changement de résidence, concluait le Ministre, vous auriez à en informer le Gouvernement du Roi » (2).

Dernier acte du drame ; à l'automne on apprit à Naples que l'ancien Dey avait décidé de se fixer à Livourne. « Ce personnage me paraît avoir perdu toute importance politique », écrivit à cette occasion M. de Lapasse. Il a été « doublement imbécile », s'écria le Vice-Roi d'Egypte, Méhémet Ali, en épiloguant sur ectte nouvelle avec le Consul de France à Alexandrie, « d'abord pour s'être exposé aux chances de cette guerre et, ensuite, pour n'être pas venu se réfugier en Egypte au lieu d'aller se montrer en spectateur et de se dégrader à Livourne » (3). Le représentant de Louis-Philippe à Naples donna ces ultimes informations sur Hussein : « Les agents anglais, qui l'avaient ménagé dans les premiers moments, paraissent l'avoir tout à fait abandonné. Après les événements de juillet, il avait manifesté le désir de se rendre à Malte ; on lui a répondu frondement, et je crois que lui-même a entièrement renoncé à ce projet. Il est maintenant entre les mains du juif

(1) Dépêche du 25 août 1830 (*d°*).

(2) Le Maréchal Maison au vicomte de Lapasse, le 3 novembre 1830 (*d°*).

(3) Dépêche du consul de France à Alexandrie du 11 octobre 1830 (A.Q.O., Fonds Turquie, Correspondance politique des consuls, vol. I, 1830).

(La prétention de Méhémet Ali était que Le Caire devînt l'asile de tous les illustres disgrâciés comme autrefois Vienne avait été celui des rois déchus.)

Busnak qui l'a logé chez lui à Livourne et qui, probablement, ne le laissera pas échapper, aussi longtemps qu'il conservera quelques débris de ses trésors » (1).

A l'heure où l'ex-Dey s'acheminait vers Livourne, s'était éteint le Roi François I[er] (8 novembre 1830), l'ami et parent de Charles X, qui n'avait pas marchandé son concours à la « dernière conquête du Roi » en accordant à la flotte de l'Amiral Duperré et au corps expéditionnaire de Bourmont, les plus grandes facilités pour leur ravitaillement et l'utilisation de ses ports, de ses Etats, résultat qui fait honneur à la politique italienne de la Restauration.

Cette politique italienne, selon les remarquables instructions données par Polignac au baron Denois, Consul général de France à Milan, comptait sur l'effet que produirait l'expédition d'Alger dans la Péninsule pour y contrebalancer une influence autrichienne devenue plus puissante en 1830 qu'en 1792 (2).

C. VIDAL.

Instructions de Polignac au Baron Denois Consul Général de France à Milan en date du 22 avril 1830

(Arch. du Quai d'Orsay - F. Autriche - Vol. 412)

Au début de l'année 1830, Polignac, Ministre des Affaires de Charles X, craignait que Metternich n'assurât à l'Autriche une domination exclusive sur la Péninsule italienne en faisant attribuer la totalité ou une partie de l'héritage du Roi de Sardaigne, Charles Félix, au Duc de Modène, parent de l'Empereur François I[er].

(1) Lapasse à Maison, le 24 novembre 1830 (A.Q.O., Fonds Naples, vol. 154).

(2) Polignac au baron Denois, le 22 avril 1830 (A.Q.O., Fonds Vienne, vol. 412).

Pour déjouer les intrigues de la Cour de Vienne, Polignac brossa un remarquable tableau de la situation politique de l'Italie afin que le Consul Général de France à Milan fût mis à même de sauvegarder l'indépendance de la Maison de Savoie et les droits reconnus à l'héritier de sa branche cadette, le Prince de Carignan, qui devait régner sous le nom de Charles Albert.

« En 1830, l'Autriche est plus puissante en Italie qu'elle ne l'était en 1792 ; car elle n'y possédait que le Duché de Milan et une partie du Tyrol.

En 1815, la Monarchie des Habsbourg s'est faite attribuer le Milanais, la Vénétie plus le dictrict de la Légation de Ferrare, sans compter les vallées de Bornio et de Chiavenna, dépendances de la Valteline qu'elle annexa malgré les réclamations du Canton des Grisons. Actuellement, Vienne compte ainsi 5 millions de sujets italiens. Cependant, ses ambitions n'étaient pas satisfaites puisque Metternich eût voulu, en 1815, annexer Ravenne, Bologne et Ferrare dont le Saint-Siège s'était dépouillé au traité de Tolentino, le 19 février 1797. Les efforts du Cardinal Consalvi réussirent à empêcher ces trois Légations d'être réunies aux possessions italiennes de la Maison d'Autriche.

Néanmoins, les Habsbourg occupent une belle position militaire en Italie, position appuyée sur les places fortes de Mantoue et de Plaisance.

Le but de Metternich est de faire de l'Italie un corps fédératif recevant de l'Autriche sa vie et son mouvement. En effrayant les Gouvernements réédifiés en 1815, les Carbonari ont servi les desseins de l'Autriche ; c'est pourquoi certains hommes d'Etat accusent Vienne de les favoriser secrètement.

La Cour de Turin, liée à la France par des liens de famille et d'amitié, redoute la politique autrichienne ; mais le Gouvernement Sarde, bien que regardant vers Milan, craint la contagion des idées françaises. L'Autriche joue là-dessus et prend le rôle de sauvegarde. Vienne a attisé les préventions de Charles Félix contre le Prince de Carignan, pour que le souverain piémontais ne songeât à laisser à ce dernier que la Sardaigne. Désormais, ce projet est abandonné et il faut rendre grâce aux sages avis du Pape Pie VIII qui ont prévalu à Turin.

Le Roi de France ne souffrira jamais qu'on écarte le Prince de Carignan de la succession au trône de Sardaigne et S.M. prévoit que le repos de l'Europe serait troublé si les Droits, que le Prince tient de sa naissance, étaient jamais méconnus. »

Polignac, en conséquence, invitait le Baron Denois à observer soigneusement. Avec beaucoup de bon sens et de clairvoyance, le dernier Ministre des Affaires Etrangères de Charles X voyait dans le Gouvernement Pontifical le défenseur de l'Italie contre les ambitions de l'Autriche, bien que le Cardinal Albani fût tout dévoué à la politique de Metternich. Passant en revue les différentes Cours de la Péninsule, Polignac considérait, qu'à Naples, régnait un Bourbon « sur lequel l'Autriche avait de l'ascendant » ; que le Grand Duc de Toscane, « quoique neutre, était plutôt de tendances austrophiles », que les princes régnant à Lucques et à Parme « gravitaient dans la sphère des influences directes de l'Empereur François Ier ». Quant au Duc de Modène « ses dispositoins à l'égard de la France étaient aussi équivoques que son dévouement à l'Autriche était notoire ! ».

Pour diminuer la prépondérance de Vienne sur les Etats italiens, Polignac comptait sur l'effet que produirait, dans les ports de la Méditerranée le succès de l'expédition qu'il préparait contre Alger et il invitait Denois à surveiller Bologne, « point névralgique » de la Péninsule.

Les événements de 1831 et de 1848 devaient démontrer la sagacité des vues politiques du serviteur de la Monarchie des Bourbons dont le rôle remarquable dans les affaires européennes semble avoir échappé à la curiosité des Historiens.

VARIÉTÉ

ÉTUDES D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE EN ESPAGNE

LES CUADERNOS DE HISTORIA DIPLOMATICA

C'est avec une vive sympathie que nous saluons la naissance de notre homologue espagnol : les « *Cuadernos de Historia Diplomatica* » (1) qui paraissent sous le patronage de l'Institut *Fernando el Católico* dépendant du *Consejo Superior de Investigaciones Científicas* de Madrid, et dont D. Luis García Arias, l'éminent professeur de droit international de l'Université de Saragosse, vient de prendre la direction.

Nous n'avons pu, d'abord, nous défendre d'un peu d'envie devant l'admirable présentation de ce premier cahier, son beau papier et ses nombreuses illustrations. Mais une fort agréable surprise nous attendait quand nous découvrîmes que vingt-cinq pages de ce numéro inaugural étaient spontanément consacrées à notre *Revue* dont M. le Professeur Arias voulait bien, par ailleurs, se réclamer dans le subtil avant-propos où il justifie le titre de ses *Cahiers,* l'expression : « *Histoire Diplomatique* » lui paraissant, dit-il, préférable à toute autre, « la plus adéquate à « nos intentions » et « la plus classiquement établie puisque « c'est le titre adopté par la publication actuellement la doyenne « en ce genre d'études : la *Revue d'Histoire Diplomatique* ».

Mais les *Cuadernos* ne se bornent pas en ce qui nous concerne, à cette référence. En de copieux résumés, aussi précis

(1) *Cuadernos de Historia Diplomatica.* Institución « Fernando el Católico » (C.S.I.C.) de la Excma. Diputación Provincial de Zaragoza, Cahier n° 1. Saragosse, 1954, 230-VIII pp., pl. h.-t., cartes.

qu'objectifs, les études publiées ici pendant les années 1950, 1951 et 1952 sont analysées une à une par MM. Joaquin Diaz de Tuesta y Orpi, Federico Larios Tabuenca, Sebastián Rivera Peral, Pedro Martinez Bonet, Enrique Vallés de Las Cuevas et Mme Maria-Rosa González Usabiaga.

Que M. le Professeur Arias et ses collaborateurs acceptent l'expression de notre gratitude pour l'aide qu'ils apportent, avec la courtoisie traditionnelle de leur pays et grâce à ce si intelligent « digest », à la diffusion de la *Revue d'Histoire Diplomatique* auprès de l'immense public que représentent dans le monde les lecteurs de langue espagnole.

C'est un service du même ordre que rend M. Sanchez Dias en résumant également de façon détaillée les travaux d'histoire diplomatique parus pendant treize ans, de 1940 à 1952 dans la revue *Hispania,* organe de l'Institut Jeronimo Zurita, dépendant lui aussi de la Recherche Scientifique espagnole (1).

Plus détaillé encore, et comparable aux comptes-rendus que les *Cuadernos* donnent de nos travaux, est le résumé des *Conférences* prononcées pendant dix ans à l'*Ecole Diplomatique* du Ministère des Affaires Etrangères de Madrid, de l'année scolaire 1943-44 à l'année 1952-53 (2).

(1) Mentionnons en brièvement les titres : Alphonse VIII et Sanche le Fort. Baudouin II de Constantinople et l'Ordre de Santiago : un projet de défense de l'Empire Latin d'Orient. L'influence diplomatique et économique de l'Espagne en Terre Sainte. La Sardaigne et la politique de Jacques II d'Aragon. La politique extérieure d'Henri III (d'Espagne). Les Rois Catholiques et Grenade. Un légat pontifical à la Cour de Philippe II (le Cardinal Buoncompagni, futur Grégoire XIII). La politique impériale espagnole et ses rapports avec les Hafsi tunisiens. Un projet de création d'une flotte hispano-hollandaise contre les pirates barbaresques au milieu du XVII[e] siècle. Don Antonio Pimentel de Prado, ambassadeur auprès de Christine de Suède. Pimentel de Prado et la Paix des Pyrénées. Le traité des Pyrénées de 1659 et la délimitation des frontières. Correspondance diplomatique du Comte de Mahony, ambassadeur de Fernand VI à Vienne (1672). La politique italienne de Charles III : la question de Plaisance. Premières négociations hispano-marocaines en 1765. La politique marocaine de Charles III. Missions diplomatiques de Boltas y Giron, de El Gacel et de Jorge Juan. L'ambassade de Sidi Mohamed ben Otoman en 1780. Les relations diplomatiques entre l'Espagne et la Russie, 1780-1783, 1812 à 1820.

(2) Relevons aussi, dans leur diversité, les titres de ces conférences dont la publication, signée des noms les plus représentatifs de l'Espagne

Les « *Cuadernos* » contiennent enfin et surtout quelques passionnantes études dont la rigueur, la variété et la qualité classent la nouvelle revue parmi les grandes publications historiques internationales.

Un intéressant article (malheureusement posthume) du jeune diplomate Carlos Montojo Jiménez « *Andanzas diplomaticas de Prim por Escandinavia* » jette un jour nouveau sur la célèbre question de la succession d'Isabelle II qui, en exacerbant, des deux côtés du Rhin, les susceptibilités nationales, allait être la cause ou, tout au moins, le prétexte, de la guerre de 1870.

actuelle, et à laquelle on pourra se référer, est souvent accompagnée d'importantes pièces justificatives :

Ferdinand le Catholique, maître en diplomatie. Les ambassadeurs de Philippe II auprès du Saint-Siège. Les traités de partage de l'Océan entre l'Espagne et le Portugal. La politique méditerranéenne des Rois Catholiques. Les Pays-Bas dans la politique et l'économie mondiale de l'Espagne. Ferdinand le Catholique et la Navarre. Les ambassadeurs de Philippe III à Venise. Philippe V en Italie. Le marquis de Villars, ambassadeur de France auprès de Charles II. La Cour d'Espagne au XVIe s. à travers les relations des ambassadeurs vénitiens. L'Espagne et l'Angleterre sous les Rois Catholiques. L'Ambassade d'Espagne à Rome au XVIIIe s. Les relations franco-espagnoles de Philippe II à Philippe IV. L'infante Marie-Anne-Victoire de Bourbon, fille de Philippe V (Mariannina), presque reine de France, et reine de Portugal. La diplomatie dans la question de l'indépendance portugaise. Philippe II et l'évangélisation de l'Amérique. Les Dardanelles. Le Comte de Feria et son Ambassade à Londres en 1558. Don Juan Margarit, ambassadeur des Rois Catholiques en Italie. Le marquis de Bedmar, ambassadeur de Philippe III à Venise. Isabelle de Valois, ambassadrice d'Espagne, et l'entrevue de Bayonne (1565). L'ambassade d'Espagne à Paris et la mort de Louis XVI. Garcilaso de la Vega, ambassadeur de Philippe II. L'ambassade de A. Alonso de Cardenas à Londres (1638-1655). Humanisme et diplomatie sous les Rois Catholiques. Les ambassades de don Juan Antonio de Vera y Zuñiga en Italie (jusqu'en 1645). Jéronimo de Vich, ambassadeur de Ferdinand le Catholique à Rome. Don Mariano Luis de Urquijo, secrétaire d'Etat sous Ferdinand VII et « collaborationniste » sous Joseph Bonaparte. Trois membres de la famille de Cardenas ambassadeurs d'Espagne (Iñigo, sous Philippe III, Francisco, auprès de Pie IX et de Léon XIII, et l'auteur, d. Juan Francisco, ambassadeur à Washington en 1939 après avoir représenté son pays à Paris pendant la dernière guerre d'Espagne). L'ambassade de d. Luis de Requesens à Rome pour Philippe II auprès de Pie IV et Pie V. Le duc de Liria (d. Jacobo Stuart, fils du Maréchal de Berwick), ambassadeur en Russie. Une négociation de Philippe II (projet de remariage de Marie Stuart avec l'archiduc don Carlos). Le Cardinal Tavera, collaborateur de Charles-Quint. « 1898 » (le conflit hispano-américain), événement international. L'ambassade du duc de Saint-Simon en Espagne. La vie politique dans les Deux-Siciles pendant l'ambassade du duc de Rivas (1844).

Grâce surtout aux sources scandinaves que l'auteur a su mettre en œuvre, cet original travail tire de l'ombre trois candidatures au trône d'Espagne qui ont été pratiquement ignorées des historiens.

L'âme de ces négociations secrètes est un curieux homme, Théophile Abrahmson Gedalia, banquier israëlite de Copenhague, habité de grands rêves politiques et qui ne se satisfaisait pas d'être, en son pays, baron de la République de San Marin, consul honoraire de Portugal, et ministre plénipotentiaire du bey de Tunis.

C'est en juin 1870, au moment même où le général Prim obtenait du prince Léopold de Hohenzollern la fatale acceptation qui devait déterminer la guerre franco-allemande, que Gedalia s'entremit pour obtenir et proposer la candidature au trône d'Espagne du prince Hans de Glücksburg, frère du roi de Danemark. Chose étonnante, cette initiative d'un personnage financièrement important mais politiquement douteux, fut étudiée sérieusement par l'éventuel prétendant, sans que Prim ait même connu le nom du « prince scandinave » auquel Gedalia avait fait allusion : ce qui permit, semble-t-il, au remuant intermédiaire, de soumettre au général, sans mentionner son échec, un deuxième candidat lorsque Hans de Glücksburg eut, sous prétexte de religion, décliné une telle offre qui, dans la perspective présque certaine d'une guerre, eût signifié une prise de position catastrophique pour le Danemark en cas de défaite française.

La deuxième candidature imaginée par Gedalia était encore plus extravagante : il ne s'agissait de rien moins, en effet, que du prince Oscar Bernadotte, héritier présomptif du trône de Suède-Norvège qui s'était déclaré plusieurs fois prêt à tous les sacrifices pour contribuer à l'union des pays scandinaves. Appuyé en cela par une partie du clan « scandinaviste » danois, Gedalia avait pensé que le prince Oscar, trouvant là une belle occasion de mettre en pratique ses théories désintéressées, pourrait, en acceptant la couronne d'Espagne, abandonner celle de Suède-Norvège au roi de Danemark. Le prétendant suédois, qui

régnera bientôt sous le nom d'Oscar II, accueillit fort mal cette proposition saugrenue.

Sans se décourager Gedalia essaya une troisième tentative, cette fois auprès du landgrave Frédéric de Hesse-Kassel, frère de la reine Louise, épouse de Christian IX. D'un caractère aimable, le prince était populaire au Danemark. Il se récusa poliment en faisant valoir qu'il venait d'être appelé par son suzerain le roi de Prusse à commander une unité de l'armée allemande. L'auteur suppose, mais cette fois sans autre indice que des présomptions, que Gedalia mit le comble à ses audaces en suscitant un quatrième candidat en la personne du grand-duc Constantin Nicolaiëvitch, frère du tsar Alexandre II. Mais il était désormais trop tard pour que rien pût modifier le cours tragique des événements.

Qui saurait dire pourtant quel eût été le sort de l'Europe si cet obscur comparse, mort misérablement en 1892, était parvenu à ses fins en un moment aussi crucial ?

Les recherches de M. Gerardo Lagüéns Marquesán sur *La politique de la Junta Central vis-à-vis de l'Angleterre* (*1808-1810*) nous intéressent encore plus directement. C'est une fort utile contribution à l'histoire de l'aventure napoléonienne en Espagne après la capitulation de Baïlen. On se souvient que, à ce moment, les assemblées provinciales réfractaires au « roi intrus » Joseph Bonaparte décidèrent d'unir leurs efforts trop dispersés en constituant à Aranjuez, sous la présidence du vieux ministre Floridablanca, une « Junta Central Suprema Gubernativa » chargée d'animer la résistance à l'envahisseur et de représenter légalement, à l'intérieur, « l'Espagne libre » en l'absence des souverains légitimes. Les nombreux documents inédits auxquels l'auteur fait appel complètent le grand ouvrage du Mis de Villa Urrutia sur « Les relations anglo-espagnoles pendant la Guerre d'Indépendance ». Il éclaire le rôle du général Moore, des chargés d'affaires britanniques sir J. Hockan Frere et Bartle Frere, les origines du traité d'alliance du 14 janvier 1809 et l'ambassade du Mis de Wellesley la même année. Il souligne enfin les courageux efforts de cette équipe de patriotes au milieu de la confusion de ces temps particulière-

ment difficiles, et les inévitables froissements que durent subir en leur fierté castillane et en leur intransigeante dignité les dirigeants de cette Junta, obligés de solliciter sur leur propre sol non seulement l'appui militaire mais l'aide matérielle d'un allié pour qui la résistance espagnole n'était qu'une arme de plus pour abattre le redoutable Empire français.

M. Camillo Barcia Trelles étudie « *Les racines historiques de l'isolationisme américain* » d'après les principes énoncés par Washington dans son « manifeste d'adieu » que l'*American Daily Advertiser* de Philadelphie publia le 19 novembre 1796. « Notre politique doit se garder de toute alliance permanente avec quelque partie que ce soit du monde étranger » (c'est-à-dire non-américain). Tel est le message que laissa George Washington, et M. Barcia Trelles y voit la maxime de toute la politique américaine, éminemment réaliste, méfiante de l'Europe, et bornée, du moins jusqu'à ces dernières années, à des alliances de courte durée, ce qui explique l'amère volte-face de 1920, et le rejet de toute participation au pacte de la Société des Nations.

Alors que l'Extrême-Orient suscite encore tant d'inquiétudes dans le monde, il est particulièrement intéressant de lire l'étude que M. Luciano Pereña Vicente consacre à *Un projet de conquête de la Chine par Philippe II.*

C'est en 1588, au moment où l'annexion du Portugal et de ses colonies donnait à l'Espagne une tête de pont à Macao, que le jésuite Alonso Sanchez vint soumettre à Philippe II le plan de conquête de la Chine que les plus hautes autorités des Philippines avaient élaboré. Malgré le lyrisme avec lequel était présentée cette entreprise « la plus grande qu'aucun monarque du monde ait eu jamais à envisager », il s'agissait là d'une campagne soigneusement méditée et chiffrée. Les Philippines s'y préparaient déjà, craignant d'être devancées par l'introduction des méthodes modernes dans les armées chinoises. C'est un plan de conquête totale que le P. Sanchez exposait dans son mémoire dont l'original se trouve à l'Archivo de Indias à Séville : il évoquait la richesse inépuisable d'un pays dont on pourrait obtenir « chaque année cent galions d'or, de soie écrue, de toiles,

de taffetas, etc. ». Le roi d'Espagne en retirerait toute sorte d'objets fabriqués, de rentes et droits en tout genre, de la main-d'œuvre pour repeupler les îles. On y créerait six vice-rois qui auraient autant de pouvoir qu'ailleurs en ont les rois, d'innombrables offices de gouverneurs et de magistrats, qui permettraient d'instituer de multiples titres de comtes, marquis et ducs. Ainsi pourrait s'accroître et être utilisée la noblesse d'Espagne. Cet encadrement des Chinois « les hispaniserait et les christianiserait rapidement ». Tel est en effet le but que l'on se propose : une colonisation aristocratique pour le plus grand triomphe de la Foi. Dès lors, le Roi Catholique étendrait son influence sur les Etats vassaux ou voisins : Cochinchine, Cambodge, Siam, Sumatra, Java, Bornéo, sur le Japon et sur toute l'Asie. Ainsi le Turc serait pris à revers ; non seulement son influence en Asie serait jugulée, mais l'assaut final pourrait être donné contre les sectateurs de Mahomet. Pour mener à bien ce projet il suffisait de 10 à 12 mille fantassins espagnols, 10 à 12 galères, 5 à 6 mille japonais et autres soldats indigènes, 500 esclaves indiens, l'ensemble aux ordres d'un amiral d'une doctrine et d'une bonté éprouvées, désintéressé, ambitieux de l'honneur de servir Dieu et son roi, compatissant, soucieux du bien commun et du salut des âmes. Les officiers devront être de bonne et noble race, incapables de commettre quelque action indigne d'un chrétien. Tout l'empire participera à cette entreprise : les Portugais dont l'expérience sera précieuse devront y être associés, l'Amérique fournira armes et matériel.

Une carte détaillée signalait les points de débarquement.

Philippe II, réellement « envoûté », semble-t-il, par le P. Sanchez, envisageait déjà l'extension au monde entier de son immense empire, la croix du Christ régnant sur tout l'univers grâce aux armes espagnoles, et Lope de Vega célébrait ce grand dessein, quand le désastre de l'Invincible Armada vint brusquement dissiper ce rêve étonnant. Le P. Sanchez entendit de la bouche même du messager le récit de la déroute, et, de lui-même, il renonça à défendre plus avant son projet qui, de ce fait, ne figure dans aucune correspondance. Après ce dernier espoir de domination mondiale l'Espagne allait désormais,

et pour longtemps, fonder sa politique coloniale sur une attitude purement défensive.

On sait tout l'intérêt que portent les Espagnols à l'histoire des rapports entre leur pays et le monde arabe. Le directeur des *Cuadernos*, M. le Professeur Luis García Ariás, commente avec une pénétrante érudition, dans la rubrique trop modestement intitulée « documentation » l'un des plus anciens récits d'*Une ambassade chrétienne auprès d'un souverain musulman il y a mille ans.*

Il s'agit de la mission accomplie par le moine lorrain Jean de Gorze à Cordoue, auprès du Khalife Abd-er-Rahman III, au nom de l'empereur Othon Ier. Les relations entre princes chrétiens et Infidèles auraient dû être condamnées par l'Eglise comme le type même de l'« impium foedus » — le traité impie —. Dans la pratique, la coexistence de ces deux civilisations sur un même sol ou au bord d'une même mer rendait ces rapports indispensables et, le plus souvent, obligatoirement empreints de courtoisie ; et, à ce propos, M. le professeur Arias rapporte opportunément les principaux traités conclus par les souverains espagnols avec les princes musulmans aux XIIIe et XIVe siècles.

L'ambassade dirigée par Jean de Gorze, une des plus anciennes dont le compte-rendu soit parvenu jusqu'à nous, comprenait avec le moine Jean, le diacre Garaman et un autre moine. Guidée par un marchand de Verdun, elle parvint à Cordoue en 954. Son chef était chargé d'apporter une riposte d'Othon Ier à la lettre assez sèche par laquelle le Khalife avait répondu aux réclamations à lui adressées par l'Empereur en 950 au sujet de déprédations causées par des pirates andalous installés en Provence. N'admettant pas le ton de la nouvelle lettre impériale, le Khalife de Cordoue, refusant de recevoir l'ambassadeur, accepta cependant qu'un autre messager fût envoyé à Othon Ier pour le prier d'adoucir les termes de sa protestation.

Pendant que Jean de Gorze demeurait à Cordoue, un autre lorrain, Dudon de Verdun, apportait en 956 cette réponse conçue de façon plus accommodante. Jean de Gorze fut alors reçu solennellement et remit les présents de l'Empereur, qu'il avait

conservés par devers lui depuis son arrivée, tandis que le Khalife rendait hommage à la ténacité de son visiteur et entamait avec lui un tour d'horizon politique des plus détaillés. L'ambassadeur était resté trois années à Cordoue, circulant librement, dans ses vêtements religieux, et célébrant régulièrement la messe. Il avait eu le loisir de recueillir de précieuses observations qu'il consigna dans le récit de son voyage. C'est dire toute la portée d'un tel document que M. Arias a eu l'heureuse idée de mettre à nouveau en lumière. Autant qu'un témoignage primordial sur l'histoire des événements et sur la vie au xe siècle en Espagne musulmane, c'est aussi l'une des pièces les plus importantes pour l'histoire de la fonction et des usages diplomatiques à cette époque.

On nous saura peut-être gré de terminer la recension de ce premier Cahier en signalant les ouvrages espagnols concernant l'histoire diplomatique analysés dans la rubrique intitulée « *Fichier de Livres* ». La qualité de la revue nous garantit que c'est, sans nul doute, le choix le meilleur qui pouvait être fait dans cet ordre d'idées parmi les ouvrages les plus importants, les plus utiles ou les plus représentatifs, parus depuis douze ans dans la péninsule, dont les productions nous sont malheureusement trop peu connues :

Magdaleno y Redondo (*Ricardo*) : Catalogo XVI del Archivo General de Simancas. Papeles de Estado de la Correspondencia y negociaciones de Napoles, Virreinato. Valladolid, 1942-43.

(Fait suite aux catalogues concernant les rapports de l'Espagne avec l'Allemagne, les Flandres, la France et le Patronato Real. Négociations en Méditerranée, Italie et lutte contre l'Islam aux xvie et xviie siècles. Listes de Vice-Rois, nombreux index.)

Del Alamo (*Juan*) : Gibraltar ante la Historia de España. Madrid, 1942.

(Le « dossier » de Gibraltar.)

Gomez del Campillo (*Miguel*) : Relaciones diplomaticas entre España y Estados Unidos, segun los documentos del Archivo Historico Nacional. Volumen I. Introduccion y catalogo. Madrid, 1944.

(Rapports de l'Espagne avec l'Amérique du Nord, de 1737 à 1809. Projet de traité avec les Etats-Unis en 1781, etc...).

Lopez Olivan (*Julio*) : Repertorio diplomatico español. Indice de los tratados ajustados por España (1125-1935) y otros documentos internacionales. Madrid, 1944.

(Liste annotée, avec répertoire, de 2.149 traités, conventions, bulles, testaments de souverains, etc..., concernant l'Espagne. Résumés en espagnol et en français. Référence est donnée des publications de textes originaux. Il est inutile de souligner l'importance que semble présenter un tel instrument de travail.)

Ruiz Orssati (*Ricardo*) : Relaciones hispano-marroquies. Madrid, 1944.

(Les étroites et sympathiques relations qui existèrent à la fin du XVIII[e] siècle entre l'Espagne de Charles III et le sultan du Maroc Sidi Mohammed ben Abdallah.)

Calderon Quijano (*José Antonio*) : Belice, 1663 (?) - 1821. Historia de los establecimientos del Rio Valia, hasta la independencia de Hispano-America. Université de Séville, 1945.

(Etude de cette possession espagnole d'Amérique longuement disputée par les Anglais. La politique suivie à cet égard par les Ministres Ensenada, Arriaga, et Wall, et à partir des traités d'Amiens et de Madrid.)

Gomez del Campillo (*Miguel*) : El conde de Aranda en su embajada a Francia (1773-1787). Madrid, 1945.

(Etude, d'après les correspondances originales, de l'ambassade à Paris du célèbre et séduisant Aranda, pendant les beaux jours du Pacte de Famille.)

Palacio Atard (*Vicente*) : El tercer pacto de Familia. Madrid, 1945.

(Justification de la politique de Charles III et de son patriotisme.)

Marqués del Saltillo : Juan de Vega, embajador de Carlos V a Roma (1543-1547). Madrid, 1946.

(Caractère et rôle de cet ambassadeur de Charles-Quint auprès du Pape Paul III).

La Torre (*Antonio de*) : Documentos sobre relaciones internacionales de los Reyes Católicos. Barcelona, 1949,

(461 documents diplomatiques essentiels, tirés des Archives de la Couronne d'Aragon, concernant la politique extérieure des Rois Catholiques, de 1479 à 1483.)



La richesse d'un tel sommaire et les nombreuses références que nous offre ce premier « Cahier » relativement à une production historique qui complète si heureusement nos recherches, nous laisse espérer un plein succès pour la jeune revue. Le critère historique qui l'anime est très voisin du nôtre. M. le professeur Arias le définit parfaitement, croyons-nous (p. VIII), en prenant parti avec beaucoup de mesure dans la vieille querelle où l'histoire diplomatique est accusée d'exercer son action dans un champ trop restreint en affectant d'ignorer les grands courants économiques et sociaux. « Nous croyons, écrit M. Arias, « que toutes ces influences se font déjà sentir avec toute leur « force sur les hommes qui conduisent une négociation diplo- « matique, et qui, bien souvent, ne dirigent pas les événements « mais sont conduits par eux. Si, d'un côté, les hommes d'Etat « orientent et dirigent l'opinion publique, ils sont, d'autre part, « les récepteurs des sentiments collectifs, des conditions de vie « de leurs peuples, et de tous ls facteurs qui influent sur la « vie publique des Etats. »

F. DE FERRY,
Archiviste Paléographe,
Ancien Membre
de l'Ecole des Hautes Etudes Hispaniques
de Madrid.

COMPTES RENDUS

Pierre Renouvin, de l'Institut, Professeur à la Sorbonne. — *L'Histoire contemporaine des relations internationales. Orientation et Recherches*. Extrait de la *Revue Historique* (avril-juin 1954), 1 br. in-8°, 21 p. Presses Universitaires de France. — *Histoire des Relations internationales*, publiée sous la direction de Pierre Renouvin, Membre de l'Institut, Professeur à la Sorbonne, t. V. — *Le XIX*e *siècle*, 1re partie de 1815 à 1871, 1 v. 15 cm. × 22 cm. de 432 pages, illustré de cartes avec des bibliographies et un index, broché, 1.100 francs, Paris, Hachette, 1954. — *La Politique étrangère et ses fondements*, par l'Association Française de Science Politique, 1 v. in-8°, 402 p., Paris, Armand Colin, 1954.

I. — M. Pierre Renouvin, de l'Institut, Professeur à la Sorbonne, s'est attaché depuis longtemps à élargir les bases traditionnelles de l'histoire diplomatique, substituant à « l'étroitesse de l'explication « politique » qui borne son horizon à l'examen des actes ou des intérêts de l'Homme d'Etat », une vue plus étendue. Faisant le point de la question, il vient de publier sous ce titre : *L'histoire contemporaine des relations internationales. Orientation de recherches*, une brève mais substantielle étude où sont successivement examinées les influences économiques et financières, celles des conditions démographiques et de la psychologie collective. Nous voudrions le suivre dans l'analyse de ces différents problèmes.

« L'étude historique du rôle joué, dans l'orientation de la politique extérieure des Etats, par les facteurs économiques et financiers se propose, le plus souvent, d'établir quelle influence ont exercée — en régime d'économie libérale — les intérêts matériels des individus et des groupes qui tenaient dans la production, dans les échanges ou dans la répartition du crédit, une place importante (p. 235). Exportateurs et industriels à la recherche de marchés nouveaux et de matières premières, fabricants d'armes, banques exportatrices de capitaux sont les agents de ces intérêts.

M. Renouvin constate que ceux-ci n'interviennent pas seulement dans les relations internationales, « à titre de *mobiles* », mais que « souvent aussi, ils servent d'instruments à l'acte politique des gouvernements qui les utilisent pour préparer les voies à la réalisation qu'inspire à l'Etat le souci de sauvegarder sa sécurité, son prestige, sa volonté de puissance » (p. 240). Parmi les exemples qu'il cite, nous mentionnerons celui qui se réfère à l'interdiction à la Reichsbank par Bismarck en 1877 « de consentir des avances sur titres aux porteurs de fonds d'Etat russes », ce qui devait avoir pour conséquence d'amener le gouvernement tsariste à se retourner vers le marché de Paris. Si les mobiles politiques et économiques jouaient dans le même sens, ce sont les premiers, contrairement à ce que laisse entendre un auteur allemand, qui ont été pris en considération. Le Chancelier ne voulait pas faciliter la construction d'un réseau ferré menaçant pour la sécurité de la Prusse Orientale. Calcul justifié sans qu'il soit besoin de faire intervenir d'autres motifs, l'intérêt des agrariens notamment, quand on se souvient du rôle qu'ont joué indirectement les chemins de fer russes, financés par les emprunts français dans la victoire de la Marne. Jamais « l'arme financière » n'a été plus efficace qu'elle ne le fut au temps de l'alliance entre la Troisième République et l'Empire des Tsars.

L'influence des conditions démographiques suggère à M. Renouvin d'utiles indications sur le sens de l'orientation des recherches qui devraient lui être consacrées. Sa brève et substantielle analyse est elle-même pleine d'intérêt. Il observe très justement que « la rapidité de la poussée démographique ne devient un facteur essentiel de puissance économique que dans les Etats où le développement des techniques, l'organisation industrielle se trouvent à même d'absorber la main-d'œuvre ; ailleurs, elle est la cause d'embarras, surtout de troubles agraires, qui affaiblissent ou peuvent affaiblir le rôle de l'Etat dans la politique internationale » (p. 243).

La dernière partie de l'étude est consacrée à la psychologie collective. C'est sans doute la plus difficile à préciser. « Quelle place, se demande l'historien, faut-il faire parmi les forces profondes qui déterminent les relations internationales, à la psychologie collective des peuples, à leurs sentiments ou à leurs passions, à leurs sympathies ou à leurs antipathies, à leurs manières de penser ? C'est dans ce domaine que la recherche historique se heurte aux difficultés majeures » (p. 247). Tempérament national, traditions, sentiment national entrent en jeu. « En fait, lorsque la recherche historique n'est pas orientée et limitée par un point de vue préconçu, elle aboutit presque toujours à constater que dans les relations internationales l'influence des conditions économiques et financières, celle des courants de la psychologie collective, celle du comportement personnel des hommes de gouvernement se complètent et se pénètrent » (p. 255).

II. — L'important ouvrage que M. Renouvin lui-même vient de consacrer à *L'Europe des Nationalités et l'Eveil des Nations Unies* est l'illustration de cette méthode. Il s'insère dans une collection

dirigée par l'éminent professeur à la Sorbonne, l'*Histoire des Relations internationales* qui se propose moins le récit que l'explication des événements. Plusieurs volumes ont déjà paru (1). Couronnant l'œuvre et ses propres travaux sur la période contemporaine, M. Renouvin s'est réservé la rédaction des trois tômes qui doivent nous mener des lendemains de Waterloo à l'heure encore incertaine où il mettra le point final à ce lumineux exposé.

Nous sommes loin ici de l'histoire narrative. L'auteur s'attache à nous faire comprendre l'enchaînement des faits, se bornant à les rappeler succinctement. C'est dire que son livre ne saurait s'adresser qu'à un public déjà très averti de la suite des événements. S'inspirant de principes cartésiens, il a réalisé une synthèse harmonieuse qui s'adresse exclusivement à l'intelligence.

L'Europe des Nationalités est divisée en trois livres. Dans le premier, M. Renouvin fait le bilan des vingt-cinq années 1815-1840. Les questions posées dans l'Europe continentale par l'effondrement de l'Empire napoléonien sont l'objet d'un règlement entre les puissances destiné, non pas seulement à briser l'impérialisme français, mais « conçu comme un obstacle à l'expansion des « idées françaises », celles de 1789, et comme un rempart à l'abri duquel les forces de restauration vont être restaurées » (p. 7).

C'est le temps de la Sainte-Alliance. Il est curieux d'observer que, sous la Monarchie de Juillet, « ses manifestations de la solidarité des puissances occidentales en face des Etats « despotiques » se produisent dans la péninsule ibérique (p. 113) qui, par certains côtés annoncent l'antagonisme des deux blocs que nous avons vu se manifester pendant la guerre civile espagnole de 1936.

Si les événements mûriront en Allemagne et en Italie, la paix n'en sera pas moins maintenue quand les mouvements révolutionnaires de 1830 auront provoqué la crise belge et lors de la crise égyptienne, grâce à la sagesse de Louis-Philippe. Elle le sera également dans la période 1840-1851 qui fait l'objet du Livre Second. La révolution de 1848 n'a pas entraîné de changement dans la carte politique de l'Europe, mais celle-ci a été profondément ébranlée et la restauration du *statu quo* n'est que provisoire.

Cependant de nouveaux facteurs ont fait leur apparition dans la vie internationale. A partir de 1830 des transformations se sont produites dans la Méditerranée, consécutives à notre installation en Algérie ; les Etats-Unis progressent peu à peu dans l'immense continent qui s'offre à leur colonisation ; l'Amérique latine s'est émancipée de la tutelle espagnole et l'on voit apparaître la question du canal de Panama ; la Chine s'ouvre sous la pression des intérêts

(1) V. *R.H.D.*, 1953, pp. 290-296, sous ce titre : *La vie internationale médiévale,* le compte rendu du t. I sur le *Moyen-Age* de François Ganshof par M. René Roux ; du même, 1954, pp. 68-73, *Les Temps modernes de Christophe Colomb à Cromwell,* de Gaston Zeller ; et sur le même ouvrage, Pierre Rain, 1954, p. 79, *La Révolution française et l'Empire napoléonien* d'André Fugier, par M. Marcel Dunan, de l'Institut, *R.H.D.*, 1954, pp. 280-282.

commerciaux de l'Angleterre, ce qui détermine une prise de position britannique et française dans le Pacifique. Conséquence de la révolution des transports, le monde va bientôt se substituer à l'Europe.

La période 1851-1870 que couvre le Livre troisième va être témoin de la formation du royaume d'Italie et de l'Empire allemand. Le morcellement politique fait place à l'unité nationale. Ce résultat sera obtenu au prix de trois guerres mais auxquelles ne prendront part que les pays directement intéressés. Tandis que les forces de concentration se manifestent sur le vieux continent, « l'Amérique et l'Asie orientale sont secouées, elles aussi, de crises graves — guerre civile aux Etats-Unis ; guerre civile en Chine ; révolution au Japon —. Bien qu'elles ne modifient pas le statut territorial, ces crises ont, pour l'avenir des relations entre les continents, une grande portée : de la guerre de Sécession, les Etats-Unis, après une période de convalescence, sortiront plus forts, plus capables de jouer un rôle à l'échelle mondiale ; l'Empire chinois, affaibli, offrira à l'expansion européenne de nouvelles tentations ; le Japon, après plus de dix ans de convulsions, commencera à prendre figure d'Etat « moderne » (p. 257).

Ces « grands événements », comment les expliquer ? C'est ici qu'intervient M. Renouvin dans son travail de dissection. Avec une extrême prudence, il s'attache à faire la part des divers facteurs qui conditionnent les événements, intérêts économiques et financiers, courants de la psychologie collective. Ils varient d'ailleurs avec les pays et les époques.

La politique l'emporte nécessairement, mais elle est dans les différents Etats l'expression de traditions et de besoins différents. En France, la sécurité est au premier plan. C'est un problème d'équilibre qui se pose sous la Restauration, la Monarchie de Juillet, la Seconde République. Louis XVIII et Charles X, Louis-Philippe, Lamartine se gardent des initiatives imprudentes. Rompant avec cette tradition de sagesse, Napoléon III rejette la Russie vers la Prusse (Pologne, p. 362), favorise le déclenchement d'une guerre austro-prussienne pour obtenir le règlement du problème vénitien croyant donner satisfaction à l'opinion nationale italienne et détournant son attention de la question romaine (p. 366). Ce sont des préoccupations du même ordre qui le conduiront à d'imprudentes revendications en Belgique et sur le Rhin, inquiétant l'Angleterre et contribuant à l'égarer sur le véritable péril. Tout est expliqué en quelques pages, à notre sens les plus suggestives du volume. « Dans cette politique déconcertante, l'impulsion des courants sentimentaux ou celle des intérêts économiques n'ont eu qu'une part épisodique. L'Empereur, peut-être, a cru répondre aux instincts profonds du sentiment national et aux besoins futurs de l'économie française ; mais au fond, il a été conduit par son imagination, par son désir de prestige » (p. 397).

Se gardant d'exagérer l'importance des forces profondes, M. Renouvin ne néglige pas, on le voit, l'action des individus, n'oubliant

pas les occasions où l'homme d'Etat, au lieu d'être le jouet de ces forces, réussit à les dominer et à les orienter. Il a très bien mis en lumière le rôle prépondérant d'un Bismarck et d'un Cavour dans la formation de l'unité italienne et de l'unité allemande. De même, il a fait leur part à Metternich ou à ces ministres britanniques dont le degré d'influence est plus difficile à préciser : Castlereagh, Canning, Palmerston.

On ne saurait dire que l'économique l'emporte en Grande-Bretagne, y étant si étroitement uni au politique qu'il est parfois difficile de marquer une ligne de séparation. Mais chez nulle autre puissance au XIXe siècle, il n'exerce une influence plus décisive. L'Angleterre est une île. « Elle a besoin de conserver la liberté du trafic sur les routes maritimes pour assurer l'importation des matières premières nécessaires à son industrie ; elle doit trouver des marchés d'exportation en Europe et hors d'Europe. Sa politique a donc à la fois un horizon extra-européen et un horizon continental » (p. 35).

Un horizon extra-européen. Ce sera sous la Restauration dans le Nouveau Monde, l'aide prêtée par la maîtresse des mers à la révolte des colonies espagnoles dont l'indépendance sert ses intérêts que compromettrait le rétablissement du monopole commercial de la métropole ; beaucoup plus tard, en Amérique du Nord, les problèmes posés par la guerre de Sécession où l'intérêt du Lancashire balance dans la question de l'esclavage les exigences de la conscience puritaine ; en Asie, la guerre de l'opium et l'expédition de 58-60, l'ouverture du Japon qui permettra à Londres de s'annexer de nouveaux marchés ; au seuil de l'Afrique, le percement de l'isthme de Suez, la sécurité de la route des Indes. Un horizon européen. Elle reste fidèle à la politique d'équilibre mais refuse — Palmerston formule la doctrine — de contracter des liens permanents et il en sera ainsi jusqu'à 1914.

Convaincu que « l'historien doit ne jamais perdre de vue » l'innombrable variété des mobiles « qui déterminent les grandes actions humaines », par la seule évidence de ses remarques, M. Renouvin réussit à nous persuader. Est-ce à dire qu'il prétende tout expliquer ? Citant des exemples illustres, Henri Pirenne, se plaisait à soutenir qu'il faut faire la part du hasard en histoire. Mais il est légitime également de lui demander la justification de tout ce qui peut être interprété. Un ouvrage comme celui que nous venons l'analyser, s'il nous aide à comprendre le passé offre aussi de vastes perspectives sur l'orientation de l'avenir.

III. — Le volume que l'Association Française de Science Politique vient de publier sous ce titre : *La Politique étrangère et ses fondements* s'inspire des thèses de M. Renouvin. Il est constitué par un ensemble de rapports et le résumé des discussions auxquelles ils ont donné lieu dans une *Table Ronde* qui s'est tenue les 13 et

(1) Il en faut rapprocher : *Les relations germano-soviétiques, 1933-1939*, ouvrage publié sous la direction de M. J.B. Duroselle et préfacé par M. Renouvin. V. *R.H.D.*, 1954, p. 383, le compte rendu de M. Pierre Rain.

14 juin 1953. Présenté par M. André Siegfried, de l'Académie Française, il s'ordonne autour de six thèmes fondamentaux : l'influence des facteurs économiques, celle des forces religieuses, de l'opinion publique et des partis de la tradition, du droit international. Les quinze auteurs en majorité universitaires et de nationalités différentes s'en tiennent, sauf trois d'entre eux (1), dont l'exposé offre surtout un caractère historique, à l'examen des conditions postérieures à 1945.

M. Jacques Grunewald a analysé l'influence des facteurs économiques sur les décisions de la politique étrangère de la France, M. Jean Devisse et Mario Einaudi, le premier, celle des forces spirituelles dans notre pays ; le second, l'action des idées et des institutions religieuses sur la politique intérieure italienne de 1870 à 1953. Avec MM. Pierre Gerbet, H.G. Nicholas et H.B. Westerfield, nous passons en revue le rôle de l'opinion et des partis en France, Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. L'influence de la tradition sur la politique étrangère a retenu l'attention de MM. Raoul Girardet (France), James Joll (Angleterre), Robert E. Cosgood (Amérique). Après eux, M. Alfred Grosser expose les conditions de la renaissance d'une politique allemande depuis 1945. Un collaborateur anonyme examine la tradition nationale dans la politique de l'U.R.S.S. L'influence du Droit international a suggéré à M. Stanley Hoffman des considérations d'ordre général tandis que M. William T.B. Fox se spécialisait dans l'étude des fondements moraux et juridiques de la politique étrangère américaine, M. Jean Calvez dans celle de « l'influence des conceptions soviétiques ». Enfin M. J.B. Duroselle a examiné l'évolution des formes de la diplomatie et son effet sur la politique étrangère des Etats.

Les facteurs économiques n'apparaissent qu'en marge des grands problèmes extérieurs après 1940 et sous la Troisième République. Par contre, du moins en ce qui concerne la France, l'action des forces religieuses accède au premier plan. M. Jean Devisse constate que chez elle le « sujet est neuf » et il l'étudie dans son passé le plus récent, observant « que deux grands pontifes ont affronté la préparation et le déroulement de la dernière guerre mondiale avec une telle dignité que l'influence spirituelle de Rome n'est plus aujourd'hui contestée comme elle le fut, il y a cinquante ou soixante ans ». Les réactions du catholicisme sont naturellement plus nettes en Italie qu'en France. Paris, après 1870, craindra surtout « la renaissance d'un esprit religieux qui aurait pu saper la force de la République, Rome, le rétablissement d'un pouvoir temporel qui aurait matériellement détruit l'unité réalisée par le Risorgimento ». En France un laïcat puissant ayant son « Institut Catholique », son action internationale (Pax Christi), sa presse bien différenciée, est encadré sans conformisme par un épiscopat cohérent et ouvert à l'action sociale.

(1) MM. Duroselle, Girardet et Grünewald.

S'exprimant dans les partis, l'opinion française est « intermittente, fragmentaire et contradictoire. Divisée et désorientée par l'ampleur et la complexité des problèmes extérieurs, elle est rarement en état de faire sentir son influence sur les responsables de la politique étrangère ». Plus heureuse, la Grande-Bretagne trouve sa conscience dans le Parlement et l'Amérique laisse l'initiative à l'administration qui néanmoins a besoin du secours apparent de l'opinion publique ».

Albert Sorel a jadis magistralement exposé nos traditions. Nous avons malheureusement aujourd'hui perdu la possibilité du choix entre la stabilité et le mouvement et les règles du passé ne subsistent plus que dans une mesure difficile à préciser où elles peuvent encore s'imposer à l'« événement restreint ». Les vieilles directives de la Grande-Bretagne, créées et développées au temps où les Iles Britanniques représentaient la puissance la plus forte du monde, sont maintenant un mauvais guide. L'Américain en ayant acquis une bonne partie (notamment les quatorze points du Président Wilson) est devenu l'héritier de la tradition britannique dont il serait souhaitable qu'il accueillit aussi l'empirisme. Examinant les inconnues de demain, M. Oosgood constate « que l'Amérique n'a jamais été mise à l'épreuve d'une tension internationale. Il le note sans pessimisme d'ailleurs.

M. Grosser faisant partir de la fin de la dernière guerre son exposé des conditions de la renaissance allemande, marque ainsi son dessein de s'en tenir aux événements actuels. On eût bien étonné Bismarck en lui disant qu'il avait bâti sur le sable et qu'un jour viendrait bientôt où, par suite « d'une interruption prolongée de son développement national », l'Allemagne cesserait « d'avoir une politique nationale tout en continuant à exister juridiquement en tant qu'Etat ». C'est ce qui s'est produit en 1945 où « par un procédé à notre connaissance sans précédent, dit notre auteur, quatre des Etats victorieux ont assumé en commun la souveraineté de l'Etat vaincu sans annexer ni dissoudre celui-ci »... « Plus que tout autre pays, l'Allemagne d'aujourd'hui subit l'influence de la situation mondiale dominée par l'opposition russo-américaine. Ce seul fait suffit à rejeter dans le domaine du rêve de revenir à une politique, à une diplomatie dites traditionnelles. Mais ces termes ont-ils jamais eu un sens dans un pays qui n'a connu une diplomatie nationale que de 1871 à 1945 ? » (p. 222).

En ont-ils actuellement davantage dans la Russie des Soviets ? Il est permis d'en douter après avoir lu, traitant du même thème, le chapitre d'un collaborateur anonyme que complète celui du R.P. Calvez dans la partie réservée à l'influence du droit international.

« L'Etat soviétique » sait « le sens de l'histoire, il oriente le développement des forces et des rapports de production, il peut donc donner des indications irréfutables sur le devenir. Il jouit dans bien des cas du monopole de l'idée de justice. Conception d'un droit international fondé exclusivement sur l'idée de souveraineté et sur l'observation légaliste des traités, et idéal d'une jus-

tice objective et imprescriptible dont les impératifs doivent être respectés contre tout formalisme juridique, tels sont les deux courants dont les théories et les discussions soviétiques contemporaines témoignent (p. 319).

Le volume s'achève par une vue d'ensemble de M. J.B. Duroselle sur *l'Evolution des formes de la diplomatie* et ses effets sur la politique étrangère des Etats où la partie historique l'emporte sur les brèves considérations nuancées qu'inspire à l'auteur l'étude de la période actuelle.

L'enquête portant presqu'exclusivement sur le présent, le titre est assez décevant. *Fondements* de la politique étrangère suppose en effet un travail d'essence doctrinale nécessitant quelque recul. Ce n'est pas le cas des mémoires réunis dans ce volume. Si intéressants soient-ils, ils se réfèrent à des faits encore mal dégagés de l'événement. Or, de même que la diversité des courants ne se distingue pas à la surface des eaux profondes et que l'altitude permet seule de les discerner, l'histoire exige certaines perspectives. Cela est plus sensible encore dans les périodes majeures de transformations politiques.

N'est-ce pas le cas de celles dont nous sommes les témoins, les plus importantes depuis le temps des grandes invasions ayant marqué les débuts de l'ère chrétienne ? L'élément nouveau réside dans l'opposition de civilisations, l'une matérialiste, l'autre en qui se concentre le double héritage de l'individualisme gréco-latin et du christianisme, « de toutes les religions, celle qui attache le plus de prix à la personne humaine » (1). « La Russie n'est pas seulement un pays conquérant, elle est devenue l'apôtre du bouleversement universel » (2). C'est pourquoi sa propagande devait nécessairement engendrer comme une sorte d'auto-défense, une réaction spiritualiste. Comme l'écrit très justement M. Devisse : « Plus que jadis l'Islam, extérieur à l'Europe et qui se définissait encore en termes métaphysiques, le communisme partout présent apparaît à l'église comme un adversaire de très grande taille : c'est là une affaire qui ne peut laisser aucun chrétien indifférent » (p. 61). Cet exemple nous a paru un des plus significatifs. Il est enfin évident que dans de nombreux pays où la courbe démographique dépasse de beaucoup celle de l'économie, les courants traditionnels se trouvent submergés. Réveil du mysticisme, expansions de populations, ce sont là des phénomènes qui s'inscrivent en marge de l'héritage du passé.

En un temps où les disciplines scientifiques s'imposent de plus en plus, il était indispensable que l'histoire diplomatique élargit le champ de ses investigations en s'inspirant de méthodes nouvelles. C'est à quoi se sont attachés très heureusement M. Renouvin et ses disciples.

René DOLLOT.

---

(1) Robert Lacour-Gayet, *La France au XX[e] siècle*, p. 20.

(2) *Revue des Deux-Mondes* du 15 janvier 1955, p. 196. Cet article non signé est le dernier article d'André Chaumeix.

Gaston ZELLER. — *Les temps modernes.* I. De Christophe Colomb à Cromwell (tome II de l'Histoire des relations internationales publiée sous la direction de Pierre RENOUVIN), Paris, Hachette, 1954, 1 vol. in-8° de 326 p.

Les relations internationales peu développées au moyen âge (quoique M. Ganshoff ait pu y consacrer un volume parsemé de vues originales) s'élargissent et se multiplient tout naturellement avec la découverte du nouveau monde, avec l'accroissement rapide des marines nationales qui drainent le commerce vers des horizons nouveaux.

M. Zeller a eu raison de placer en exergue des temps modernes, qu'il évoque dans cette nouvelle et brillante collection, « les problèmes de la mer ».

L'Océan prend avec la découverte de Colomb une place dont l'Espagne n'est pas seule à bénéficier ; la fièvre de l'or conduit sur les caravelles les aventuriers dont l'absence bientôt affaiblira les pays mêmes qu'ils auront désertés. Mais la Méditerranée reste encore la mer la plus fréquentée : le commerce du Levant qui s'est développé à la suite des Croisades, trop souvent entravé par les luttes menées contre les Turcs surtout par les Espagnols, s'amplifie au XVI[e] siècle ; Venise y est encore le plus représentée, mais la France, depuis François I[er], devance les autres grandes puissances ; elle s'appuie aux fameuses « Echelles » dont M. Charles-Roux, naguère, a rappelé l'importance. A la fin du siècle les marins anglais obtiennent des capitulations analogues à celles que le Sultan a consenties à Charles IX en 1569 ; la rivalité franco-anglaise s'affirme donc sur ce terrain, comme sur tous autres.

On sait par ailleurs comment le XVI[e] siècle voit le renouveau des luttes des deux maisons de France et d'Autriche : M. Zeller en a déjà fait, il y a quelques années, une très puissante synthèse dans son petit volume sur *La France et l'Allemagne depuis dix siècles.* La fin des guerres de magnificence ramène la querelle à l'essentiel pour la France : la défense d'un territoire mutilé depuis un millénaire par les guerres féodales. Certes, il ne s'agit pas encore d'antagonismes nationaux. Cest au moment où les traités de Noyon, de Cambrai, de Londres de 1516, 17 et 18 font croire aux contemporains qu'une longue ère de paix commence, que l'élection du roi Charles d'Espagne à l'Empire remet tout en question.

« L'homme est assurément à la hauteur de son destin », son long règne se termine cependant « sur une retentissante faillite... peut-être inévitable ».

L'hétéroclite empire de Charles-Quint n'est-il pas en effet une gageure contre laquelle se dressent aussi bien le roi de France que le Pape ?

Etrange politique de cette Rome de la Renaissance qui a perdu le sens des intérêts de la Chrétienté. Il est vrai que Charles-Quint

avec ses nombreuses tentacules menace l'indépendance de Sa Sainteté comme celle de tous les souverains. S'il est vrai qu'il vieillit déçu parce qu'il peut croire en effet à la faillite de son œuvre, il est certain cependant que le fils de Jeanne la Folle a donné pour un siècle à l'Espagne une prédominance non seulement matérielle mais morale. Son fils Philippe II, si profondément espagnol, incarne son pays dans son fanatisme et sa rigidité, mieux qu'aucun de ses successeurs. Malheureusement pour lui, il est aussi changeant dans ses projets que sa grande rivale Elisabeth. Il ne trouve pas en France de partenaire capable de mesurer l'intérêt d'une alliance étroite et durable dont Cateau-Cambrésis, si diversement jugé, aurait pu être le point de départ.

Ce n'est qu'à la veille de sa mort qu'Henri IV, débarrassé de la guerre religieuse, opère le redressement de la politique française ; tous les événements du siècle précédent écartent naturellement le premier Bourbon du fanatique espagnol, et un nouveau siècle de luttes épuisantes pour le continent permettra à la petite Angleterre de se créer, avec une marine en continuel développement, la première place en Europe.

La consolidation du trône d'Henri IV au lendemain de son opportune conversion marque une évolution de l'histoire non seulement de la France mais de l'Europe. Pour la première fois depuis plusieurs siècles la France a enfin à sa tête un maître homme et, par une chance unique, au cours du XVII[e] siècle en son entier, quatre maîtres-hommes se succédèrent au poste de commande, que ce soit le prince lui-même ou son délégué ; un si heureux hasard ne peut pas ne pas porter de beaux fruits.

M. Zeller n'étudie dans ce volume que les soixante premières années de ce siècle, qu'il est d'ailleurs difficile de résumer en cent vingt-cinq pages, car il lui faut évoquer la grande crise où, pendant trente ans, se débat le Saint Empire, la manière si prudente dont Richelieu, malgré les intrigues de cour, intervient dans cette crise et le magnifique résultat qu'en tire Mazarin en arbitrant au nom du jeune roi les traités de Westphalie ; il lui faut encore montrer la première grande vague d'expansion coloniale, conséquence directe quoique tardive des découvertes du siècle précédent ; l'Angleterre faiblement conduite par le premiers Stuart, mais vigoureusement reprise en mains par ce Cromwell que, exagérément peut-être, les directeurs de la présente collection présentent comme « la figure de proue » de ce milieu du siècle ; l'indispensable regard jeté enfin sur l'Europe du Nord où un Gustave-Adolphe introduit son pays dans les affaires du Saint Empire et y acquiert des territoires ; sur les crises dynastiques de Pologne, de Moscovie, de Turquie, si bien que le livre qui s'est ouvert sur les problèmes méditerranéens au temps qu'ils étaient discutés entre Vénitiens et Turcs, arbitrés par Innocent VIII et Alexandre VI, se ferme sur une dernière vision de la mer éblouissante où Turcs et Vénitiens s'effacent peu à peu pour faire place aux Hollandais, aux Anglais, aux Espagnols et aux

Français dont les rivalités se multiplient, mais qui développent aux confins de l'Orient la civilisation occidentale, jouant ainsi dans l'égalité du monde le rôle essentiel qu'a si lumineusement exposé André Siegfried.

Pierre RAIN.

L. SAGGI O. M. — *La Congregazione Mantovana dei Carmelitani sino alla morte del B. Battista Spagnoli (1516)*. Roma, Institutum Carmelitanum, 1954, 348 p. gr. in-8°.

L'auteur s'est donné pour but de présenter, avec une documentation abondante et en grande partie inédite dont les sources et la bibliographie sont étudiées sur plus de quarante pages, l'histoire de la réforme menée dès le XVe siècle dans l'Ordre des Carmes en Italie.

Les causes du relâchement sont exposées et discutées ; viennent ensuite le tableau de la situation au début du XV[e] siècle et l'énumération des remèdes possibles. Sur deux points, l'auteur rejette les dires d'une certaine tradition. Le Couvent de Mantoue ne fut pas l'initiateur du mouvement ; le retour à l'observance de la règle y est noté vers 1433, alors que depuis vingt ans déjà il en était ainsi au couvent de Santa Maria delle Selve à quinze kilomètres de Florence sur la route de Pise. D'autre part, le frère Thomas de France dont on a prétendu faire le promoteur de la Congrégation de Mantoue n'a jamais existé, mais il y a bien eu un Carme breton Thomas Connecte qui fut, peut-être un peu vite, condamné au bûcher pour hérésie vers 1433. Notons qu'un groupe assez actif de moines français semble avoir animé le mouvement en Italie. En 1442, le Pape Eugène IV donna son approbation : ce fut la Congrégation de Mantoue qui étendit son autorité à d'autres couvents de l'Ordre des Carmes et fut illustrée par un de ses vicaires généraux, le frère Battista Spagnoli que l'Eglise a béatifié en 1885.

Chacun des couvents entrés dans la Congrégation est étudié à son tour. Les chapitres qui définissent ensuite la Congrégation par rapport à l'ordre sont d'un très vif intérêt et apprendront beaucoup aux lecteurs qui ne sont pas des spécialistes.

Des documents reproduits en appendice, ainsi que des index des noms de personnes, des titres et matières et des archives et bibliothèques complètent cet ouvrage solide, clair, convaincant.

Ferdinand BOYER.

Jean MERRIEN. — *Histoire des Corsaires*. Paris, Amiot-Dumont, 1954, in-8° carré de 263 pages et 4 planches.

Pour tous ceux qui s'intéressent à l'histoire des relations internationales, ce livre sera un aussi commode qu'agréable manuel. Aide-mémoire pour tout ce que chacun sait de son sujet : la course, les grands corsaires aux noms entrés dans l'histoire, l'attitude des gou-

vernements successifs à l'égard de la marine et de la mer, — mais guide pour ce qu'on ignore ou sait imparfaitement, noms obscurs, gloires oubliées, circonstances de détail révélatrices. Ces divers éléments sont élégamment rappelés sans pédanterie ni excessive technicité, avec l'aide pratique d'un bon index pour quiconque, ayant lu l'œuvre de Jean Merrien comme un roman d'aventures dont l'attrait est autant dans le pittoresque, voire l'exotisme, que dans l'authenticité, voudra le reprendre pour les passages à se fixer dans la mémoire ou simplement à méditer. Quant aux compléments de lumières particulières dont il peut éveiller le désir, la clé en est offerte dans une bibliographie groupant par larges rubriques les ouvrages 1° généraux sur la marine française ; 2° juridiques sur la course ; 3° sur une époque déterminée ; 4° sur un port déterminé ; 5° sur un choix de corsaires ; 6° sur un corsaire en particulier, « les principaux et les plus récents seulement » (1).

Depuis la guerre de Cent Ans — Duguesclin ne fut-il pas « corsaire d'occasion » — jusqu'aux croiseurs de course des guerres contemporaines, c'est une étonnante revue d'hommes et de bateaux qui défile ainsi sur un fond de vagues en furie, d'éclairs de sabres d'abordage, et de flammes de canons : vies fastueuses ou misérables, honneurs, fortunes, captivités, supplices, blessures héroïques, morts prématurées ou destins d'octogénaires.

Une idée inspire l'auteur d'un bout à l'autre des époques qu'il nous fait traverser, celle que la course avec ses exigences de courage audacieux et d'initiative personnelle répondait parfaitement au tempérament français de nos provinces maritimes (car la masse de la nation était et est restée essentiellement *continentale,* comme Louis XIV et Napoléon), comme elle répondait mieux quant aux instruments, bateaux ou escadres à construire, aux possibilités d'un pays essentiellement terrien. « On croit bien lire dans les faits que les concentrations de grandes flottes d'Etat ne nous ont guère réussi, écrit-il à propos du désastre de la Hougue, quand elles ont été tentées de nouveau plus tard : Trafalgar, Aboukir, Toulon du sabordage, ne sont pas des noms de victoires. Que les raisons en soient de politique nationale ou internationale et non navales, au sens le plus large du mot, Amirauté comprise, c'est fort possible. Il reste qu'aucun de nos gouvernements n'a jamais pu se servir avec succès de grandes escadres, dans aucune guerre contre une grande puissance, pas plus sous la monarchie [jugement peut-être injuste pour la marine de Louis XVI dans la guerre de l'indépendance américaine], que sous la Première République ou l'Empire, ou qu'en 1870, 1914-1918 et 1939-44. Les corsaires au contraire, et de nos jours leurs successeurs, les unités détachées ou en petit groupes, se sont couverts de gloire et ont eu une efficacité certaine ».

Vauban, l'illustre ingénieur qui fut aussi lieutenant-général de la Marine et qui a donné à nos côtes « la merveilleuse ceinture de

(1) Parmi les lacunes inévitables à ce genre de volumes amis du grand public, j'ajouterai au moins le *Surcouf* de Michel Bourdet-Pléville (Paris, S.E.G.M.C., 1951).

forteresses » restée depuis leur défense, avait dès 1695, dans son *Mémoire concernant la câprerie, la course et les privilèges dont elle a besoin pour se pouvoir établir,* fourni la charte de cette forme de guerre. Traçant en 1706 un projet, à ses yeux chimérique dans l'état d'épuisement du royaume, où il aurait donné au roi de « bons ports » à Calais, Dieppe, Quineville « sur le milieu de la rade de la Hougue, un très excellent à Saint-Malo où il y aurait un bassin capable de contenir trois ou quatre cens vaisseaux » et deux à Brest, il ajoutait : « *Après quoy, renonçant à la vanite des grandes armées navalles qui ne peuvent jamais nous convenir* et employant les vaisseaux du Roy, partie à la course et partie à escadres pour la soutenir, on ferait tomber dans deux ou trois ans les Anglois et Hollandois de bien haut à raison du grand commerce qu'ils ont dans toutes les parties du monde » !

La Révolution commença par vouloir interdire la course, que Kersaint, ci-devant officier de marine, déclarait en avril 1792 « ne laisser subsister au fond du cœur de l'homme que la plus vile des passions, la soif de l'or » (O Jean Bart, Duguay-Trouin, Forbin !). Dès janvier 1793 la Convention la rétablissait, réservant même, à l'encontre de l'Ancien Régime, la totalité du produit des captures aux Corsaires. Je citerai, sans pouvoir retenir ici tout son texte, le décret du 3 messidor an III : « ...Le gouvernement anglais pourra, s'il le veut, se pavaner de ses escadres ; le Français se bornera à l'attaquer dans ce qu'il a de plus cher, dans ce qui fait son bonheur, et son existence, *dans ses richesses*. Tous nos plans, toutes nos croisières, tous nos mouvements dans nos ports et en mer n'auront pour but que de *ravager son commerce, détruire ses colonies, la forcer enfin à une banqueroute honteuse*... Le Comité de Salut Public pense que les armements en course, en se multipliant, ranimeront dans les villes maritimes l'activité dont le commerce ne peut se passer sans danger, qu'ils donneront du ressort à nos négociants, à nos ouvriers, à ces armateurs patriotes dont les vastes spéculations remplissent un double objet, enrichir le pays et appauvrir l'ennemi. Ce genre de guerre forme des héros... ! ».

Napoléon, qui fera Surcouf baron, en reprenant et développant après Trafalgar et l'abandon du camp de Boulogne la formule révolutionnaire dans son « Blocus continental », en choisira donc une ayant pour base la course et n'en étant « qu'une autre forme, une saisie au départ au lieu d'une saisie en mer ». Après de grands succès en mer des Indes, Linois devra se rendre aux Anglais sur la route du retour en 1806 ; nos corsaires du Nord en revanche, de 1793 à 1815, enlèveront à eux seuls onze mille navires marchands britanniques, tandis que les Anglais ne pourront capturer que mille de nos corsaires. De leur côté les Américains en armeront contre l'Angleterre en 1812, cinq cents « qui en deux années ne capturèrent pas moins de 1.700 navires anglais avec leurs chargements ».

Marcel Dunan,
de l'Institut.

Marcel CHAPRON. — *Un chouan fulgurant, le chevalier Guérin de Bruslart.* Paris, J. Foret, 1954, in-12 carré de 254 pages et 4 planches.

Le chevalier Louis Guérin de Bruslart, d'une famille qui avait fourni de nombreux officiers et même un général à ses rois, lui-même à quinze ans lieutenant au Régiment Lyonnais, capitaine à dix-neuf pour s'être signalé aux côtés de son protecteur le duc de Bourbon dans la guerre d'Amérique, au siège de Gibraltar, lieutenant-colonel de hussards à l'armée de Condé, avait été l'adjoint de Frotté dans les soulèvements de l'ouest contre le Directoire et trésorier de « l'armée » du maquis normand. Entré en contact personnel avec Fouché, il n'avait profité de l'amnistie consulaire que pour mieux pratiquer le « double jeu » et réorganiser dans son secteur normand la « cinquième colonne » anglo-monarchique contre le Consulat et l'Empire. Vedette de la « résistance » royaliste, c'est lui qui, en 1814, accueillit le duc de Berry débarquant à Cherbourg ; c'est son prestige d'irréconciliable à l'égard du « meurtrier de Frotté et d'Enghien » qui lui valut de remplacer le général Berthier, frère du maréchal, comme gouverneur militaire de la Corse au moment où l'Empereur « passait » roi de l'île d'Elbe.

Bruslart prit très au sérieux la surveillance qui lui était prescrite et toute l'Europe, adversaires comme admirateurs de l'illustre vaincu, pensa que, comme au temps de la Machine infernale et de Georges Cadoudal, sa mission était de faire enlever ou supprimer Napoléon. Le premier décret, qu'avant même de quitter Porto-Ferraio pour la reprise des Tuileries, signa l'Empereur, destituait son vieil ennemi et prescrivait son arrestation, à laquelle le royaliste se déroba en se rééclipsant dans la clandestinité. La seconde Restauration le vit reparaître, mais, en le mettant aux prises avec toutes les intrigues, tous les appétits d'indemnités, de gratifications et de promotions qui opposèrent entre eux les ci-devant fidèles à la cause des Lys, le rendit impossible, enveloppa l'ingratitude souveraine dans un grade honorifique de lieutenant général et le laissa mourir, à peu près oublié, à la veille de la Révolution de 1830.

Cher à Lenôtre, odieux à Frédéric Masson, cet aventurier était l'une des figures que la Petite histoire s'était plue à tirer de l'ombre mais toujours sous forme épisodique, ses avatars multiples s'insérant dans les plus diverses études relatives à son temps. Il a trouvé son biographe en Marcel Chapron qui lui consacre tout un livre auquel le général Weygand, de l'Académie française, a fait l'honneur d'une préface. L'éditeur, il est vrai, a cru devoir renforcer pour le grand public l'autorité de ce parrain par une couverture en couleurs aussi « fulgurantes » que le héros du livre et y porter la curieuse mention de « roman historique ». Il entend par là que l'existence du pittoresque maquisard royaliste constitue un roman dans l'histoire, mais ce détail est caractéristique de l'évolution dudit « grand public », qu'il s'agit trop, présentement, d'attirer à l'histoire par le

procédé du roman ! Encore une fois, et le nom de son préfacier l'atteste, l'ouvrage est bien un portrait véridique et si l'auteur a voulu épargner aux lecteurs pressés ses références, Lenôtre avait déjà donné les cotes des dossiers d'archives concernant le personnage et sa légende. En revanche, à côté d'un agréable récit (1) basé sur les pièces authentiques déjà passées au crible d'érudits qu'on ne lit plus, le livre de Marcel Chapron nous offre une illustration précieusement documentaire : Telle la reproduction de l'aquarelle (du Cabinet des Estampes) qui fut la fiche signalétique envoyée à toutes les polices de la République au moment des complots et attentats anglo-chouans contre le Premier consul. Tel encore le fac-similé de la lettre de Bruslart au Consul pour lui recommander dans le cadre de l'amnistie, deux de ses anciens lieutenants à « l'armée royale » de Normandie.

Marcel DUNAN,
de l'Institut.

N. NADA. — *L'Austria e la questione romana dalla Rivoluzione di Luglio alla fine della Conferenza diplomatica romana* (Agosto 1830 - Luglio 1831). Università di Torino. Pubblicazioni della Facoltà di Lettere e Filosofia, Torino, vol V, fasc. 3, 1953 (195 p. in-8°).

Depuis 1918, le dépouillement des Archives autrichiennes a permis de nuancer l'histoire de l'Italie au XIX[e] siècle ; F. Salata pour Parme, R. Moscati pour Naples en ont tiré grand profit. M. Nada a étudié les rapports de Metternich avec le gouvernement pontifical en 1830-1831 et a rédigé un ouvrage très neuf, solidement appuyé sur des références nombreuses et d'abondantes citations au bas des pages, que complètent les documents *in extenso* reproduits en appendice. Ceux de nos compatriotes, qui hésitent dans la lecture de la langue de Dante, trouveront à la fin de ce volume, dans leur français original, les instructions et les lettres de Metternich à Lutzow, son représentant à Rome, et les réponses de celui-ci ; c'est une lecture d'un vif intérêt.

M. Nada ne nous donne ici qu'une partie de ses découvertes. Il s'attache à montrer d'abord les efforts de Metternich pour éviter des insurrections en Italie après juillet 1830 ; il expose ensuite les moyens employés pour mater les insurgés romagnols en évitant une guerre avec la France ; enfin il relate les efforts de Metternich et de Lutzow, vains, d'ailleurs, pour obtenir du Saint-Siège les réformes qui auraient fait l'Etat Pontifical solide sans cesser d'être traditionnel et lui auraient peut-être valu la garantie des autres grands pays d'Europe.

(1) On reconstituera assez facilement certains noms estropiés : lire, p. 75, Mme de Monaco née de *Brignole* ; p. 193, *la Melpomène*, etc...

Ce dépouillement attentif des archives viennoises nous donne de la politique de Metternich à Rome une vision assez différente de celle qu'en présentait, il y a plus de vingt ans, d'après les archives parisiennes, César Vidal, bon historien trop tôt disparu en 1954 (*Louis-Philippe, Metternich et la crise italienne de 1831-1832*, Paris, 1931 ; *La Monarchie de Juillet et le Saint-Siège au lendemain de la révolution de 1830, in* « Revue d'Histoire Diplomatique », oct.-déc. 1932). Pour M. Nada, Metternich voulait certes le *statu quo* en Italie contre toute menée révolutionnaire, mais il souhaitait aussi que les gouvernements d'Ancien Régime sachent se renforcer par des réorganisations, et même des réformes, opportunes. Vis-à-vis des Etats du Pape, ses instructions ne révèlent aucune visée d'expansion ; elles posent à l'intervention autrichienne trois conditions : qu'il s'agisse d'une véritable révolution et non d'une simple émeute, que le gouvernement intéressé appelle officiellement l'aide de Vienne, que l'Autriche ait la certitude morale de la victoire.

En 1830, Pie VIII était pape, mais près de mourir ; son Secrétaire d'Etat, le cardinal Albani, avait plus de quatre-vingts ans. L'un et l'autre étaient des *zelanti* d'une certaine modération, physiquement incapables de maîtriser la situation chaotique de l'Etat Romain, qui s'aggrava avec les répercussions de la révolution de juillet 1830 à Paris et le trop long interrègne entre la mort de Pie VIII (30 novembre 1830) et l'élection de Grégoire XVI (2 février 1831).

Or Grégoire XVI et son Secrétaire d'Etat, le Cardinal Bernetti, toujours des *zelanti,* placés dès le 4 février 1831 en face du soulèvement de Bologne, furent incapables de l'apaiser ou de le vaincre ; le pape songea même à chercher un refuge à l'étranger. Désapprouvant ce départ, Lützow vint spontanément le 22 février offrir à Grégoire XVI l'intervention autrichienne que le pape demanda officiellement le 27. Entre le 4 et le 29 mars, toutes les régions révoltées furent occupées et toute résistance étouffée. La rapidité de l'opération, pour laquelle Metternich avait sollicité en vain l'accord de ses alliés de 1814, rendit inutile la démarche de la France demandant au Pape la suspension de l'avance des Autrichiens et l'octroi de concessions aux révolutionnaires.

Se jugeant maître de la situation, Metternich lança l'idée d'une conférence à Rome où des diplomates anglais, autrichiens, français, prussiens et russes élaboreraient le programme à conseiller au Pape. Là sont les pages les plus importantes du livre de M. Nada. On y voit l'Autriche agréer bien des propositions de la France et Lützow s'en faire l'interprète auprès du Pape ou de Bernetti : Amnistie aussi large que possible aux révoltés des Romagnes ; évacuation des troupes impériales que Metternich voulait ramener aux frontières du Piémont mais que le Pape, privé de toute force armée, voulut garder, sauf à Ancône où l'occupation cessa avant le 15 mai ; rédaction d'un *Memorandum* des réformes jugées indispensables. Sur ces réformes, on pourrait dire que l'Autriche eut une sorte de politique de « juste milieu », se refusant certes aux mesures désirées par les libéraux italiens, mais combattant l'inertie des *zelanti* sans les con-

vaincre, les irritant plutôt par la demande d'une participation des laïques à l'administration et la justice ou d'une élection des conseils municipaux. Metternich avait élaboré un plan subtil visant à obtenir de la France, en échange de l'évacuation par les Autrichiens et de la promesse détaillée de quelques réformes, une garantie pour le gouvernement pontifical contre toute agitation, mais le Chancelier n'obtint pas la collaboration de Bernetti. Au contraire, celui-ci fit tout échouer en rejetant avec vivacité la garantie qu'il ne voulait pas payer de trop de réformes, mais en promettant cependant l'évacuation des Autrichiens qui eut lieu en juillet 1831.

En somme l'action de l'Autriche dans les Romagnes en 1831 fut un coup d'épée dans l'eau ou presque. Metternich n'arriva pas à convaincre ceux qu'il avait sauvés de la catastrophe. Moins aveugle que les *zelanti*, comme le démontre bien le beau travail de M. Nada, il ne put empêcher le pouvoir temporel du Pape de courir à sa disparition.

Ferdinand BOYER.

Emile C. CIUREA, Docteur en droit de l'Université de Paris. — *Le Traité de Paix avec la Roumanie du 10 février 1947*. Editions A. Pedone, 1954, 1 vol. 284 pages suivies de textes et d'une bibliographie.

Cette « étude critique du Traité de Paix avec la Roumanie » se lit avec un intérêt soutenu, si grande est sa variété : M. Ciurea y fait œuvre à la fois de juriste, d'historien, de diplomate, voire de philosophe. Son importance dépasse d'ailleurs de beaucoup le cas particulier de la Roumanie. Les observations de l'auteur sont en effet le plus souvent valables pour d'autres traités signés à la même époque (avec la Hongrie et la Bulgarie, par exemple) et elles font apparaître des théories nouvelles de nature à modifier les fondements classiques du Droit international. C'est dire que M. Ciurea domine le sujet aussi bien dans le détail que dans sa perspective idéologique.

Le livre débute par l'exposé des négociations longues et compliquées qui ont conduit à la conclusion de l'armistice. Contrairement à l'usage fort longtemps en cours, celui-ci contenait non seulement des clauses militaires mais aussi des dispositions d'ordre politique, économique et financier qui en faisaient de véritables préliminaires de paix.

Et cependant telles étaient les divergences entre les prétentions de l'U.R.S.S. et les principes de liberté proclamés par leurs alliés qu'il fallut plus de deux ans de négociations à Londres, à Paris, à New York pour aboutir à la signature de l'instrument définitif.

La situation de la Roumanie était, il est vrai, complexe. Compromise dans le camp allemand, elle avait terminé la guerre aux côtés

des Alliés. Pourquoi la qualité de co-belligérant, reconnue à l'Italie, ne lui a-t-elle pas été accordée ? se demande M. Ciurea. Elle a pourtant fourni 16 divisions, fait 103.000 prisonniers, perdu 117.000 hommes tués ou blessés. — Bien plus, l'insistance soviétique a obtenu de faire fixer la date de son entrée en guerre avec les Alliés au jour de l'armistice (12 septembre) alors que la rupture avec l'Allemagne, suivie de combats immédiats, remonte au 24 août. La raison en est qu'entre temps la rapide avance de l'armée rouge avait valu à l'U.R.S.S. des gains substantiels comme la capture des flottes de guerre et de commerce.

Le chapitre qui relate la fixation des nouvelles frontières (à l'état où elles se trouvaient le 1er janvier 1941) donne lieu à un historique sobre et précis des changements de statut de la Bessarabie et de la Bukovine, attribuées à l'U.R.S.S., et de la Dobroudja échue à la Bulgarie. Mais la cession à la Hongrie d'une bonne partie de la Transylvanie, résultat de l'étrange « arbitrage » de Vienne imposé par Ribbentrop et Ciano, a été annulée.

C'est également l'historien qui retrace les vicissitudes du régime du Danube et l'opposition entre la thèse occidentale de l'internationalisation et celle du contrôle par les seuls Etats riverains. Finalement, la commission internationale liquidée, le rideau de fer s'abaisse sur une partie importante du cours de ce fleuve.

Quant aux clauses militaires, elles prévoient le retrait des « forces alliées » dans les 90 jours. Mais l'U.R.S.S. étant en fait la seule à occuper la Roumanie, elle a soin de faire réserver pour ses troupes le droit d'y demeurer le temps nécessaire pour maintenir les communications avec sa zone d'occupation en Autriche. Aussi n'est-elle nullement pressée de signer un traité libérant cette dernière. En outre, dans ces conditions, les droits et privilèges conférés au « Haut Commandement allié » se trouvent en réalité exercés par le seul commandement soviétique.

Les commentaires relatifs aux dispositions d'ordre politique présentent un intérêt tout particulier. M. Ciurea fait ressortir qu'en raison du caractère international conféré à la protection des droits de l'homme, un gouvernement n'est plus seul juge de l'exercice de cette protection. Un Etat étranger se trouve fondé à intervenir en faveur des ressortissants d'un autre Etat, et cette situation anormale résulte de la réaction provoquée par les actes d'oppression commis par certains gouvernements. Mais, instituée pour sauvegarder la liberté, cette clause, chez les démocraties dites populaires, est devenue un prétexte de lutte contre les partis libéraux. Le terme vague de « fasciste » prête à toutes sortes d'actes arbitraires. Une notion nouvelle s'est introduite dans le Droit international : le châtiment de faits qu'aucun texte ne prévoyait : crimes de guerre, crimes contre la paix, contre l'humanité.

Les réparations exigées par l'U.R.S.S., soit 300 millions de dollars, leur mode de calcul et surtout leur livraison en nature ont entraîné la ruine de la Roumanie qui a dû entamer son capital, d'où pénurie, inflation, hausse des prix. De plus, la façon dont ont

été exigées les restitutions prévues a conduit à l'annulation de contrats conclus de bonne foi et à la saisie de biens que les Allemands n'avaient gérés qu'à titre provisoire. Là encore, une notion nouvelle se fait jour : la « culpabilité » d'un Etat provoque des répercussions sur la propriété privée de ses ressortissants.

La partie consacrée aux rapports juridiques entre nationaux roumains et alliés donne lieu à une analyse très fouillée qui met en valeur l'étendue des connaissances de l'auteur en matière de Droit international privé, mais son intérêt est d'ordre plus spécial que celui des chapitres précédents.

En définitive, deux conceptions opposées au sujet des rapports entre l'Etat et l'individu ont, à force de compromis et de formules intentionnellement vagues, abouti à un traité ouvrant la voie à l'expansion d'un système de gouvernement dont l'arbitraire et la violence ne le cèdent en rien à ceux des régimes que l'on ambitionnait d'abattre.

Telle est la conclusion qui se dégage de cette étude. L'auteur a voulu — et il y a réussi — à traiter le sujet avec une objectivité et une modération remarquables en faisant abstraction de ses sentiments personnels : aucune polémique, aucun commentaire tendancieux. M. Ciurea ne plaide pas une cause ; il laisse parler les faits.

René RISTELHUEBER.

François PERROUX. — *L'Europe sans rivages.* Paris, Presses Universitaires, 1954, 1 vol. in-8° 666 p.

M. François Perroux est un économiste de grande classe, fondateur de l'Institut de science économique appliquée. Son œuvre est considérable, mais d'approche difficile. Son dernier livre, au titre original, envisage isolément les économies régionales, à cheval sur les continents : l'Europe n'a plus de rêve, comme le Lac du Poète, « elle coule et nous passons ».

« L'orbite est eur-atlantique » en ce sens que les nations occidentales d'Europe se meuvent dans le même cercle que les Etats-Unis ; elle est « eur-asiatique » puisque l'économie soviétique tend à se fondre dans celle d'Extrême-Orient ». L'Europe proprement dite se réduit à peu de chose et tourne autour de vieux pays rivaux France-Allemagne et de deux noirs pôles d'attraction : la Ruhr et la Sarre.

« La communauté charbon-acier » est une conception géniale si elle est un point de départ. Depuis que M. Perroux a publié son livre, peut-on dire que ce symbole supranational se soit affirmé ? La nation, comme le rappelle fort justement l'auteur, est une réalité économique, sociologique ; est-ce en ce milieu du siècle une notion

dépassée ? Si l'Europe est sans rivages, la nation conserve les siens, et ils ne sont pas facilement franchissables. L'économie est une science qui se heurte à des sentiments. C'est un perpétuel dialogue entre sourds ; les raisonnements de l'un n'ont aucune prise sur les sens de l'autre ; la lutte qui depuis cinq ans se poursuit autour de la C.E.D. et de ses succédanés désespère à bon droit les fédéralistes. M. Perroux a lumineusement montré « que les Etats nationaux ne sont plus capables de procurer aux patries les conditions de leur survie, et qu'un programme de développement mondial, ouvert à tous, doit être opposé sans délai aux psychoses de guerre ».

Hélas ! qui donc a-t-il convaincu parmi ceux qui s'accrochent aux concepts du siècle passé, qui, dix ans après, répètent le poing sur la poitrine, en voyant leur bien saccagé : « Mon pays est là ».

Dialogue tragique qui, depuis quarante ans, se poursuit sur cette Europe qui n'a plus de rivages mais qui conserve ses traditions et ses préjugés.

Pierre Rain.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME LXVIII

ARTICLES

VARIÉTÉS

COMPTES RENDUS

TABLE DES NOMS D'AUTEURS

Le gérant : A. PEDONE.

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ D'HISTOIRE DIPLOMATIQUE

SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ : 33, rue du Faubourg-St-Honoré, PARIS

PHILIPPE V ET LA COUR DE FRANCE (1700-1715), publié par Alfred BAUDRILLART, 1 vol. in-8° .... 500 fr.

DOCUMENTS SUR LA NÉGOCIATION DU CONCORDAT ET SUR LES AUTRES RAPPORTS DE LA FRANCE AVEC LE SAINT-SIÈGE DE 1800 à 1801, publiés par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, 1890-1896. 5 vol. gr. in-8°, Prix : 5.000 fr. — Volume supplémentaire, tome VI, 1906, in-8°.... 500 fr.

MÉMOIRE HISTORIQUE SUR L'AMBASSADE A CONSTANTINOPLE, par le marquis DE BONNAC, publié par M. Charles SCHEFER, 1894. 1 vol. in-8°. Prix .... 500 fr.

CORRESPONDANCE SECRÈTE ENTRE LE COMTE DE KAUNITZ-RIETBERG, *ambassadeur impérial à Paris,* ET LE BARON IGNAZ DE KOCH, *secrétaire de l'impératrice Marie-Thérèse* (1750-1752), publiée par M. Hans SCHLITTER. 1899. 1 vol. in-8° .... 800 fr.

LETTRES DE CHARLES IX A M. DE FOURQUEVAUX, *ambassadeur du roi Charles IX en Espagne* (1565-1572), publiées par Mgr C. DOUAIS. 1900. 1 vol. in-8° .... 500 fr.

DÉPÊCHES DE M. DE FOURQUEVAUX, *ambassadeur de Charles IX en Espagne* (1565-1572), publiées par Mgr C. DOUAIS. 1897-1901. 3 vol. in-8°. Prix .... 2.000 fr.

CORRESPONDANCE DU COMTE DE JAUCOURT AVEC LE PRINCE DE TALLEYRAND, publiée par le comte DE JAUCOURT. 1905. 1 vol. in-8°. Prix .... 500 fr.

LES SUISSES ET LE MARQUIS DE PUYZIEULX, par M. J. DE BOISLISLE, 1907. 1 vol. in-8° .... 500 fr.

JOURNAL ET CORRESPONDANCE DE GÉDOYN « LE TURC », *consul de France à Alep* (1623-1625), publié par A. BOPPE. 1909, 1 vol. in-8°.... 500 fr.

RELATIONS D'ANTOINE DE LUMBRES, SEIGNEUR D'HERBINGHEM *touchant ses négociations et ambassades,* par le comte Georges DE LHOMEL. 3 vol. in-8°, 1910-1913. Prix .... 2.000 fr.

LE MARQUIS DE POMPONNE, *ambassadeur et secrétaire d'Etat* (1618-1699), par M. DELAVAUD. 1910, 1 vol. in-8°, avec trois gravures .... 500 fr.

DÉPÊCHES DIPLOMATIQUES DE M. DE LONGLÉE, *résident de France en Espagne* (1581-1590), par M. Albert MOUSSET, archiviste-paléographe. 1912, 1 vol. in-8°, avec un fac-similé .... 800 fr.

LE MINISTÈRE DE M. DE TALLEYRAND EN 1814, par M. Charles DUPUIS, de l'Institut. 2 vol. in-8° .... 1.200 fr.

LE CONCORDAT DE 1801, par le comte BOULAY DE LA MEURTHE, 1920, 1 vol. in-8° .... 500 fr.

LA POLITIQUE DE PROPAGANDE DES AMÉRICAINS DURANT LA GUERRE D'INDÉPENDANCE (1776-1783), par M. Francis P. RENAUT. 1 vol. in-8° 1922 .... 500 fr.

GEORGES SCELLE

PROFESSEUR HONORAIRE A LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

PLATEAU CONTINENTAL ET DROIT INTERNATIONAL

Une broch. in-8° raisin, de 62 p., 1955 (Extr. RGDIP. N° 1). 500 fr.

J. C. PUIG

LICENCIÉ EN DIPLOMATIE DE L'UNIVERSITÉ DU LITTORAL (ARGENTINE)
DOCTEUR EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

LES PRINCIPES DU DROIT INTERNATIONAL PUBLIC AMÉRICAIN

Préface de M. Marcel SIBERT

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

1 vol. in-8° r., de xiv-90 pages .... 1.000 fr.

E. C. CIUREA

DOCTEUR EN DROIT DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

LE TRAITÉ DE PAIX AVEC LA ROUMANIE DU 10 FÉVRIER 1947

Préface de Mme S. BASTID

PROFESSEUR A LA FACULTÉ DE DROIT DE PARIS

1 vol. in-8° r., de 284 pages .... 2.000 fr.